

Le secteur des droits de l'homme au Maroc

Témoignages de militants et du public



OPENGLOBALRIGHTS

Juillet 2014

Le secteur des droits de l'homme au Maroc : Témoignages de militants et du public

Juillet 2014

James Ron¹

Chaire Stassen pour les affaires internationales
Département de sciences politiques de l'École Humphrey pour les affaires publiques
Université du Minnesota
Site web : www.jamesron.com
Email : Jamesr@umn.edu

Professeur affilié
Département d'études internationales
Centre pour la recherche et l'enseignement économique (CIDE)
Mexico

Shannon Golden
École Humphrey pour les affaires publiques
Université du Minnesota

*Couverture : Les manifestations du « printemps arabe » au Maroc.
Photo de Magharebia via [flickr.com](https://www.flickr.com/photos/magharebia/).*

Citation suggérée :

James Ron et Shannon Golden. 2014. « Le secteur des droits de l'homme au Maroc : témoignages de militants et du public. » *Document de travail #1, Le projet des organisations de défense des droits de l'homme*, École Humphrey pour les affaires publiques, Université du Minnesota. Disponible à : <http://jamesron.com/Public-Polls.php>.

¹ **James Ron** a conçu ce projet, obtenu son financement, rédigé les instruments de l'enquête, aidé à sélectionner et à former l'équipe de recherche et édité le rapport final. Il assume la responsabilité des résultats de la recherche. **Shannon Golden** a aidé à visualiser les données, a rédigé la partie III, et a aidé à rédiger les parties I et II. **Ghita Benessahraoui** a conduit les entretiens sur le terrain avec les informateurs clefs et les représentants des organisations locales de défense des droits de l'homme à Rabat et à Casablanca, et a écrit les versions préliminaires des parties I et II. **Archana Pandya** et **David Crow** ont aidé à sélectionner l'entreprise marocaine chargée des enquêtes, alors que David Crow et James Ron ont aidé à superviser et à former l'équipe de recherche. **Jenn Halen** a contribué au travail éditorial. À Casablanca, **LMS Consulting** a planifié et conduit les enquêtes d'opinion publique. Ce projet a été financé par le **Conseil de recherches en sciences humaines du Canada** et la **Chaire Stassen pour les affaires internationales** du département de sciences politiques de l'École Humphrey pour les affaires publiques de l'Université du Minnesota. Traduit par **Jean-Philippe Roche** (jproche@glomasol.com).

Sommaire

Résumé.....	3
Comparaison des deux sources de données	5
Partie I : Le contexte.....	7
Libéralisation politique et démocratisation.....	7
Préoccupations contemporaines en matière de droits de l’homme	8
Le secteur non gouvernemental des droits au Maroc.....	10
Partie II : Les organisations locales de défense des droits de l’homme à Rabat et à Casablanca... 11	11
Aperçu méthodologique.....	11
L’écho rencontré par les idées relatives aux droits de l’homme.....	14
Doter le secteur des droits de l’homme au Maroc des ressources nécessaires	24
Les relations avec les autres acteurs sociaux	30
Résumé.....	36
Partie III : L’opinion publique à Rabat, à Casablanca et dans les environs ruraux..... 38	38
Aperçu méthodologique.....	38
Les conditions des droits de l’homme au Maroc	41
L’écho rencontré par les droits de l’homme et leur portée	41
Doter les OLDDH des ressources nécessaires	47
La confiance dans les groupes locaux de défense des droits	47
La participation civique et les donations	49
Points de vue sur les organisations internationales de défense des droits de l’homme	51
Conclusions.....	54
Annexes	55
Annexe A : Description des informateurs clefs	55
Annexe B : Méthodologie d’échantillonnage des OLDHH de Rabat et de Casablanca	56
Annexe C : La base d’échantillonnage des OLDDH de Rabat et de Casablanca	58
Annexe D : Méthodologie de l’enquête sur l’attitude envers les droits de l’homme à Rabat et à Casablanca	60
Annexe E : Caractéristiques des personnes interrogées dans le cadre du sondage sur l’attitude envers les droits de l’homme.....	61

Résumé

Le Maroc a mieux vécu les événements du printemps arabe que la plupart des autres pays. Bien qu'il ait sa part en matière de dissension politique, de répression, et d'instabilité, le Maroc n'a pas subi la violence civile observée ailleurs.

Le secteur des droits de l'homme marocain est un acteur important de la libéralisation relativement pacifique du pays. Pour en apprendre davantage sur ses ressources, ses capacités, sa réputation et ses perspectives, nous avons collecté des données en 2011-12 auprès d'experts avertis, d'organisations locales de défense des droits de l'homme (OLDDH) et du public en général. Ce travail fait partie d'une étude plus étendue des [communautés locales des droits de l'homme](#) et de [l'opinion publique](#) au niveau mondial. Pour les détails de ce projet, visitez <http://www.jamesron.com/Current-Projects.php>.

Nous avons commencé par interroger un échantillon représentatif de 30 organisations locales de défense des droits de l'homme à Rabat et à Casablanca. D'après les personnes travaillant dans les droits de l'homme pour ces organisations :

1. Les idées relatives aux droits de l'homme au Maroc sont de plus en plus populaires.

Les dirigeants des OLDDH croient que les idées en matière de droits de l'homme sont de plus en plus populaires dans leur pays et que la grande majorité du public peut sans problème traiter des idées sur les droits de l'homme. Pour être un vrai succès, la promotion des droits de l'homme au Maroc doit cependant s'accompagner d'interventions directes et positives de la part des défenseurs des droits de l'homme dans la vie de gens ordinaires. Les concepts des droits de l'homme doivent être rendus concrets et visibles, et bien que cela soit déjà en partie le cas, davantage doit être accompli.

2. Les groupes de défense des droits de l'homme au Maroc ont confiance en eux et sont solides financièrement.

Bien que les OLDDH marocaines dépendent fortement des financements étrangers, leurs dirigeants restent confiants en leur capacité de survivre à une diminution de l'aide extérieure avec l'aide des bénévoles locaux. Le secteur est confiant, en grande partie en raison de récents succès législatifs et politiques, du processus de libéralisation politique du pays, et de l'aide des militants bénévoles. Les dirigeants des OLDDH croient qu'ils pourraient, en théorie, arriver à lever des fonds locaux bien qu'ils reconnaissent que peu de leurs collègues le fassent à l'heure actuelle.

3. Les groupes de défense des droits de l'homme au Maroc ne sont pas à l'aise avec les islamiques du pays.

Les OLDDH marocaines sont réticentes à collaborer avec les groupes islamiques, bien qu'elles reconnaissent que ces organisations confessionnelles sont souvent profondément intégrées dans, et respectées par, les communautés locales. En effet, les OLDDH considèrent qu'une de leurs missions principales est de contrer l'idéologie et l'influence islamique. Les groupes de défense des droits de l'homme sont cependant désireux de travailler en partenariat avec les organisations de développement marocaines, croyant qu'ils partagent les mêmes valeurs et que les OLDDH peuvent capitaliser sur l'accès des groupes de développement aux communautés locales.

Ensuite, nous avons conduit une enquête d'opinion représentative sur plus de 1100 adultes à Rabat, à Casablanca, et dans les zones rurales environnantes. Tout comme l'ensemble de la population marocaine, les personnes répondant aux enquêtes avaient un faible niveau d'éducation formelle, étaient profondément religieuses et avaient souvent du mal à subvenir aux dépenses de leur ménage. Les personnes interrogées lors de l'enquête ont signalé que :

1. Elles rencontrent souvent le terme « droits de l'homme » dans leur vie quotidienne.

Elles associent également le terme avec des concepts positifs, y compris avec la « protection des droits de la femme » et la protection des « personnes contre la torture ou le meurtre ». Les personnes interrogées ayant un niveau d'éducation plus élevé entendent le terme « droits de l'homme » plus souvent.

2. Elles voient les groupes de défense des droits de l'homme marocains de manière positive.

Le plus souvent, les personnes interrogées voyaient les OLDDH comme étant courageuses, utiles et dignes de confiance.

3. Leur participation dans les groupes de défense des droits de l'homme marocains est cependant faible.

Très peu de personnes interrogées avaient rencontré quelqu'un travaillant dans le domaine des droits de l'homme, pouvaient spécifiquement nommer une organisation de défense des droits de l'homme, avaient participé à leurs activités ou avaient fait un don d'argent.

4. Elles n'étaient pas sûres de la manière dont les OLDDH marocaines sont financées.

Les personnes interrogées étaient divisées sur le fait que les groupes locaux de défense des droits étaient financés par des sources locales ou étrangères.

5. Elles présentent des niveaux de confiance modérés envers les groupes de défense des droits de l'homme de leur pays.

La confiance est la plus forte parmi les classes moyennes ainsi que parmi ceux qui se méfient des politiciens locaux et ceux qui pensent que les OLDDH sont financées localement. Les personnes interrogées font plus confiance aux organisations locales qu'à leurs homologues étrangers mais elles font plus confiance aux organisations internationales des droits de l'homme qu'aux autres institutions internationales.

Comparaison des deux sources de données

Dans plusieurs cas, les défenseurs des droits de l'homme au Maroc percevaient correctement l'attitude du public à l'égard de l'environnement politique, des organisations de défense des droits de l'homme et du discours en matière de droits de l'homme. Par exemple :

1. Les personnes travaillant dans le domaine de la défense des droits de l'homme au Maroc étaient confiantes dans le fait que les marocains pouvaient facilement comprendre le concept de « droits de l'homme » et s'identifier à celui-ci de manière positive (pages 12-14). Notre enquête conforte ce point de vue. La plupart des gens à Rabat, à Casablanca, et dans les zones rurales environnantes, entendent fréquemment ce terme (page 36) et l'associent à des phrases à consonance positive (pages 37-38).
2. Les personnes travaillant dans le domaine des droits de l'homme au Maroc considéraient que leur secteur s'orientait davantage vers les droits socioéconomiques et culturels et que son attrait auprès de la population s'en trouvait renforcé (pages 13-14). Notre sondage d'opinion montre que le public associe encore fortement les droits de l'homme aux droits civils et politiques mais qu'il associe de la même manière le terme avec la justice socioéconomique (pages 37-38).
3. Comme s'y attendaient les personnes travaillant dans le domaine de la défense des droits de l'homme au Maroc, notre sondage montre que l'individu moyen au Maroc fait très peu confiance aux politiciens locaux (pages 40-41). Ceci laisse à penser que les groupes de défense des droits ont raison d'essayer de prendre leurs distances avec les politiciens (pages 16,18).
4. Les personnes travaillant dans le domaine de la défense des droits de l'homme au Maroc pensaient que les idées des droits de l'homme devraient faire partie intégrante de la vie quotidienne de la population (pages 16, 17 et 20). Notre sondage conforte ce point de vue en démontrant que le grand public fait plus confiance aux groupes locaux de défense des droits qu'aux organisations internationales (page 43-44).
5. Les personnes travaillant dans la défense des droits de l'homme au Maroc insistèrent sur l'importance du « travail de proximité » pour toucher le grand public (pages 13-14, 16-17, 20), et alors que certaines étaient enthousiastes pour ce qui est de leur aptitude dans ce domaine, d'autres étaient plus circonspectes. Notre enquête suggère que les sceptiques ont raison; très peu de membres du public firent état de contacts personnels avec des groupes de défense des droits de l'homme ou de participation à leurs activités. (pages 36, 42-43).

Dans d'autres cas, le sentiment des personnes travaillant dans le domaine de la défense des droits de l'homme différait de celui du grand public :

1. Certaines personnes travaillant dans les droits de l'homme au Maroc croyaient que la communauté des droits de l'homme renforçait ses liens avec la population et n'était plus exclusivement composée de membres de l'élite sociale (pages 17-18). Un coup d'œil rapide aux caractéristiques sociodémographiques des personnes travaillant dans le domaine de la défense des droits de l'homme au Maroc suggère cependant qu'elles sont considérablement plus

privilégiées que la population dans son ensemble. Elles sont bien plus éduquées, moins engagées sur le plan religieux et ont bien plus d'expérience internationale. (pages 10-11 et 34-35.)

2. Les organisations marocaines de défense des droits de l'homme sont fortement dépendantes de l'aide étrangère (pages 21-23) mais la population marocaine pense que leurs citoyens fournissent la majeure partie de leur financement (page 40). La population est considérablement moins encline à faire confiance aux groupes de défense des droits lorsque ces derniers sont perçus comme étant financés au niveau international (page 41).
3. Les personnes travaillant dans le domaine de la défense des droits de l'homme au Maroc ont confiance en la capacité de résistance de leur secteur face à un arrêt de l'aide étrangère (pages 22-23), largement parce qu'elles croient que les bénévoles locaux vont assurer leur survie. Les données de notre sondage suggèrent cependant que seule une petite fraction de la population marocaine participe aux activités des OLDDH (pages 42-43). De plus, les personnes les plus familières avec les ODDH ne font pas nécessairement plus confiance à ces organisations (pages 41).
4. Certaines personnes interrogées parmi les ODDH étaient préoccupées par le fait que les droits de l'homme puissent être vus comme s'opposant à la culture et aux valeurs locales (pages 15-16). Nous avons cependant trouvé que la plupart des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ne considéraient pas que les droits de l'homme fassent la promotion de valeurs ou d'idées étrangères (pages 37-38).
5. La plupart des personnes travaillant dans le domaine de la défense des droits s'opposent fermement à toute collaboration avec les groupes religieux (pages 28-30). Notre sondage montre que les marocains sont très religieux (pages 34-35) et qu'ils ont une confiance considérable dans les institutions religieuses (pages 40-41) suggérant que les efforts pour travailler avec les institutions religieuses locales, au moins dans une certaine mesure, pourraient aider les groupes de défense des droits à gagner en pouvoir de mobilisation et en légitimité locale.

Partie I : Le contexte

Libéralisation politique et démocratisation

Le Maroc a gagné son indépendance de la France en 1956, a mis en place une monarchie constitutionnelle en 1957, et fut dirigé par le roi Hassan II de 1961 jusqu'à sa mort en 1999. La monarchie orchestra une campagne de répression politique du début des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980 suite à deux coups d'État militaires avortés et face à l'opposition politique, principalement des forces de gauche. Avec la fin de la Guerre froide, le Maroc commença à se libéraliser politiquement, en partie en raison des pressions de la part des États-Unis et de la France. Bien que les deux puissances avaient auparavant soutenu la répression de la gauche par la monarchie, elles changèrent leur approche une fois le bloc soviétique effondré.

Le gouvernement créa le Conseil consultatif des droits de l'homme en 1990 (CCDH), et révisa la constitution du pays en 1992 pour inclure un engagement explicite envers les droits de l'homme internationaux. Le gouvernement créa également un ministère des droits de l'homme, amnistia les prisonniers politiques et les exilés, et mit en place l'*Instance Indépendante d'Arbitrage (IIA)* pour compenser les victimes de la répression des années 1970.²

A son accession au trône en 1999, le fils du roi Hassan II, Mohammed VI, accéléra le processus de libéralisation et de responsabilisation. Il établit une nouvelle commission pour les droits de l'homme et la vérité, l'*Instance Équité et Réconciliation (IER)*, afin d'enquêter sur un large éventail d'abus au cours du règne d'Hassan II, d'organiser des audiences publiques et de recommander des changements sur le plan juridique. De plus, suite à une longue lutte menée par les organisations de défense des droits de la femme, le gouvernement commença à promouvoir l'égalité des sexes en réformant le code du statut personnel du pays.³ Néanmoins, le bilan de Mohammed VI a été entaché par des restrictions de la presse, des condamnations contestables de terroristes présumés, et par une loi anti-terroriste visant à réprimer les radicaux islamistes.

En 2011, les citoyens demandèrent plus de démocratie et de justice sociale et la fin de la corruption politique au cours de manifestations de rue du type de celles du printemps arabe.⁴ Cette vague de protestations populaires alimenta un changement dans le militantisme au Maroc, mettant les questions des droits de l'homme sur le devant de la scène. Mohammed VI proposa des réformes constitutionnelles qui furent massivement approuvées au cours d'un référendum populaire.⁵ Bien que la nouvelle constitution

² Le IIA a attribué un total de près de 100 millions de dollars US (USD) à plus de 3 600 victimes et à leurs familles, préparant le chemin pour la commission vérité. Voir Veerle Opgenhaffen et Mark Freeman. 2005. "Transitional Justice in Morocco: A Progress Report." *International Center for Transitional Justice*. Extrait le 16 octobre 2013 (<http://ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Morocco-Progress-Report-2005-English.pdf>).

³ Le *Moudawana*, ou code de la famille, est un ensemble de règles juridiques organisant les relations familiales. Il régleme les droits et les devoirs pour le mariage, la garde des enfants, l'héritage, le divorce et la pension alimentaire. (Plus de détails sur le *Moudawana* à: http://www.cics.northwestern.edu/documents/workingpapers/ISITA_09-002_Harrak.pdf)

⁴ Erlanger, Steven. 2011. "In Morocco, Fears of Chaos Temper Calls for Change." *New York Times*, 21 février, pp. A8.

⁵ Bakri, Nada et J. David Goodman. 2011. "Moroccans Vote for Changes the King Says Will Reduce His Power and Raise Theirs." *New York Times*, 2 juillet, pp. A4. Voir aussi : Audi, Nadim. 2011. "Offering Slow, Small Changes, Morocco's Kings Stays in Power." *New York Times*, 11 juillet, pp. A4.

préserve les pouvoirs du roi dans les affaires militaires et religieuses, elle donne plus de pouvoirs au gouvernement élu démocratiquement. De plus, le CCDH fut remplacé par le Conseil national des droits de l'homme (CNDH), chargé de la protection des droits de l'homme des citoyens marocains. En novembre 2011, le parti justice et développement (PJD), un parti politique islamique modéré, gagna les élections nationales.

Préoccupations contemporaines en matière de droits de l'homme

En dépit d'efforts en matière de réforme depuis le début des années 90, de sérieux sujets d'inquiétude persistent dans le domaine des droits de l'homme au Maroc. Les amendements constitutionnels de 2011 intègrent de nouvelles protections en matière de droits de l'homme mais cet engagement ne s'est pas encore traduit par des améliorations significatives des pratiques dans plusieurs domaines.⁶ Les



Photo de Magharebia via [flickr.com](https://www.flickr.com/photos/magharebia/).

observateurs des droits de l'homme sont particulièrement inquiets quant aux procès injustes, à la liberté de parole et la liberté d'association, en particulier pour les groupes politiques ou politisés et pour les individus. Par exemple, les condamnations de manifestants politiques ou de dissidents ont grandement reposé sur des aveux obtenus sous la contrainte qui ont été contestés par les accusés devant les tribunaux.⁷ La liberté de parole au Maroc est limitée, étant donné l'existence d'interdictions de parler contre, ou de porter atteinte à l'islam, la monarchie, ou l'intégrité territoriale du Maroc (c'est-à-dire sa revendication sur le Sahara Occidental). Franchir ces limites entraîne des poursuites pénales.⁸ La loi protège la liberté d'association des citoyens, mais en pratique les

autorités empêchent encore certains groupes politiquement sensibles de s'enregistrer, de s'organiser ou d'être actifs sous d'autres formes.⁹ Les manifestations politiques sont parfois dispersées avec l'usage d'une force excessive.

⁶ Pour des informations spécifiques sur les bilans annuels en matière de droits de l'homme au Maroc, voir les rapports annuels de Human Rights Watch (consultables à : <http://www.hrw.org/node/79288>) ou Amnesty International (consultables à : <http://www.amnesty.org/en/region/moroccowestern-sahara>). Les informations générales incluses dans cette section furent obtenues dans ces rapports.

⁷ Human Rights Watch. 2013. "Just Sign Here": Unfair Trials Based on Confessions to the Police in Morocco." Extrait le 1^{er} octobre 2013 (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/morocco0613webwcover.pdf>).

⁸ Human Rights Watch. 2006a. "Morocco: Prosecution of Independent Newsweeklies." Extrait le 1^{er} octobre 2013 (<http://www.hrw.org/legacy/background/mena/morocco0506/index.htm>).

⁹ Human Rights Watch. 2009. "Freedom to Create Associations: A Declarative Regime in Name Only." Extrait le 1^{er} octobre 2013 (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/morocco1009web.pdf>).

Les activistes appelant à l'autodétermination du Sahara Occidental sont particulièrement vulnérables,¹⁰ ainsi que le sont les extrémistes islamistes suspectés. Depuis une série d'attentats suicides à la bombe en 2003 à Casablanca, les autorités ont arrêté des centaines de personnes suspectées d'être liées aux réseaux terroristes. Leur emprisonnement est souvent précédé par une détention secrète et illégale et des procès inéquitables.¹¹ Les États-Unis et certains de ses alliés considèrent le Maroc comme un partenaire essentiel dans la guerre mondiale contre le terrorisme.

En 2004, la révision du code de la famille et du statut personnel au Maroc donna aux femmes des droits étendus en matière de divorce, de garde des enfants, et d'autres sujets liés à la famille, mais certaines dispositions discriminatoires en matière d'égalité des sexes persistent. De plus, la mise en place de la réforme a été lente. Il existe également de sérieuses inquiétudes dans le domaine des droits des employés de maison au Maroc, qui sont pour beaucoup d'entre eux des enfants, alors que le droit national du travail ne protège pas ces employés.¹² En dépit de l'interdiction d'employer des enfants de moins de 15 ans, des milliers d'enfants—généralement issus de milieux défavorisés—sont des employés de maison au Maroc, et ils font souvent face à des conditions abusives.¹³

Enfin, la commission marocaine de vérité (IER)¹⁴ a accompli son mandat et a produit un rapport final en 2005,¹⁵ apportant reconnaissance et réparations à environ 16 000 victimes de violations des droits de l'homme dans le passé. Cependant, les auteurs spécifiques ne furent pas nommés, donc aucune poursuite n'a été engagée. De même, bien que la commission recommande des réformes institutionnelles pour empêcher de futures violations des droits de l'homme, les réformes juridiques et sécuritaires n'ont pas vu le jour.¹⁶

¹⁰ Human Rights Watch. 2008. "Human Rights in Western Sahara and in the Tindouf Refugee Camps: Morocco/Western Sahara/Algeria." Extrait le 1^{er} octobre 2013 (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/wsahara1208web.pdf>). Voir également Human Rights Watch 2013, *op. cit.*

¹¹ Human Rights Watch. 2010. "Morocco: 'Stop Looking for Your Son': Illegal Detentions under the Counterterrorism Law." Extrait le 1^{er} octobre 2013 (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/morocco1010LR.pdf>). Voir également Human Rights Watch 2013, *op. cit.*

¹² Human Rights Watch. 2006b. "Swept Under the Rug: Abuses Against Domestic Workers Around the World." Extrait le 1^{er} octobre 2013 (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/wrd0706webwcover.pdf>).

¹³ Human Rights Watch. 2012. "Lonely Servitude: Child Domestic Labor in Morocco." Extrait le 1^{er} octobre 2013 (http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/morocco1012ForUpload_2_0.pdf). Voir également Human Rights Watch. 2005a. "Inside the Home, Outside the Law: Abuse of Child Domestic Workers in Morocco." Extrait le 1^{er} octobre 2013 (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/morocco1205wcover.pdf>). Aussi, Human Rights Watch 2006b, *op. cit.*

¹⁴ Human Rights Watch. 2005b. "Morocco's Truth Commission: Honoring Past Victims during an Uncertain Present." Extrait le 1^{er} octobre 2013 (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/morocco1105wcover.pdf>).

¹⁵ Pour un résumé en anglais du rapport final, voir le National Commission for Truth, Justice, and Reconciliation, "Summary of the Final Report," disponible à http://www.ccdh.org.ma/IMG/pdf/rapport_final_mar_eng-3.pdf.

¹⁶ Human Rights Watch. 2011. "World Report 2011: Morocco/Western Sahara." Extrait le 1^{er} octobre 2013 (<http://www.hrw.org/en/world-report-2011/moroccowestern-sahara>).

Le secteur non gouvernemental des droits au Maroc¹⁷

Des militants de gauche et d'anciens prisonniers politiques ont créé les premiers groupes de défense des droits de l'homme au Maroc au début des années 70 en se concentrant principalement sur les droits civils et politiques et notamment sur la liberté de parole et d'association ainsi que sur la réforme judiciaire et carcérale.¹⁸ Dans les années 1980, des militants pour l'égalité des sexes créèrent le premier groupe de défense des droits de la femme du pays. Dans les années 1990, une nouvelle génération de militants commença à créer des groupes de défense des droits plus spécialisés, y compris ceux s'intéressant aux droits de la femme, des enfants, des personnes handicapées et des droits culturels spécifiques. En ce nouveau millénaire, une variété de groupes de la société civile marocaine allèrent encore plus loin et commencèrent à promouvoir la liberté en matière de religion, d'orientation sexuelle, de laïcité et de langue. Contrairement aux groupes de défense des droits mieux établis, les récentes organisations locales de défense des droits de l'homme ne s'inscrivent pas souvent dans la gauche politique marocaine.¹⁹



Photo de Magharebia via [flickr.com](https://www.flickr.com/photos/magharebia/).

Les OLDDH ont gardé leurs distances avec le gouvernement jusque dans les années 1990, quand l'environnement politique commença à se libéraliser. Depuis lors, certains groupes de défense des droits ont adopté une approche plus collaborative avec l'État, travaillant ensemble sur différentes réformes législatives et judiciaires ou dans le cadre de projets et programmes gouvernementaux et avec les ministères.²⁰ De plus, au cours de la dernière décennie, les ONG de développement ont commencé à utiliser les principes des droits de l'homme dans leur travail dans le cadre plus large d'une orientation globale en matière de politique vers une approche du développement fondée sur les droits.²¹

Le nouveau millénaire a également vu l'émergence de certains groupes de défense des droits de l'homme basés sur l'islam. Comme les marxistes des années 1970, ces militants ont créé des organisations de défense des droits pour se protéger, ainsi que leur pairs, de la répression politique.²² De plus, certains groupes islamiques ont uni leurs efforts avec des groupes laïcs de défense des droits bien établis pour protester contre les violations des droits civils et politiques, et ont utilisé ces alliances pour renforcer leur profil national et international.²³

¹⁷ Certaines informations de cette section proviennent d'entretiens avec des experts informateurs clés menés par l'équipe de recherche en 2010 et en 2011. Pour une liste des informateurs clés, voir l'annexe A.

¹⁸ Entretiens avec les informateurs clés 5 & 6

¹⁹ Entretiens avec les informateurs clés 2, 4, 5 & 6

²⁰ Entretien avec l'informateur clef 3

²¹ Entretiens avec les informateurs clés 3 & 5

²² Entretien avec l'informateur clef 1

²³ Entretien avec l'informateur clef 3

Partie II :

Les organisations locales de défense des droits de l'homme à Rabat et à Casablanca

Notre équipe de recherche s'est intéressée à la manière dont le discours, les problématiques, et les militants des droits de l'homme étaient perçus au Maroc. Nous avons commencé en demandant aux marocains travaillant pour les organisations locales de défense des droits de l'homme (OLDDH) de nous donner leur point de vue. Nous les avons interrogé à la fois sur leur expérience personnelle et sur leur opinion avisée.

Nous discutons d'abord de l'écho rencontré par les idées relatives aux droits de l'homme au Maroc, y compris de la perception des personnes interrogées sur ce qui gêne ou facilite la diffusion des droits de l'homme auprès des populations locales. Ensuite, nous analysons les sources potentielles et actuelles de financement des OLDDH, et nous évaluons le degré de vulnérabilité du secteur des droits de l'homme s'il devait faire face à la perte des financements étrangers. Finalement, nous examinons de quelle manière le secteur des droits de l'homme au Maroc collabore ou est en contradiction avec d'autres types d'organisations.

Aperçu méthodologique

Nous avons conduit 30 entretiens approfondis en 2011 avec un échantillon aléatoire stratifié d'OLDDH à Casablanca (la plus grande ville du Maroc) et à Rabat (la capitale). Pour qu'une organisation soit retenue dans notre base d'échantillonnage, elle devait être à la fois une ONG enregistrée et avoir le terme « droits » dans sa mission organisationnelle ou dans la description de ses activités. Nous avons commencé par dresser une liste de toutes les organisations potentielles en utilisant une recherche poussée sur le web et en consultant les principaux informateurs experts. Ensuite, l'équipe de recherche a passé au crible toutes les organisations pour confirmer leur adéquation avec les critères d'inclusion. La base d'échantillonnage résultante incluait 56 OLDDH à Rabat et à Casablanca. L'échantillon était stratifié selon la présence ou non de l'organisation sur le web et son appartenance ou non à un réseau. Les OLDDH furent sélectionnées de manière aléatoire à partir de la liste. Nous avons contacté 37 organisations pour compléter l'échantillon de 30 OLDDH, avec pour résultat un taux de réponse de 81%. Les données résultantes sont représentatives de toutes les OLDDH à Rabat et à Casablanca.

Chaque organisation sélectionnée a été contactée par téléphone et/ou par email, le personnel de l'OLDDH décidant qui serait le participant le plus approprié pour l'entretien. Les entretiens incluaient une combinaison de questions ouvertes et fermées, pour une durée moyenne de 47 minutes. Pour plus de détails, voir l'annexe B.

Caractéristiques des OLDDH et des personnes interrogées

Les 30 personnes d'OLDDH interrogées étaient plus fortement éduquées, plus urbaines et moins religieuses que la population marocaine. En moyenne, elles étaient âgées de 49 ans et légèrement plus de la moitié d'entre elles (53%) étaient des femmes. Bien que leurs parents n'avaient pas un niveau d'éducation élevé—quatre personnes seulement indiquèrent que leur père était allé à l'université et

seulement une personne indiqua que sa mère avait fait de même—les personnes interrogées avaient toutes complété leur éducation secondaire, et toutes, à l'exception d'une personne, avaient suivi un cursus universitaire d'une durée moyenne de cinq ans. La plupart ont passé un temps significatif en milieu urbain, avec 80% allant dans le secondaire et 93% à l'université dans une ville importante. Alors que 80% ont indiqué être musulman, 30% seulement ont revendiqué le fait d'être pratiquant, un contraste fort avec la population générale marocaine qui est très pieuse.

Tableau 2.1
Caractéristiques des représentants des OLDDH

Sexe	53% femmes
Âge (moyen)	49 ans
Éducation	
Études secondaires complétées	100%
Suivi d'un cursus universitaire	97%
Expérience en milieu urbain	
Études secondaires dans une grande ville	80%
Études universitaires dans une grande ville	93%
Identité religieuse	
Musulmane	80%
Aucune religion	10%
Pas de réponse	10%
Pratique religieuse	
Pratiquant	30%
Non pratiquant	37%
Pas de certitude ou aucune réponse	33%
Poste au sein de l'OLDDH	
Nombre d'années au sein de l'OLDDH (en moyenne)	12 ans
Poste de direction	73%
Poste de niveau intermédiaire	23%
Voyages d'affaires internationaux dans les cinq dernières années (en moyenne)	3 voyages

Les personnes interrogées avaient un niveau élevé d'expérience et d'autorité dans leur organisation. Elles avaient travaillé au sein de leur organisation actuelle 12 ans en moyenne et presque les trois quarts d'entre elles occupaient un poste de niveau supérieur. Leur travail impliquait généralement des voyages à l'international, les personnes indiquant avoir effectué, en moyenne, trois voyages à l'étranger dans le cadre de leur travail au cours des cinq dernières années.

Comme le montre le tableau 2.2, la vaste majorité (93%) des OLDDH échantillonnées avait un champ d'action au niveau national. Elles sont le plus fréquemment engagées dans des interventions juridiques formelles (37%) et des actions de sensibilisation et de mobilisation (33%), et dans une moindre mesure, dans l'éducation sur les droits de l'homme (23%) et la collecte d'informations (seulement 7%).

Tableau 2.2
Caractéristiques des OLDDH

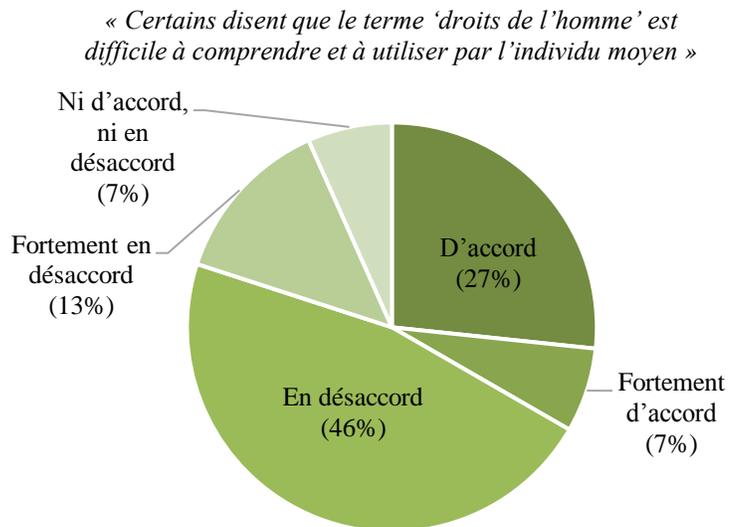
Champ d'action	
National	93%
Village	7%
Activité principale	
Interventions juridiques formelles	37%
Actions de sensibilisations et de mobilisation	33%
Éducation sur les droits de l'homme	23%
Collecte d'informations	7%
Création	
Date (moyenne)	1999
Avant 1993	30%
De 1993 à 2000	36%
De 2001 à 2010	34%
Effectif	
Personnel rémunéré (en moyenne)	24%
Nombre (moyen)	49 personnes
Tiers inférieur	2-20 personnes
Tiers médian	25-57 personnes
Tiers supérieur	60-10000 pers.
Financement	
Reçoit des financements du gouvernement	79%
Reçoit des financements étrangers	77%
Visites d'organisations étrangères au cours de l'année précédente (en moyenne)	4 visites

Les OLDDH échantillonnées étaient généralement des organisations bien établies, avec environ les deux tiers en activité depuis au moins dix ans. La taille moyenne de l'effectif était de 50 personnes, mais il y avait un large éventail en matière d'effectif, allant de seulement deux personnes à environ 10000 membres du personnel. Cependant, les personnes étant payées pour leur travail sont peu nombreuses, avec en moyenne seulement 24% du personnel qui est rémunéré. Les OLDDH dépendent fortement des financements à la fois du gouvernement (79%) et de l'étranger (77%). Elles ont des réseaux relativement bien développés avec les organisations étrangères, signalant une moyenne de quatre visites d'organisations étrangères au cours de l'année précédente.

L'écho rencontré par les idées relatives aux droits de l'homme

Nous avons commencé en déclarant que —« Certains disent que le terme 'droits de l'homme' est difficile à comprendre et à utiliser par l'individu moyen »—et nous avons demandé aux personnes interrogées dans quelle mesure elles étaient d'accord ou en désaccord. Comme le démontre le diagramme 2.1, la plupart des personnes (18 des 30 personnes interrogées) étaient soit en « désaccord » ou « fortement en désaccord » avec cette affirmation, alors qu'une minorité (10 des 30 personnes interrogées) étaient « d'accord » ou « fortement d'accord ». En d'autres mots, les personnes travaillant dans les OLDDH marocaines sont plus susceptibles de croire que le discours relatif aux droits de l'homme est compréhensible pour l'individu moyen dans leur pays. Une personne interrogée observa que, dans le Maroc d'aujourd'hui, « nous pouvons parler des droits à tout le monde » vu que « les gens sont de plus en plus intéressés et sensibilisés à la culture des droits de l'homme, à ses termes, et à ses pratiques. »²⁴

Diagramme 2.1
La plupart des militants des OLDDH ne pense pas que le langage des droits de l'homme soit difficile à comprendre (N=30)



Pour de nombreuses personnes interrogées, la culture des droits de l'homme s'est propagée au Maroc et, alors que l'individu moyen peut ne pas être familier avec les dimensions techniques et juridiques des droits de l'homme, il comprend le fondement des droits de l'homme et sa centralité à la dignité humaine.²⁵ Elles voient concrètement les idées relatives aux droits de l'homme se propager au sein des populations locales et les gens revendiquer de plus en plus leurs droits,²⁶ comme à travers le mouvement du Printemps Arabe.²⁷ Un certain nombre de personnes interrogées insistèrent sur le fait que le concept des droits de l'homme est inhérent à la condition d'être humain.²⁸ Par exemple, une personne illustra la conscience « instinctive » des droits de l'homme en disant, « Il n'y a pas un humain qui ne puisse pas conceptualiser le fait qu'elle, ou il, a des droits... tous les êtres humains ont intrinsèquement droit à la dignité et par conséquent demandent et comprennent instinctivement les droits. »²⁹ Une autre personne expliqua que les droits de l'homme concernent la dignité humaine, qui est un concept que tout le monde peut comprendre, et que l'individu moyen « va adhérer à la cause des droits de l'homme—à toute

²⁴ GB-021-2011

²⁵ GB-008-2011, GB-013-2011, GB-015-2011, GB-017-2011, GB-019-2011, GB-020-2011, GB-023-2011, GB-016-2011, GB-028-2011

²⁶ GB-012-2011, GB-019-2011, GB-020-2011, GB-023-2011, GB-027-2011, GB-031-2011

²⁷ GB-020-2011, GB-027-2011, GB-030-2011

²⁸ GB-008-2011, GB-019-2011, GB-020-2011, GB-022-2011

²⁹ GB-019-2011

cause—qui défend sa dignité. »³⁰ D'autres insistent cependant sur le rôle essentiel des OLDDH dans la sensibilisation à, et la diffusion de, la culture des droits de l'homme au Maroc.³¹

Amélioration générationnelle

Les personnes interrogées notèrent l'importance du changement générationnel, avançant que les gens qui avaient grandi au cours des années 1970—les terribles « années de plomb » du pays³²—étaient susceptibles de considérer les idées relatives aux droits de l'homme, ainsi que leurs militants, avec appréhension, car elles étaient vues comme risquées et contestataires. D'autres peuvent appréhender les droits comme des « faveurs faites par l'État, »³³ plutôt que comme quelque chose que toutes les personnes possèdent en qualité d'être humain. D'après les personnes interrogées, le Maroc s'était débattu trop longtemps dans la « culture du *Makhzen*, » un terme populaire désignant l'élite du pays au pouvoir.³⁴ La mentalité du *Makhzen* était « rétrograde, » compromettant l'évolution plus récente du pays vers des « valeurs démocratiques et en faveur des droits de l'homme. »³⁵

Un changement historique significatif constaté par les personnes interrogées concernait l'orientation au sein de la communauté des droits de l'homme vers une plus grande reconnaissance des luttes pour les droits socioéconomiques et culturels à partir des années 1990. Ce changement s'inscrivait plus largement dans la tendance sur le plan mondial à redéfinir les droits de l'homme, en particulier dans le Sud de la planète. Les droits civils et politiques n'étaient pas particulièrement pertinents pour les marocains, donc le secteur des droits de l'homme et son « orientation historique sur les droits politiques et civils faisaient qu'il était difficile pour la population de comprendre et d'adhérer au concept. »³⁶ L'évolution vers une orientation socioéconomique a aidé à diffuser la culture des droits de l'homme auprès des populations locales.³⁷

Ce changement a modifié la nature du travail dans le domaine des droits de l'homme, passant d'un combat politique vers un travail centré sur l'action qui rapprochait les OLDDH de la population. Les OLDDH sont maintenant « présentes sur le terrain et ont pénétré les populations locales. »³⁸ D'après plusieurs personnes interrogées, cette approche fondée sur l'action directe a aidé à ancrer la culture des droits de l'homme au sein des populations locales et a changé la perception préalable des droits de l'homme comme étant liés seulement à la contestation et à la lutte politique.³⁹ Par exemple, une personne interrogée affirma : « Dernièrement, le travail des organisations de défense des droits de l'homme dans le domaine des droits sociaux et économiques a fait en sorte que la population accepte et respecte davantage les militants des droits de l'homme. »⁴⁰ Les personnes interrogées étaient heureuses de signaler que « les actions des OLDDH ne sont aujourd'hui plus seulement limitées à des débats et à

³⁰ GB-019-2011

³¹ GB-004-2011, GB-008-2011, GB-014-2011, GB-020-2011, GB-025-2011, GB-027-2011

³² Les « années de plomb » font généralement référence aux années 1960, jusque dans les années 1980, la période du règne du roi Hassan II, des années caractérisées par la violence d'État contre les opposants et les militants.

³³ GB-002-2011

³⁴ GB-002-2011

³⁵ GB-027-2011

³⁶ GB-029-2011

³⁷ GB-005-2011, GB-010-2011, GB-029-2011, GB-030-2011

³⁸ GB-008-2011

³⁹ GB-001-2011, GB-004-2011, GB-005-2011, GB-007-2011, GB-008-2011, GB-016-2011, GB-017-2011, GB-019-2011, GB-020-2011, GB-022-2011, GB-030-2011

⁴⁰ GB-010-2011

des concepts, » mais au contraire « répondent aux demandes et aux besoins de la société, en particulier concernant les droits socioéconomiques. »⁴¹

Les personnes interrogées décrivent un changement simultané d'approche de l'État marocain dans le domaine des droits de l'homme. Durant la répression des « années de plomb », les personnes interrogées dirent, que l'État diabolisait le concept des droits de l'homme.⁴² Depuis le milieu des années 1990, les personnes interrogées avaient l'impression que l'approche de l'État en matière de droits de l'homme avait été de plus en plus caractérisée par une certaine ouverture et par son soutien. Pour les OLDDH, ceci s'est traduit par des initiatives concrètes en faveur des droits de l'homme, telles que l'Instance équité et réconciliation et la réforme du code de la famille, qui ont aidé

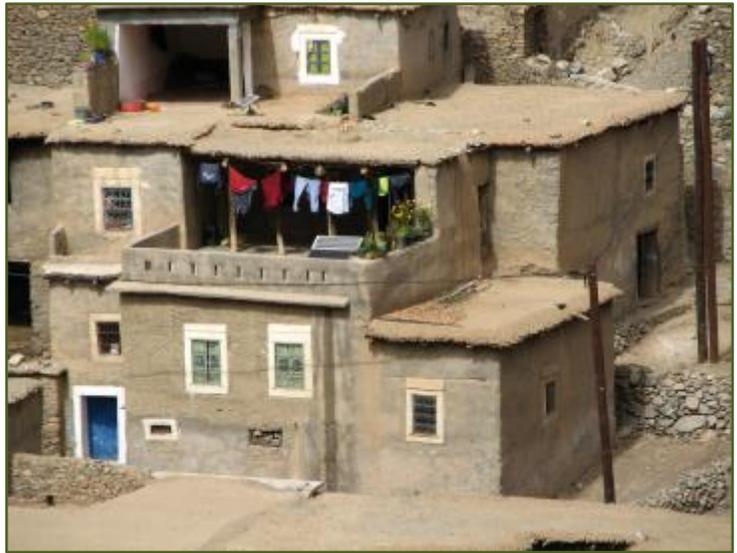


Photo de Omer Simkha via [flickr.com](https://www.flickr.com/photos/omer-simkha/).

à réduire les stigmates concernant le travail en matière de droits de l'homme. En raison de la plus grande ouverture du gouvernement envers les droits de l'homme, « c'est devenu un débat national, public et ouvert. »⁴³ Cependant, il est important de noter que certaines personnes interrogées perçoivent encore l'État comme un obstacle à la diffusion des droits de l'homme, comme nous le verrons dans la prochaine section.

D'après certaines personnes interrogées, la simultanéité de ces changements au cours des 20 dernières années était la clef de la diffusion de la culture des droits de l'homme au Maroc et conduisait à une perception publique de plus en plus positive. Sans l'importance de plus en plus grande accordée par le secteur des droits de l'homme au travail avec la population en faveur de ses droits socioéconomiques et culturels *et* les récents efforts progressifs du gouvernement pour promouvoir les droits de l'homme, de tels changements positifs ne se seraient pas produits.

Obstacles à la résonance

Alors qu'elles étaient généralement très optimistes sur l'écho rencontré par les idées relatives aux droits de l'homme auprès du public—en particulier lorsque replacé dans une perspective historique—les personnes interrogées étaient promptes à discuter également des obstacles significatifs à la réceptivité du public. Les représentants des OLDDH ont décrit trois principaux obstacles à la diffusion de la culture des droits de l'homme au Maroc : un faible niveau d'éducation, un choc avec la culture locale et la religion, et enfin, le climat politique historique et actuel du Maroc.

⁴¹ GB-005-2011

⁴² GB-002-2011, GB-004-2011, GB-005-2011, GB-019-2011, GB-025-2011, GB-026-2011, GB-030-2011

⁴³ GB-019-2011

Pour de nombreuses personnes interrogées, une éducation inadéquate, l'analphabétisme, et la pauvreté extrême, étaient des obstacles importants à la réceptivité aux droits de l'homme.⁴⁴ Elles plaçaient cependant la faute sur le système éducatif public défaillant du pays, plutôt que sur les individus eux-mêmes. « Même ceux qui sont dépourvus d'éducation sont conscients d'avoir des droits », avança une personne, mais ils ont des difficultés à identifier ceux qui « leur prennent leurs droits ».⁴⁵ Les écoles publiques étaient incapables d'aider les pauvres au Maroc à comprendre les sources de leur oppression. Un faible niveau d'éducation et d'alphabétisation, en particulier dans les zones rurales, a pour effet d'augmenter le fossé entre les OLDDH urbaines et la population qu'elles essayent de toucher.⁴⁶

D'un autre côté, certaines personnes interrogées avançaient que les idées circulaient aisément à travers les barrières sociales, et que les gens dotés d'un faible niveau d'éducation peuvent comprendre et comprennent les droits de l'homme ».⁴⁷ « Ce n'est pas une question d'éducation, » revendiqua l'une d'elles, mais cela relève plutôt de la « manière dont vous expliquez le terme [droits de l'homme]. »⁴⁸ Une autre personne alla dans le même sens, notant que, « Lorsque quelqu'un est victime d'injustice... il n'a pas besoin d'aller à l'école pour le comprendre ».⁴⁹ Une troisième personne dénigra ceux qui identifient une barrière éducationnelle à la diffusion des droits de l'homme. Pour cette dernière, « Les gens qui disent que [les marocains]... sont analphabètes et donc ne comprennent pas les droits de l'homme sont des gens qui ne travaillent pas avec... la population. Ils sont dans une bulle élitiste... dans des hôtels cinq étoiles ».⁵⁰ En fait, plusieurs personnes avancèrent que les classes les plus aisées du Maroc étaient plus susceptibles que les pauvres de résister aux idées relatives aux droits de l'homme.⁵¹

L'individu moyen n'était pas « la source de la résistance à la diffusion de la culture des droits de l'homme, » dit quelqu'un. Au contraire, le vrai problème, c'est « l'élite [marocaine]. »⁵²

Les opinions étaient également partagées sur l'ampleur avec laquelle les valeurs des droits de l'homme se heurtent avec la culture marocaine et les croyances et pratiques islamiques. Certaines personnes interrogées parlaient de cela comme d'un obstacle important à franchir, disant que les droits de l'homme sont souvent vus comme un concept occidental.⁵³ Les « mentalités » religieuses et culturelles peuvent bloquer la diffusion des idées relatives aux droits de



Photo de Domas Mituzas via flickr.com.

⁴⁴ GB-001-2011, GB-004-2011, GB-006-2011, GB-007-2011, GB-010-2011, GB-011-2011, GB-012-2011, GB-013-2011, GB-014-2011, GB-015-2011, GB-018-2011, GB-019-2011

⁴⁵ GB-001-2011

⁴⁶ GB-013-2011, GB-018-2011

⁴⁷ GB-025-2011, GB-026-2011, GB-028-2011, GB-030-2011, GB-031-2011

⁴⁸ GB-021-2011

⁴⁹ GB-008-2011

⁵⁰ GB-026-2011

⁵¹ GB-002-2011, GB-019-2011, GB-025-2011

⁵² GB-019-2011

⁵³ GB-002-2011, GB-004-2011, GB-018-2011, GB-019-2011, GB-023-2011, GB-025-2011

l'homme,⁵⁴ alors que les gens perçoivent les messages diffusés par les OLDDH comme étant en contradiction avec les enseignements de leur religion ou les modes de vie traditionnels. Ce conflit émerge de façon particulièrement aiguë concernant le problème des droits de la femme que certaines personnes interrogées disent être le plus difficile à aborder dans les sphères religieuses ou traditionnelles.⁵⁵ Une personne interrogée fit remarquer que les femmes marocaines sont particulièrement en proie au conflit, vu qu'elles sont à la fois « intéressées par le discours sur les droits » mais également « préoccupées par le fait que [les droits de l'homme] viendraient contredire leurs croyances religieuses ».⁵⁶

D'autres personnes sont cependant en désaccord et disent que les marocains ne perçoivent *pas* de choc culturel et ne voient pas non plus les droits de l'homme comme étant une importation de l'Occident.⁵⁷ Néanmoins certaines s'accordent sur le fait que les droits de l'homme peuvent être vus comme étant incompatibles avec les valeurs religieuses ou culturelles locales, mais elles soutiennent que c'est une perception erronée, propagée principalement par les extrémistes religieux.⁵⁸ « Depuis les années 1990, » dit l'une d'elles, « les extrémistes religieux ont été ceux qui stigmatisent... les droits de l'homme comme venant de l'Occident, »⁵⁹ et une autre ajouta que les gens sont réceptifs au message des extrémistes à cause de leur faible niveau d'éducation et d'autres vulnérabilités.⁶⁰ Ces personnes interrogées voyaient le conflit entre les droits de l'homme et la culture ou la religion comme étant essentiellement de la propagande non ancrée dans la réalité ou réellement issue des traditions islamiques ou culturelles. Ces personnes interrogées voyaient le conflit entre les droits de l'homme et la culture ou la religion comme étant essentiellement de la propagande ne provenant pas de l'Islam ou des traditions culturelles. Les OLDDH, avançaient-elles, doivent travailler pour informer les gens sur la manière dont les droits de l'homme s'accordent bien avec leurs croyances et leurs pratiques.⁶¹

Finalement, le troisième obstacle majeur à la diffusion des idées relatives aux droits de l'homme au Maroc, d'après les personnes interrogées, consiste en la relation entre le secteur des droits de l'homme et l'établissement politique. Dans de nombreux cas, les personnes interrogées blâmaient le gouvernement et ses agences pour la persistance d'idées allant à l'encontre des droits de l'homme. Bien que l'État ait beaucoup fait pour libéraliser politiquement le Maroc, les personnes interrogées avançaient qu'il n'a pas suffisamment intégré les droits de l'homme dans sa communication et dans sa politique.⁶² L'une des personnes interrogées affirma : « Le gouvernement ne fait rien [pour] promouvoir et diffuser la culture des droits de l'homme ».⁶³ A titre de preuve, d'autres avancèrent la question des droits de la femme, qui *avait* été largement diffusée par les agences publiques une fois que les autorités en place s'étaient accordées sur les révisions des lois du pays sur la famille et le statut personnel. C'était l'heureuse

⁵⁴ GB-011-2011, GB-012-2011, GB-013-2011, GB-014-2011, GB-016-2011, GB-018-2011, GB-024-2011

⁵⁵ GB-004-2011, GB-006-2011, GB-009-2011, GB-010-2011, GB-013-2011, GB-017-2011

⁵⁶ GB-028-2011

⁵⁷ GB-004-2011, GB-007-2011, GB-010-2011, GB-017-2011, GB-021-2011, GB-022-2011, GB-024-2011, GB-027-2011, GB-028-2011, GB-030-2011

⁵⁸ GB-002-2011, GB-004-2011, GB-013-2011, GB-024-2011, GB-028-2011,

⁵⁹ GB-002-2011

⁶⁰ GB-013-2011

⁶¹ GB-012-2011, GB-024-2011, GB-026-2011

⁶² GB-005-2011, GB-009-2011, GB-010-2011, GB-013-2011, GB-014-2011, GB-019-2011, GB-028-2011

⁶³ GB-013-2011

exception confirmant la règle malheureuse, démontrant cependant que « les forces au pouvoir... sont essentielles pour acquérir le soutien populaire » en faveur des droits de l'homme.⁶⁴

Au delà du fait de ne pas jouer son rôle pour diffuser la culture des droits de l'homme, certaines personnes interrogées indiquaient que l'État est en fait une entrave, agissant activement contre la diffusion des droits de l'homme, même lorsqu'il travaille—en théorie—avec les OLDDH.⁶⁵ Bien que la plupart des personnes interrogées percevaient d'une certaine façon une réduction des difficultés en raison de la libéralisation politique du Maroc, elles disaient qu'il y avait encore un long chemin à parcourir et que l'État est un partenaire nécessaire pour apporter un changement fondamental et « révolutionner » les droits de l'homme au Maroc.⁶⁶

Vernacularisation des droits de l'homme

En dépit de ces obstacles, la plupart des personnes interrogées soulignaient le développement de la culture des droits de l'homme au Maroc. Plusieurs personnes avancèrent que les droits de l'homme étaient passés d'une idéologie élitiste à une idéologie mieux enracinée socialement, défendue et comprise par un nombre croissant de gens. Pour réussir, le personnel des OLDDH doit cependant « parler le langage et le dialecte local et non pas le jargon intellectuel de ces grandes organisations de défense des droits de l'homme en ville. »⁶⁷ plus de la moitié des personnes interrogées soulignaient que la clef pour faire en sorte que les droits de l'homme rencontrent un écho au niveau local, était de donner des explications en utilisant des termes simples, des anecdotes, des exemples concrets, et des références culturelles ou religieuses.⁶⁸ Cette approche éducative des droits de l'homme, insistent les personnes interrogées, pourrait surmonter les obstacles initiaux liés à un faible niveau d'éducation ou d'alphabétisation.⁶⁹

Encore plus important, cependant, les OLDDH devaient créer un lien entre les idées relatives aux droits de l'homme et les besoins de la population en apportant des services concrets afin d'élever la prise de conscience en matière de culture des droits de l'homme.⁷⁰ Lier les idées des droits de l'homme aux actions pour aider à répondre aux besoins de la vie quotidienne *montre* vraiment aux gens le sens revêtu par les droits de l'homme⁷¹ et leur donne les moyens de s'impliquer dans le processus consistant à revendiquer leurs propres droits.⁷² Le vrai défi, expliquait une personne interrogée, est de « construire des stratégies orientées vers l'action » qui aident les gens à « saisir l'importance des droits ».⁷³

Le personnel des OLDDH soulignait avec insistance l'importance du « travail de proximité, » créant un lien entre les gens ordinaires et les idées relatives aux droits de l'homme à travers des services et des

⁶⁴ GB-027-2011

⁶⁵ GB-001-2011, GB-010-2011, GB-013-2011, GB-014-2011, GB-017-2011, GB-023-2011

⁶⁶ GB-013-2011, également GB-014-2011, GB-027-2011, GB-028-2011

⁶⁷ GB-001-2011

⁶⁸ GB-001-2011, GB-005-2011, GB-006-2011, GB-007-2011, GB-010-2011, GB-011-2011, GB-013-2011, GB-014-2011, GB-016-2011, GB-017-2011, GB-018-2011, GB-021-2011, GB-022-2011, GB-024-2011, GB-026-2011, GB-027-2011

⁶⁹ GB-001-2011, GB-006-2011, GB-010-2011, GB-016-2011, GB-020-2011, GB-021-2011, GB-022-2011, GB-024-2011

⁷⁰ GB-001-2011, GB-004-2011, GB-005-2011, GB-007-2011, GB-008-2011, GB-016-2011, GB-017-2011, GB-020-2011, GB-022-2011, GB-030-2011

⁷¹ GB-001-2011, GB-005-2011

⁷² GB-001-2011, GB-022-2011, GB-024-2011, GB-029-2011

⁷³ GB-005-2011

actions concrètes. Sans action réelle, les droits de l'homme restaient des idées élitistes « difficiles à comprendre »⁷⁴ et la majorité de la population percevait les droits de l'homme comme étant « des paroles vides de sens. »⁷⁵ D'un autre côté, quand les gens verraient des « résultats concrets, « ils commenceraient à croire. »⁷⁶ Même ceux qui n'avaient pas adopté l'approche des droits de l'homme seraient interpellés par les biens ou services, ce qui permettrait de donner aux OLDDH un certain élan pour éduquer sur les droits de l'homme.⁷⁷

Pour de nombreuses personnes interrogées, afin qu'une culture des droits de l'homme s'enracine efficacement dans la conscience publique, il est essentiel d'inscrire le discours des droits de l'homme dans la réalité des gens. En créant un certain degré de proximité et de pertinence entre la vie quotidienne des populations et les droits de l'homme ce dernier a un potentiel important pour amener des changements durables.

Les militants marocains des droits de l'homme

Nous avons demandé, « *Quel est le sens du terme 'militant des droits de l'homme' pour l'individu moyen au Maroc ?* ». Les personnes interrogées dirent que la perception des militants des droits de l'homme avait changé et certaines d'entre-elles revendiquaient même ne plus être des « militants »—un terme qui avait une connotation avec l'activisme politique des années 1970—mais qu'elles étaient aujourd'hui vues plus largement comme étant des acteurs de la société civile.⁷⁸

Un certain nombre de personnes interrogées dirent que les militants avaient fait partie de l'élite sociale et politique, mais les personnes travaillant au sein des OLDDH étaient maintenant perçues comme faisant partie de la classe moyenne, avec un lien fort avec l'individu moyen, tant dans les zones urbaines que rurales.⁷⁹ Les OLDDH, et donc le personnel des droits de l'homme, avaient contribué à un changement social constructif dans les deux dernières décennies, en s'engageant de plus en plus dans des programmes impliquant directement les communautés et débouchant sur des résultats positifs tangibles. Jusque dans les années 1990, les militants des droits de l'homme étaient fortement stigmatisés, mais aujourd'hui il y a une perception bien plus encourageante des personnes travaillant pour les OLDDH, d'après les personnes interrogées.⁸⁰ Ces dernières avaient l'impression d'être « vues comme des aides, des combattants au service de la dignité de leurs bénéficiaires »⁸¹ et « respectées en tant qu'acteur d'un changement et d'un



Photo de Omer Simkha via flickr.com.

⁷⁴ GB-005-2011

⁷⁵ GB-016-2011

⁷⁶ GB-030-2011

⁷⁷ GB-004-2011, GB-029-2011

⁷⁸ GB-012-2011, GB-020-2011, GB-029-2011

⁷⁹ GB-022-2011, GB-030-2011

⁸⁰ GB-019-2011, GB-022-2011, GB-024-2011, GB-027-2011

⁸¹ GB-024-2011

développement positif ». ⁸² Les personnes interrogées dirent que les gens se tournent vers les militants des droits de l'homme et vers le personnel des OLDDH pour les aider avec leurs problèmes : « Les gens en proie à toute forme d'injustice vont d'abord vers les OLDDH avant de voir qui que ce soit d'autre. Les femmes se tournent vers des ODDH avant d'aller voir leur propre famille ». ⁸³

De nombreuses personnes interrogées dirent que les militants des droits de l'homme étaient généralement perçus de manière positive au Maroc. ⁸⁴ Tempérant ceci, cependant, était la reconnaissance que la perception des militants des droits de l'homme varie en fonction du comportement des militants et des actions de leur organisation au sein des communautés marocaines. Quand les militants construisent une « relation basée sur un dialogue progressif et simple et non sur une approche élitiste, cela se traduit par un contact positif. » ⁸⁵

De plus, les militants vont rencontrer des résistances au niveau local si leurs actions sont (ou sont perçues comme) associées avec des gains sur le plan politique ou personnel. ⁸⁶ Dans ce cas, ils vont également faire face à une opposition directe de la part des acteurs influents, tels que les conservateurs étatiques ou religieux qui ont la capacité de façonner l'opinion publique. Certaines personnes interrogées comparèrent les personnes travaillant dans le domaine des droits de l'homme avec les politiciens, avançant que les militants ont une plus grande crédibilité au sein du public et qu'il est donc important de maintenir la séparation. Comme l'une des personnes interrogées l'expliqua, « Plus vous êtes indépendant des partis politiques, plus vous obtenez la confiance de la population. » ⁸⁷ Une autre personne se fit l'écho de cette perception, expliquant que le travail des militants des droits de l'homme « sans intérêt politique investi, leur donne une grande crédibilité. » ⁸⁸

Finalement, certaines personnes interrogées impliquèrent, ou expliquèrent de manière explicite, qu'il y a une différence entre les OLDDH généralistes et celles qui se spécialisent sur des problématiques spécifiques. ⁸⁹ Pour le public, expliquèrent-elles, les militants des ODDH spécialisées et tournées vers l'action ne sont souvent pas perçus du tout comme des militants des droits de l'homme mais peuvent au contraire être considérés comme un service social ou des « bienfaiteurs. » ⁹⁰

Evaluer l'approche des droits de l'homme

Nous avons demandé aux personnes interrogées de synthétiser : « à votre avis, *quelles sont les forces et les faiblesses liées à l'utilisation du cadre des 'droits de l'homme' ?* » et elles décrivirent plusieurs forces clefs dans l'utilisation d'une approche des droits de l'homme.

⁸² GB-018-2011

⁸³ GB-019-2011

⁸⁴ GB-007-2011, GB-008-2011, GB-012-2011, GB-013-2011, GB-014-2011, GB-018-2011, GB-019-2011, GB-021-2011, GB-022-2011, GB-024-2011, GB-025-2011, GB-026-2011, GB-027-2011

⁸⁵ GB-011-2011

⁸⁶ GB-007-2011, GB-009-2011, GB-011-2011, GB-025-2011, GB-027-2011, GB-028-2011, GB-029-2011

⁸⁷ GB-026-2011

⁸⁸ GB-008-2011

⁸⁹ GB-017-2011, GB-031-2011

⁹⁰ GB-017-2011, GB-031-2011

Premièrement, et plus particulièrement, de nombreuses personnes expliquèrent que les droits de l'homme sont un cadre universel qui ont un large attrait et une grande légitimité,⁹¹ permettant aux OLDDH d'être « la voix qui est entendue nationalement et internationalement. »⁹² Une personne expliqua, « Pour avoir une certaine légitimité aujourd'hui, une organisation doit adopter l'approche des droits de l'homme, même l'approche islamique est à la recherche de cette légitimité... les acteurs des droits de l'homme sont devenus le centre de la lutte. »⁹³ L'approche des droits de l'homme apporte le « cadre général de référence »⁹⁴ qui à la fois englobe et accepte tous les autres.⁹⁵

Deuxièmement, l'attrait universel des droits de l'homme lui donne également le potentiel d'aider à résoudre des conflits au sein du Maroc. D'après certaines personnes, un cadre des droits de l'homme est « fondamentalement objectif »⁹⁶ et plaide en faveur de la protection de tous les groupes de manière égalitaire,⁹⁷ résultant en un discours non-discriminatoire qui est utile pour réconcilier les différences dans un Maroc hétérogène. « C'est le dénominateur commun qui pourrait résoudre les problèmes liés aux différentes idéologies présentes au sein de la société marocaine et parmi les différents acteurs sociaux et politiques. C'est une manière de transcender les conflits générés par les différentes idéologies ». ⁹⁸

Troisièmement, une approche basée sur les droits de l'homme apporte des solutions à long terme,⁹⁹ en s'attaquant à « la racine des problèmes, » plutôt qu'en essayant de « réparer un problème en payant pour quelque chose. »¹⁰⁰ Contrairement aux approches « caritatives » ou de développement, les gens sont responsabilisés, ce qui fait que les « bénéficiaires deviennent eux-mêmes des militants ». ¹⁰¹ Non seulement elle « donne le poisson » mais « l'approche basée sur les droits de l'homme apprend à pêcher, l'approche basée sur les droits de l'homme façonne le citoyen. »¹⁰² Comme l'une des personnes interrogées l'expliqua, cela contribue à une transformation à long terme : « Toutes les autres approches (de développement, politiques ou religieuses) ne peuvent pas durer sur le long terme car elles ne sont pas porteuses d'un projet de société basé sur l'égalité et sur la justice... quand nous arrivons à rallier une partie des masses à notre cause, nous les gagnons pour toujours. »¹⁰³

Certaines personnes étaient également conscientes des défis internes et externes liés à leur approche. Pour la plupart, ce ne sont cependant pas des faiblesses inhérentes à l'approche basée sur les droits de l'homme, mais des défis potentiels à l'utilisation efficace de cette approche. En fait, plusieurs personnes

⁹¹ GB-002-2011, GB-007-2011, GB-008-2011, GB-009-2011, GB-010-2011, GB-012-2011, GB-013-2011, GB-014-2011, GB-015-2011, GB-016-2011, GB-018-2011, GB-019-2011, GB-022-2011, GB-023-2011, GB-027-2011, GB-031-2011

⁹² GB-027-2011

⁹³ GB-030-2011

⁹⁴ GB-022-2011

⁹⁵ GB-010-2011, GB-022-2011, GB-023-2011, GB-027-2011, GB-030-2011

⁹⁶ GB-025-2011

⁹⁷ GB-002-2011, GB-008-2011, GB-010-2011, GB-015-2011, GB-025-2011

⁹⁸ GB-005-2011

⁹⁹ GB-001-2011, GB-005-2011, GB-011-2011, GB-017-2011, GB-018-2011, GB-024-2011, GB-026-2011, GB-028-2011, GB-029-2011, GB-031-2011

¹⁰⁰ GB-026-2011

¹⁰¹ GB-017-2011

¹⁰² GB-024-2011

¹⁰³ GB-013-2011

interrogées indiquèrent ne voir aucune faiblesse dans l'approche basée sur les droits de l'homme en elle-même.¹⁰⁴

La limitation la plus substantielle du cadre des droits de l'homme, d'après les personnes interrogées, est le fossé potentiel entre le discours sur les droits de l'homme et leur application dans le monde réel.¹⁰⁵ Comme nous l'avons vu ci-dessus, afin que les OLDDH soient vues favorablement par le public, il est important pour elles d'être perçues comme étant proches du terrain et comme mettant en œuvre des



Photo de Magharebia via [flickr.com](https://www.flickr.com/photos/magharebia/).

changements positifs. Malheureusement, les droits de l'homme peuvent être vus comme une idéologie sans action et les OLDDH « perçues comme étant éloignées de la réalité ». ¹⁰⁶ Bien qu'une force du cadre des droits de l'homme réside en sa capacité à apporter un changement à long terme, produire des résultats immédiats peut s'avérer être un défi amenant à des perceptions négatives : « Certains proclament que le pain est plus important, qu'ils doivent d'abord se nourrir. Ils déclarent : qu'est-ce que les droits de l'homme vont faire pour moi ? » ¹⁰⁷ Les personnes interrogées ne voyaient pas cela comme étant insurmontable mais expliquaient que les OLDDH doivent être conscientes de cette limitation et qu'elles doivent travailler de façon à « réduire nos discours sur les droits de l'homme et agir davantage. » ¹⁰⁸

Les droits de l'homme utilisent également un « jargon spécialisé » qui peut le rendre « élitiste en comparaison avec le discours religieux simpliste et populiste. » ¹⁰⁹ Certains avançaient que la perception des droits de l'homme en tant que discours élitiste a besoin d'être remise en cause—et qu'elle *est* efficacement remise en cause—alors que les OLDDH s'engagent dans un travail

d'avantage de proximité et « traduisent » les droits de l'homme. Même en gardant l'accent sur les actions de sensibilisation et de mobilisation, les personnes interrogées pensaient que les OLDDH devaient concentrer leur attention sur les applications pratiques des idées dans le domaine des droits de l'homme : « L'élite des droits utilise ces conventions internationales comme les islamistes utilisent le Coran... [mais] notre rôle n'est pas de rappeler aux gens le contenu de ces conventions mais de trouver des solutions viables aux vrais problèmes compte tenu de la réalité. » ¹¹⁰

De plus, des défis externes au mouvement des droits de l'homme surgissent. Des détracteurs ou des opposants limitent le travail des OLDDH, en particulier les extrémistes religieux ou certains agents politiques. Ces acteurs sont réticents au cadre des droits de l'homme et sont un obstacle à la diffusion d'une culture des droits de l'homme. Une personne interrogée expliqua, « Nous, les OLDDH, pouvons travailler avec les communautés mais si le système ne suit pas, notre travail rencontre des obstacles. » ¹¹¹

¹⁰⁴ GB-002-2011, GB-005-2011, GB-010-2011, GB-011-2011, GB-021-2011, GB-026-2011

¹⁰⁵ GB-009-2011, GB-014-2011, GB-015-2011, ¹⁰⁶ GB-019-2011, GB-020-2011, GB-022-2011, GB-023-2011, GB-024-2011

¹⁰⁶ GB-023-2011

¹⁰⁷ GB-024-2011

¹⁰⁸ GB-014-2011

¹⁰⁹ GB-010-2011

¹¹⁰ GB-019-2011

¹¹¹ GB-028-2011

Un autre défi externe à une approche basée sur les droits de l'homme est de ne pas être soutenue avec suffisamment de ressources : « Les gens demandent davantage que ce que nous pouvons délivrer. Une organisation avec des ressources limitées ne peut pas répondre à toutes les demandes qu'elle reçoit. »¹¹² La prochaine section discute des ressources des OLDDH de manière plus approfondie.

Doter le secteur des droits de l'homme au Maroc des ressources nécessaires

Pour trouver comment les OLDDH marocaines finançaient leur travail, nous avons demandé aux 30 personnes interrogées, « *A votre avis, quel est le pourcentage estimé des organisations basées sur les droits au Maroc qui reçoivent un financement étranger substantiel ?* ». Nous demandions aux personnes interrogées de servir d'informateur clef sur le secteur marocain des droits de l'homme dans son ensemble. Les personnes interrogées fournirent également des données sur leur propre organisation quand elles se virent demander « *Votre organisation reçoit-elle des financements étrangers ?* »

Diagramme 2.3

La plupart des OLDDH des personnes interrogées reçoivent des fonds étrangers (N=30)

" *Votre organisation reçoit-elle des fonds de l'étranger ?* "

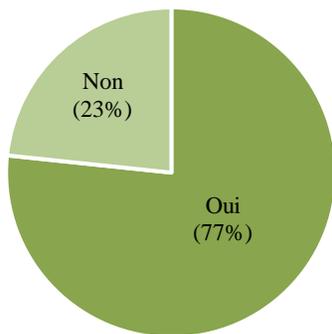
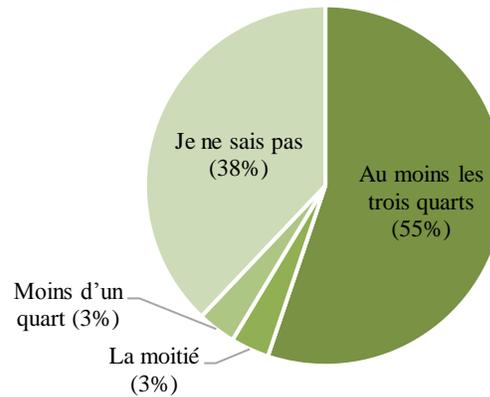


Diagramme 2.2

Les personnes interrogées pensent que la plupart des OLDDH reçoivent d'importants fonds de l'étranger (N=29)

" *Quel pourcentage des ODDH au Maroc reçoit d'importants financements de donateurs étrangers tels que l'Europe ou le Japon ?* "



Comme le démontre le diagramme 2.2, 18 personnes interrogées répondirent à la première question en indiquant qu'elles n'étaient pas confiantes dans leur estimation du financement étranger dans leur secteur. Pour celles qui répondirent, leur estimation moyenne était que 84% des OLDDH marocaines recevaient un financement étranger « substantiel. »¹¹³ Les 30 personnes répondirent toutes à notre seconde question demandant si leur *propre* organisation recevait de l'argent étranger, et comme le montre le diagramme 2.3, c'était le cas pour 77% d'entre elles. L'aide extérieure joue un rôle vital dans le secteur des droits du pays.

¹¹² GB-015-2011

¹¹³ Bien que nous ayons demandé aux personnes interrogées de donner une estimation numérique concrète, tout le monde ne se sentait pas à l'aise pour le faire. Sur les 18 personnes qui répondirent, cinq dirent 100%, une donna une estimation de 90%, neuf estimèrent « une majorité, » une autre dit « plus de la moitié », une avança 50%, alors qu'une autre dit « une minorité. » Pour traduire ceci en points d'estimation, nous avons transformé la phrase, « une majorité, » en la fourchette, 75-100%, et ensuite pris le point médian, ou 88%, pour calculer la moyenne. Nous avons transformé « plus de la moitié » en 51-75%, avec un point médian de 63%; et « une minorité » en 0-25%, avec un point médian de 12,5%.

Plusieurs personnes interrogées exprimèrent leur préoccupation sur le fait qu'accepter un soutien étranger pourrait compromettre l'autonomie des organisations locales,¹¹⁴ donc elles insistèrent sur le besoin de maintenir leur indépendance,¹¹⁵ de chercher des modèles de partenariat,¹¹⁶ et de s'assurer que les donateurs partagent leurs valeurs dans le domaine des droits de l'homme.¹¹⁷ Pour un certain nombre d'organisations bien établies, c'était une telle préoccupation qu'elles n'avaient commencé à accepter de l'argent étranger que récemment.¹¹⁸

Les organisations différaient quant à l'importance du rôle joué par les financements étrangers dans leurs finances, avec des estimations allant d'environ 20%¹¹⁹ à 95%¹²⁰ du budget. Quinze personnes interrogées donnèrent des estimations précises du pourcentage de leur financement total provenant de sources étrangères. Parmi celles-ci, quatre personnes interrogées dirent que leur organisation ne recevait aucun financement étranger, alors que le reste fit état d'une moyenne de 64% de leur financement.

Dépendance au financement étranger

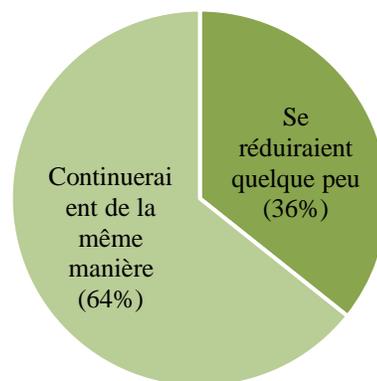
Avec ce niveau de dépendance élevé envers les financements étrangers, nous avons évalué comment les personnes interrogées percevaient la capacité de résistance du secteur en cas d'arrêt de l'aide. Nous avons demandé, « *Si le financement étranger en faveur des droits de l'homme au Maroc venait à être coupé, les activités en matière de droits de l'homme le seraient-elles... ?* »

La majorité des personnes interrogées était extrêmement optimiste sur la solidité du secteur. Dix-huit personnes interrogées (64%) indiquaient croire que les activités en matière de droits de l'homme continueraient de la même manière, alors que 10 personnes interrogées (36%) croyaient qu'elles « se réduiraient quelque peu ».

D'après elles, cette capacité de résistance venait de la tradition de la société civile à avoir recours à des bénévoles plutôt qu'à des personnes rémunérées. Le Maroc a une longue et vigoureuse tradition de bénévolat qui est une pratique profondément ancrée dans la culture locale¹²¹ et essentielle au fonctionnement du secteur des droits de l'homme. Même sans aide étrangère, les

Diagramme 2.4
La plupart des personnes interrogées pensent que la perte des financements étrangers n'aurait aucun impact (N=28)

« *Si le financement étranger des droits de l'homme au Maroc venait à être coupé, les activités ... ?* »



¹¹⁴ GB-002-2011, GB-005-2011, GB-010-2011, GB-012-2011, GB-013-2011, GB-014-2011, GB-015-2011, GB-016-2011, GB-019-2011, GB-024-2011

¹¹⁵ GB-019-2011

¹¹⁶ GB-014-2011, GB-016-2011

¹¹⁷ GB-013-2011, GB-015-2011

¹¹⁸ GB-012-2011, GB-024-2011

¹¹⁹ GB-020-2011

¹²⁰ GB-013-2011

¹²¹ GB-022-2011, GB-027-2011

bénévoles et les militants permettraient au secteur de survivre.¹²² « Nous ne comptons pas sur le financement étranger... nous nous appuyons sur les militants et sur les bénévoles, » expliqua l'une d'elles.¹²³ Une autre remarqua que depuis que les premiers groupes de défense des droits de l'homme du pays avaient émergé avant l'ère du financement étranger, ils avaient développé une capacité à survivre indépendamment des dons extérieurs : « Nous avons... travaillé pendant très longtemps sans aide étrangère, » expliqua-t-elle, donc si l'argent étranger venait à s'arrêter, « le mouvement continuerait. »¹²⁴ Certaines personnes interrogées expliquèrent qu'elles seraient « à jamais des militantes »¹²⁵ et qu'elles « croyaient au changement [et] ne pouvaient pas arrêter. »¹²⁶ Pour elles, « le véritable militantisme » est plus important que le soutien financier¹²⁷ qui est juste un outil servant à amplifier leurs actions, mais qui n'est pas le cœur du mouvement en faveur des droits de l'homme.¹²⁸

Cependant, certaines personnes admettaient qu'il y aurait des changements sans les financements étrangers. En particulier, elles indiquèrent que certaines OLDDH sont plus fortement dépendantes, et qu'elles auraient des difficultés.¹²⁹ D'autres affirmèrent que, alors que le militantisme continuerait, les opérations quotidiennes et les programmes déclinaient sans les fonds étrangers.¹³⁰ Sur une note plus sceptique, 5 des 28 personnes interrogées prédirent que le secteur aurait de graves difficultés si les financements étrangers venaient à être coupés.¹³¹ Elles citèrent le manque de modèle opérationnel alternatif, regrettant que le bénévolat et le militantisme ne suffisent pas ; « nous ne pouvons pas fonctionner sans [argent étranger], » expliqua l'une d'elles.¹³²

Parmi celles qui indiquèrent que cette dépendance à l'argent étranger était problématique, certaines avaient commencé à explorer des activités génératrices de revenus et des projets autofinancés. Une personne interrogée dit, par exemple, qu'elles utilisaient de l'argent de projets pour acheter plutôt que pour louer des locaux, développant ainsi les actifs de leur groupe.¹³³ Plusieurs organisations collectent des cotisations qu'elles considèrent comme une source viable de financement; une personne interrogée a estimé que 80% du financement de son organisation provenait des frais d'adhésion et du bénévolat.¹³⁴

Certaines personnes interrogées étaient plus confiantes que d'autres :

1. **Les personnes interrogées faisant partie des organisations plus importantes étaient plus optimistes :** Les personnes des organisations avec un effectif d'au moins 40 personnes étaient plus susceptibles de considérer les OLDDH comme capables de survivre sans fonds étrangers; environ 85% dirent que le secteur résisterait, comparé à 46% pour celles appartenant à des organisations plus petites.

¹²² GB-005-2011, GB-007-2011, GB-009-2011, GB-017-2011, GB-022-2011, GB-027-2011, GB-028-2011

¹²³ GB-009-2011

¹²⁴ GB-008-2011

¹²⁵ GB-025-2011

¹²⁶ GB-028-2011

¹²⁷ GB-015-2011

¹²⁸ GB-019-2011, GB-021-2011, GB-022-2011

¹²⁹ GB-010-2011, GB-018-2011, GB-020-2011, GB-025-2011

¹³⁰ GB-001-2011, GB-021-2011, GB-030-2011

¹³¹ GB-013-2011, GB-016-2011, GB-020-2011, GB-023-2011, GB-029-2011

¹³² GB-013-2011

¹³³ GB-024-2011

¹³⁴ GB-010-2011

2. **Les personnes interrogées dont les organisations avaient un personnel professionnel étaient hésitantes :** Dans les OLDDH avec plus de la moitié du personnel composé de bénévoles, environ deux tiers des personnes interrogées pensaient que le mouvement des droits de l'homme resterait le même sans financements étrangers, comparé à la moitié pour les OLDDH dont le personnel rémunéré constituait un pourcentage plus élevé.
3. **Les personnes interrogées des organisations centrées sur les activités de sensibilisation et de mobilisation étaient confiantes :** Celles dont les organisations se concentraient sur les activités de sensibilisation étaient plus susceptibles de dire que le mouvement resterait le même sans fonds étrangers (90%), comparé à celles des organisations qui se concentrent sur l'éducation, les médias, ou d'autres activités publiques (50%).

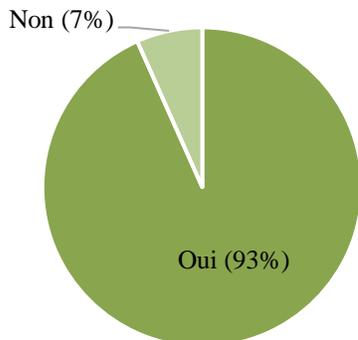
Sources locales de financement

Ensuite, nous avons interrogé les personnes sur la disponibilité des financements locaux : « *Un financement local substantiel est-il une possibilité pour les organisations de défense des droits de l'homme au Maroc ?* » Une fois encore, nous avons traité les personnes interrogées comme des experts locaux du secteur marocain des OLDDH.

Diagramme 2.5

Les personnes interrogées pensent que les sources de financement local sont substantielles (N=30)

“Un financement local substantiel est-il une possibilité pour les organisations de défense des droits de l'homme au Maroc ?”



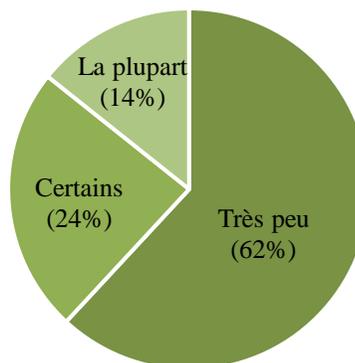
Les personnes interrogées expliquaient que la source de financement locale la plus significative (potentielle et actuelle) était le gouvernement, via des subventions ou des partenariats de projet qui devinrent disponibles à partir de la fin des années 1990. Le ministère marocain de la justice était un bailleur de fonds essentiel pour les groupes de défense des droits de l'homme généralistes alors que le Ministère du développement social et des affaires familiales ainsi que l'Initiative nationale

La grande majorité, (28 des 30 personnes interrogées), croyait en la disponibilité d'un financement local « substantiel », (voir le diagramme 2.5), alors que seulement une minorité, (8 des 21 personnes interrogées), croyait que soit « certains » ou « la plupart » des groupes fondés sur les droits utilise actuellement des fonds locaux (voir diagramme 2.6).

Diagramme 2.6

Les personnes interrogées ne pensent pas que de nombreuses OLDDH reçoivent des fonds de sources locales (N=21)

“En fait, combien de groupes marocains de défense des droits de l'homme lèvent des fonds importants de sources locales ?”



pour le développement humain¹³⁵ finançaient les OLDDH spécialisées. Les autorités publiques nationales ou locales aidaient également en détachant des fonctionnaires, en prêtant leurs locaux, ou en accordant d'autres subventions. Dans certains cas, les OLDDH avaient sécurisé l'accès à des subventions pour la société civile au niveau municipal. Environ 79% des personnes interrogées indiquaient que leur organisation avait reçu des financements publics sous une forme ou sous une autre.

Le soutien du gouvernement était limité,¹³⁶ en particulier lorsque comparé aux fonds disponibles à l'extérieur du pays. Les subventions du ministère de la justice pour les groupes locaux de défense des droits de l'homme variaient entre 2 000 et 13 000 dollars US par an, des sommes bien pâles en comparaison avec celles disponibles dans les agences étrangères. Les personnes interrogées se montraient critiques de ce niveau d'engagement, perçu comme étant bien faible, de l'État. En fait, plusieurs personnes interrogées décrivaient le fait d'obtenir des fonds publics comme un droit des OLDDH, qu'elles considèrent comme faisant un travail qui devrait être effectué par le gouvernement¹³⁷ et comme protégeant les droits des citoyens dont les impôts servent à constituer les fonds de financement.¹³⁸ Une personne interrogée dit : « C'est le rôle du gouvernement de soutenir le travail des organisations de la société civile, »¹³⁹ alors qu'une autre personne dit : « L'augmentation des fonds nationaux est notre future combat. »¹⁴⁰ Une troisième personne avança que « Le gouvernement devrait nous soutenir davantage et ils ont les ressources pour le faire, »¹⁴¹ alors qu'une quatrième personne dit qu'une partie « du budget public [devrait] aller, de manière transparente et institutionnalisée, vers les OLDDH. »¹⁴²

Le secteur privé national ne représente pas encore une source significative de financement pour les OLDDH. Certaines personnes interrogées expliquaient que le secteur privé ne fait pas—encore—partie de la « culture »¹⁴³ des droits de l'homme, suggérant que les donateurs privés potentiels doivent peut-être être « sensibilisés. »¹⁴⁴ Elles voient les entreprises privées comme des donateurs réticents car elles ne font pas partie d'un secteur socialement responsable avec des pratiques qui respectent les droits de l'homme,¹⁴⁵ et elles ont peur que les OLDDH les exposent au grand jour.¹⁴⁶ En dépit de cela, certaines personnes interrogées étaient optimistes au sujet des futurs partenariats potentiels avec le secteur privé marocain,¹⁴⁷ et certaines d'entre elles indiquaient que leur organisation avait déjà reçu des financements privés limités.¹⁴⁸

¹³⁵ L'INDH est une initiative nationale lancée par le roi Mohammed VI du Maroc en mai 2005 pour soulager la pauvreté et l'extrême vulnérabilité via un programme national de développement humain. Depuis 2005, l'INDH a financé plus de 20 000 projets annexes, ciblant plus de 4,6 millions de personnes dans 264 quartiers urbains et 403 communautés rurales.

¹³⁶ GB-006-2011, GB-022-2011, GB-023-2011, GB-015-2011, GB-018-2011, GB-019-2011, GB-025-2011, GB-026-2011, GB-027-2011

¹³⁷ GB-013-2011, GB-022-2011, GB-024-2011

¹³⁸ GB-019-2011

¹³⁹ GB-021-2011

¹⁴⁰ GB-022-2011

¹⁴¹ GB-024-2011

¹⁴² GB-030-2011

¹⁴³ GB-012-2011, GB-025-2011, GB-030-2011

¹⁴⁴ GB-024-2011

¹⁴⁵ GB-013-2011, GB-018-2011, GB-025-2011

¹⁴⁶ GB-030-2011

¹⁴⁷ GB-021-2011, GB-022-2011, GB-025-2011, GB-028-2011, GB-029-2011

¹⁴⁸ GB-017-2011, GB-020-2011, GB-021-2011, GB-026-2011, GB-029-2011, GB-031-2011

En général, les personnes interrogées percevaient un manque de volonté politique de financer les OLDDH, ce qui limite leur accès à la fois aux financements publics et privés sur le plan local. Les personnes interrogées remarquèrent que les donateurs publics et privés préféraient soutenir des groupes fournissant des services concrets et que les « droits de l'homme » peuvent encore être un sujet brûlant. « Les gens, les entreprises privées, les financiers en général, veulent donner de l'argent à quelque chose de concret, »¹⁴⁹ et les services sociaux ou les programmes caritatifs sont plus attractifs car ils apportent des choses tangibles. De plus, les personnes interrogées pensaient que les donateurs publics aussi bien que privés, étaient prudents dans leur soutien aux groupes de défense des droits car ils « dénoncent trop »¹⁵⁰ et qu'il y a une suspicion persistante envers les groupes de droits en raison de leur travail sur les droits politiques dans le passé.¹⁵¹ « Le gouvernement ne veut pas de problèmes, » expliqua une autre personne, et pour lui les « droits de l'homme sont...un...casse-tête. »¹⁵²

Un accès inégal

Les personnes interrogées décrivent un ensemble d'options pour le financement de leur organisation mais elles étaient nombreuses à être frustrées par une allocation inégale des fonds dans le secteur. Premièrement, elles soulignaient un déséquilibre en faveur des organisations les plus grandes ou les plus « prospères » alors que les plus petites organisations reçoivent peu ou pas d'argent.¹⁵³ Cette situation peut être la conséquence d'un personnel dédié à la levée des fonds, d'une plus grande connaissance de la manière d'accéder aux financements, ou de procédures mieux rationalisées pour gérer les obligations administratives.¹⁵⁴ C'était particulièrement frustrant pour les personnes interrogées faisant partie des organisations les plus petites. Une personne interrogée décrivait cet état de fait comme un monopole au profit d'un petit nombre de groupes parmi les plus importants.¹⁵⁵ « Le financement national et étranger souffre de favoritisme, » dit une autre personne, avec les mêmes groupes qui « bénéficient toujours des financements étrangers et d'autres qui n'en [bénéficient] jamais. »¹⁵⁶

Une deuxième critique émise par les personnes interrogées concernait l'importance des contacts personnels dans l'obtention des fonds organisationnels. Presque la moitié des personnes interrogées (13 sur 30) affirmait que l'argent public et étranger était distribué de manière opaque et clientéliste. « Il est nécessaire d'avoir des contacts puissants, » dit une personne interrogée, et « Plus vous avez de contacts, plus vous obtenez de financements. »¹⁵⁷ Une autre personne dit que les organisations ont besoin de « contacts puissants et de connaître les ficelles » pour obtenir de l'argent public ou étranger.¹⁵⁸ En effet, plusieurs personnes dirent que les agences publiques ne finançaient que les groupes qui étaient proches des dirigeants politiques.

En bref, les fonds étrangers soutiennent les groupes de défense des droits de l'homme à Rabat et à Casablanca bien que les personnes travaillant pour les OLDDH étaient confiantes dans le fait que le

¹⁴⁹ GB-017-2011

¹⁵⁰ GB-008-2011

¹⁵¹ GB-029-2011

¹⁵² GB-025-2011

¹⁵³ GB-001-2011, GB-011-2011, GB-019-2011, GB-020-2011, GB-030-2011, GB-031-2011

¹⁵⁴ GB-007-2011, GB-016-2011, GB-017-2011

¹⁵⁵ GB-025-2011

¹⁵⁶ GB-016-2011

¹⁵⁷ GB-001-2011

¹⁵⁸ GB-007-2011

bénévolat reste au cœur du mouvement. Le financement public et privé au Maroc apporte un soutien financier limité, et il est possible que son rôle augmente dans le futur.

Les relations avec les autres acteurs sociaux

Les groupes de défense des droits au Maroc font face à divers défis et connaissent une série de succès, à la foi pour ce qui est de l'écho rencontré par leur discours et dans l'obtention de ressources. En même temps, il y a d'autres types de groupes qui travaillent également afin de toucher le public et de mobiliser des ressources pour leur propre cause.

Afin d'évaluer l'efficacité des OLDDH en comparaison avec celle des autres groupes, nous avons demandé « *Au Maroc, existent-il des organisations politiques ou religieuses qui sont plus efficaces que les organisations de défense des droits de l'homme pour toucher les populations locales ?* » et « *Pourquoi ces autres groupes ont-ils plus de succès ?* »

Sur le total des 30 personnes interrogées, 14 ont nommé au moins un autre type de groupe qu'elles pensaient être plus efficace que les OLDDH dans la mobilisation des populations locales et cinq d'entre elles donnèrent deux réponses.

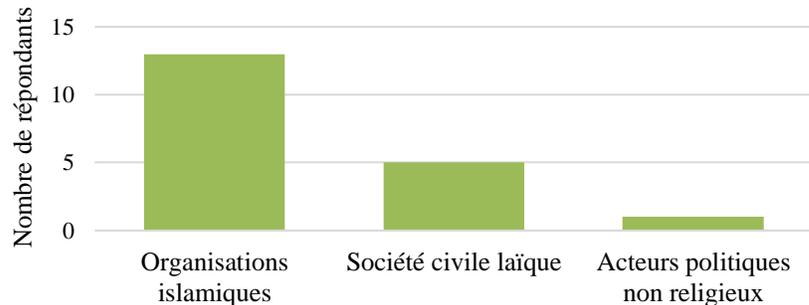
Comme le montre le diagramme 2.7, elles percevaient, dans leur grande majorité, les organisations religieuses (incluant le Fonds musulman de solidarité ou les organisations caritatives et les partis politiques islamiques) comme étant les plus efficaces dans la mobilisation de la population marocaine. Quand on leur a demandé

de citer des exemples spécifiques de groupes religieux efficaces, les personnes interrogées ont cité des groupes politiques, tels que *Al Adl Wal Ihsan*¹⁵⁹ et le parti justice et développement (PJD).¹⁶⁰

En plus des organisations religieuses, cinq personnes interrogées pensaient que les organisations laïques de la société civile (telles que les ONG de développement ou caritatives) étaient plus efficaces que les OLDDH, et une personne mentionna que les acteurs politiques non religieux étaient particulièrement efficaces.

Diagramme 2.7
Les personnes interrogées pensent que les organisations religieuses sont plus efficaces que les OLDDH au Maroc (N=14)

“Au Maroc, des organisations politiques ou religieuses sont-elles plus efficaces que les OLDDH pour toucher la population ?”



¹⁵⁹ *Al Adl Wal Ihsan*, ou le mouvement pour la « justice et la charité », est une organisation islamique tolérée par l'État mais interdite de participer au processus électoral et non reconnue en tant que parti politique.

¹⁶⁰ Le PJD, ou *Parti Justice et Développement*, est un parti politique islamique modéré qui est le parti au pouvoir depuis qu'il a gagné la majorité au cours des élections législatives de novembre 2011.

Le reste des personnes interrogées pensait que les autres types d'organisation n'étaient pas nécessairement plus efficaces que les OLDDH. Elles expliquèrent qu'il était difficile d'évaluer quelle approche connaissait le plus de succès,¹⁶¹ que les diverses organisations mobilisent différents segments de la population,¹⁶² ou qu'elles présentent des forces différentes.¹⁶³ D'autres avancèrent que l'approche des droits de l'homme est celle qui mobilise le plus efficacement la population.¹⁶⁴

L'attrait de la force mobilisatrice des islamistes

Les personnes interrogées décrivent les groupes islamiques comme ayant un large attrait auprès du public marocain pour trois raisons principales : premièrement, leurs affiliations et leurs ressources; deuxièmement, leur cadre idéologique ou leur discours; et troisièmement, leurs stratégies d'action.

Une force majeure des organisations religieuses consiste en leurs affiliations politiques, avec le pouvoir et les ressources qui les accompagnent. Les organisations religieuses travaillent en tant qu'ONG locales de développement, sous la « bannière caritative »,¹⁶⁵ mais les personnes interrogées décrivent comment de telles organisations sont financées par les partis politiques islamiques¹⁶⁶ ou les liens qu'elles ont avec eux. D'après certaines personnes interrogées, cela signifie que les organisations religieuses sont renforcées par l'État et qu'elles ont du pouvoir politique¹⁶⁷ et une puissance financière en raison de ces liens.¹⁶⁸ Elles travaillent également souvent avec, ou via, les mosquées qui peuvent efficacement aider à la mobilisation¹⁶⁹ et à l'accès aux ressources financières.¹⁷⁰

Deuxièmement, les personnes interrogées expliquèrent que les groupes islamiques brouillent la frontière entre le discours religieux et le discours politique, offrant un cadre qui trouve facilement un écho au sein des communautés défavorisées ou faiblement éduquées.¹⁷¹ Alors que les gens peuvent avoir du mal à comprendre le discours plus complexe et technique du « discours militant universel des droits de l'homme, » « le discours religieux est généralement très bien accueilli dans une société musulmane, en particulier compte tenu du taux élevé d'analphabétisme. »¹⁷² Ces organisations « utilisent le discours religieux et les mosquées pour diffuser leur message politique, » des messages qui permettent à leurs idées de s'imprégner profondément, « car elles touchent les gens dans leur foi et leurs émotions et non dans leur mentalité. »¹⁷³ Parce que le Maroc est une société musulmane, cet appel à leur foi et à leurs croyances est particulièrement efficace et il est propagé quotidiennement via les mosquées.¹⁷⁴ Bien que les personnes interrogées percevaient les organisations religieuses comme étant efficaces dans la mobilisation des populations locales, elles les qualifiaient souvent de démagogiques, dangereusement

¹⁶¹ GB-001-2011, GB-019-2011

¹⁶² GB-026-2011

¹⁶³ GB-027-2011

¹⁶⁴ GB-002-2011, GB-007-2011, GB-014-2011, GB-023-2011

¹⁶⁵ GB-014-2011

¹⁶⁶ GB-009-2011, GB-011-2011, GB-024-2011

¹⁶⁷ GB-013-2011

¹⁶⁸ GB-013-2011, GB-022-2011

¹⁶⁹ GB-029-2011

¹⁷⁰ GB-028-2011

¹⁷¹ GB-008-2011, GB-010-2011, GB-022-2011, GB-025-2011, GB-028-2011, GB-029-2011, GB-030-2011

¹⁷² GB-008-2011

¹⁷³ GB-029-2011

¹⁷⁴ GB-008-2011, GB-014-2011, GB-022-2011, GB-025-2011, GB-028-2011, GB-029-2011, GB-030-2011

attractives pour les émotions et les préjugés, et capitalisant sur l'ignorance des citoyens les moins éduqués.

Un troisième attrait majeur des groupes islamiques, d'après les personnes interrogées, est leur concentration sur le « travail social très intense avec les défavorisés, »¹⁷⁵ les rendant proche des communautés et leur donnant un large attrait.¹⁷⁶ Ils adoptent souvent une approche « fondée sur le caritatif », qui se concentre sur la distribution d'avantages et de services tangibles, et qui « utilise la pauvreté des gens pour favoriser le parti politique islamique.»¹⁷⁷ Par conséquent, les groupes islamiques « obtiennent plus d'adhérents car ils offrent des avantages concrets aux communautés défavorisées... Si j'étais à leur place, je préférerais aussi aller vers ces organisations qui vont s'occuper de mes besoins prioritaires plutôt que vers une organisation qui fait la promotion [des droits]. »¹⁷⁸ Pragmatiquement, les personnes interrogées reconnaissent que toute organisation « qui vient avec des avantages tangibles à donner aura plus de personnes répondant présent. »¹⁷⁹ D'un point de vue critique, elles voient cependant

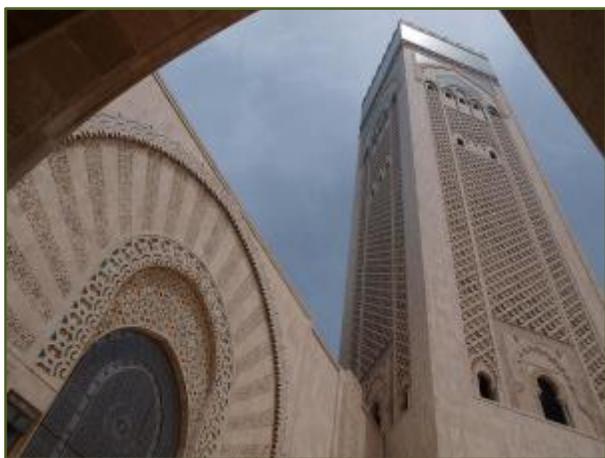


Photo de mararie via flickr.com.

cela comme une exploitation de la pauvreté afin de propager une idéologie,¹⁸⁰ comme le fait d'offrir des solutions à court terme aux problèmes,¹⁸¹ et comme la simple création d'une « adhésion basée sur le fait d'être redevable »¹⁸² ou de loyauté aveugle.¹⁸³

Alors que leurs affiliations, leurs discours, et leurs stratégies tournées vers l'action sont certainement des forces formidables, les groupes islamiques au Maroc peuvent aussi faire face à des défis. Une personne interrogée a décrit la récente baisse de confiance du public envers les organisations religieuses à cause de la perception de leur association avec le terrorisme.¹⁸⁴ Une autre personne dit que les jeunes trouvent l'approche religieuse de plus en plus rédhibitoire.¹⁸⁵ Cependant, une autre

personne indiqua que les gens sont fatigués d'être déçus par les promesses faites par les organisations religieuses politiques débouchant sur des élections.¹⁸⁶ De plus, un certain nombre de personnes interrogées avancèrent que la population est de plus en plus sceptique avec la charité en tant que solution aux problèmes socioéconomiques, au lieu de favoriser des programmes qui mettent l'accent sur leur droit à une vie décente.¹⁸⁷

¹⁷⁵ GB-006-2011

¹⁷⁶ GB-001-2011, GB-004-2011, GB-006-2011, GB-009-2011, GB-010-2011, GB-011-2011, GB-013-2011, GB-014-2011, GB-018-2011, GB-020-2011, GB-029-2011

¹⁷⁷ GB-024-2011

¹⁷⁸ GB-004-2011

¹⁷⁹ GB-004-2011

¹⁸⁰ GB-011-2011, GB-018-2011, GB-024-2011

¹⁸¹ GB-011-2011, GB-018-2011, GB-027-2011, GB-029-2011

¹⁸² GB-016-2011

¹⁸³ GB-001-2011

¹⁸⁴ GB-011-2011

¹⁸⁵ GB-001-2011

¹⁸⁶ GB-024-2011

¹⁸⁷ GB-007-2011, GB-023-2011, GB-025-2011, GB-027-2011

Le contentieux entre les OLDDH et les organisations religieuses

De nombreuses personnes interrogées affirmèrent ouvertement que les « OLDDH ne sont pas seulement en concurrence mais qu'elles sont également rivales avec les organisations religieuses. »¹⁸⁸

Plusieurs personnes interrogées décrivent les organisations religieuses comme répandant une propagande contre les groupes de défense des droits. D'après l'une d'entre elles, les extrémistes religieux disent que les droits de l'homme sont associés avec les maux de la société, tels que la prostitution.¹⁸⁹ Une autre personne dit que les organisations religieuses ouvrent des centres pour les femmes afin de combattre le message des OLDDH.¹⁹⁰ Une troisième personne décrit la propagande religieuse comme quoi les OLDDH, et en particulier les organisations de défense des droits de la femme, sont à la solde de l'étranger.¹⁹¹ Une dernière personne interrogée expliqua que les islamistes travaillent contre les OLDDH en affirmant qu'elles sont contre la religion.¹⁹² Plusieurs personnes interrogées s'opposèrent fermement à cette dernière affirmation, avançant que les OLDDH ne sont pas contre la religion, mais plutôt que tout le monde au Maroc est musulman, donc les organisations ne devraient pas utiliser la religion pour promouvoir leurs propres petits intérêts.¹⁹³

De nombreuses personnes interrogées présentent les OLDDH comme ayant un message qui est supérieur à celui des organisations religieuses.¹⁹⁴ Contrairement aux organisations religieuses qui « traitent avec la population en créant une dépendance et une loyauté aveugle, » les OLDDH responsabilisent la population, « les éduquant sur leurs droits et l'accès à la liberté en tant que citoyens. »¹⁹⁵ Comme l'expliqua une personne interrogée, « Aujourd'hui, le peuple marocain ne se contente plus d'un kilo de sucre et d'un sac de farine... la montée de la culture des droits de l'homme au Maroc leur a montré que le sucre et la farine ne vont pas résoudre leurs vrais problèmes socioéconomiques et politiques. »¹⁹⁶ Bien que les gens puissent initialement être attirés par les avantages concrets des organisations religieuses, certaines personnes interrogées décrivent la manière dont les gens finissent par être désillusionnés et se tournent au contraire vers les OLDDH.¹⁹⁷

Pour aller plus loin, un certain nombre de personnes interrogées discutèrent également de la manière dont les OLDDH « essayent de défaire ce que [les organisations religieuses] font. »¹⁹⁸ Elles perçoivent les dégâts occasionnés par les organisations religieuses, et donc « nous passons derrière pour effacer ce qu'elles — les organisations religieuses — font au sein de notre population cible... nous disons aux femmes avec lesquelles nous travaillons que le discours de ces organisations religieuses ne correspond pas à notre culture et à celle de nos mères. »¹⁹⁹

¹⁸⁸ GB-014-2011

¹⁸⁹ GB-022-2011

¹⁹⁰ GB-024-2011

¹⁹¹ GB-009-2011

¹⁹² GB-026-2011

¹⁹³ GB-009-2011, GB-011-2011, GB-026-2011

¹⁹⁴ GB-001-2011, GB-002-2011, GB-007-2011, GB-009-2011, GB-010-2011, GB-011-2011, GB-013-2011, GB-014-2011, GB-016-2011, GB-020-2011, GB-022-2011, GB-023-2011, GB-024-2011, GB-026-2011, GB-027-2011

¹⁹⁵ GB-001-2011

¹⁹⁶ GB-027-2011

¹⁹⁷ GB-007-2011, GB-014-2011, GB-024-2011

¹⁹⁸ GB-011-2011, also GB-009-2011, GB-016-2011,

¹⁹⁹ GB-011-2011

Valeurs partagées et idéologie

Finalement nous avons demandé, « *Les organisations de défense des droits de l'homme au Maroc travaillent-elles avec ces autres organisations ?* ». Afin que ces organisations travaillent ensemble, de nombreuses personnes interrogées (en particulier celles appartenant à des organisations basées en Occident) expliquèrent qu'une convergence entre les organisations, dans les domaines de l'idéologie et des valeurs, est nécessaire. Pour certaines, cette compatibilité idéologique pourrait être spécifique à certaines questions ou actions, alors que pour la plupart une correspondance plus générale et systématique en matière d'idéologie est nécessaire à la collaboration. La moitié des personnes interrogées affirma explicitement ne pas travailler avec des organisations réticentes à adopter une approche fondée sur les droits de l'homme ainsi que sur les valeurs d'égalité et de démocratie.²⁰⁰

Par conséquent, la plupart des organisations religieuses furent exclues de toute possibilité de collaboration avec les OLDDH,²⁰¹ notamment à cause de leur position sur les droits de la femme.²⁰² Une personne interrogée décrivit un manque fondamental de compatibilité, disant que « Notre société est partagée en deux : la mentalité régressive, conservatrice et extrémiste d'un côté, et la mentalité progressiste, démocratique et tournée vers les droits de l'homme de l'autre. »²⁰³ Cela veut dire « qu'il n'y a de collaboration ni avec des organisations ou des partis non démocratiques, ni avec des organisations religieuses, compte tenu du choc évident dans le cadre de référence. »²⁰⁴

Un certain nombre de personnes interrogées apportèrent une perspective plus nuancée, et considéraient une collaboration avec les organisations islamiques sur des questions très spécifiques sur lesquelles elles pourraient s'accorder, telle que celle concernant la détention politique.²⁰⁵ Une autre personne interrogée expliqua que son OLDDH liée à l'Occident travaille en collaboration avec des organisations dont le discours religieux est modéré (comme le Ministère des Habous et des affaires islamiques pour reformer le statut des femmes), mais pas avec les organisations islamiques extrémistes. Il y eu deux personnes interrogées qui indiquèrent que leur OLDDH travaillait avec tous les acteurs sociaux et politiques, y compris avec les organisations islamiques,²⁰⁶ et deux autres qui dirent que leur organisation souhaiterait poursuivre une collaboration plus large avec tous les acteurs concernant les problématiques sur lesquelles elles interviennent.²⁰⁷ Une personne interrogée fit la distinction entre les organisations religieuses faisant la promotion du « discours officiel » qui est « tolérant et ouvert, » et celles qui utilisent « le discours religieux extrémiste, avec lequel nous ne pouvons pas du tout travailler. »²⁰⁸

Contrairement à leur perception largement négative de la compatibilité avec les organisations religieuses, les personnes interrogées indiquèrent que de nombreux autres types d'organisations de la société civile *partagent* leurs valeurs. Elles insistèrent sur l'importance de la collaboration avec ces

²⁰⁰ GB-001-2011, GB-002-2011, GB-004-2011, GB-007-2011, GB-009-2011, GB-010-2011, GB-011-2011, GB-013-2011, GB-016-2011, GB-021-2011, GB-022-2011, GB-026-2011, GB-028-2011, GB-029-2011, GB-031-2011

²⁰¹ GB-007-2011, GB-010-2011, GB-011-2011, GB-013-2011, GB-017-2011, GB-018-2011, GB-020-2011, GB-027-2011, GB-028-2011, GB-031-2011

²⁰² GB-009-2011, GB-011-2011, GB-016-2011, GB-024-2011

²⁰³ GB-026-2011

²⁰⁴ GB-010-2011

²⁰⁵ GB-030-2011

²⁰⁶ GB-019-2011, GB-030-2011

²⁰⁷ GB-017-2011

²⁰⁸ GB-013-2011

organisations.²⁰⁹ Une personne interrogée expliqua, « A l'exception des organisations religieuses politiques, qui n'ont pas un réel intérêt pour la démocratisation et le développement durable de la société, le Maroc a besoin de tous les acteurs sociaux et politiques qui travaillent avec les valeurs démocratiques tout en étant ancrées dans la culture et les traditions locales. »²¹⁰ A cause de ce point de convergence, leurs OLDDH sont capables de s'engager dans des partenariats avec de telles organisations.

Relations complémentaires avec les ONG

Les personnes interrogées étaient relativement à l'unisson dans leur description élogieuse de la collaboration constructive avec les acteurs sociaux et politiques progressistes, mettant particulièrement l'accent sur leurs relations de travail positives avec les ONG locales de développement. Une personne interrogée affirma, « Le travail en coalition est en vogue au Maroc. »²¹¹ Non seulement les collaborations sont possibles, mais « sans alliances, nous ne pouvons pas devenir une force de proposition et de pression. »²¹² Les personnes interrogées parlèrent de l'importance de leur « travail en collaboration avec les ONG locales et de développement pour toucher les masses, » car « par nos propres moyens, ça ne marcherait pas. »²¹³ Chaque organisation mobilise un segment particulier de la population, qui varie selon leur mission respective et leurs moyens, se complétant l'une l'autre dans leur travail.²¹⁴ Pour elles, un type d'organisation n'est pas nécessairement plus efficace qu'un autre, mais les OLDDH, les organisations de développement, et d'autres types d'ONG locales ont chacune leur propres point forts.

Pour les personnes interrogées, les « partenariats de terrain »²¹⁵ entre les OLDDH et les organisations locales de développement sont particulièrement importants, ces dernières ayant accès aux communautés locales et une présence au sein de celles-ci, adoptant « une approche locale basée sur les spécificités locales et les besoins locaux. »²¹⁶ Travailler avec les ONG locales de développement permet de pénétrer les zones rurales, ce qui serait sinon difficile à accomplir pour les OLDDH basées en ville. Un certain nombre d'OLDDH travaillent dans tout le Maroc en opérant via des représentations locales,²¹⁷ mais nombreuses sont celles qui s'appuient sur un travail collaboratif avec les organisations locales.²¹⁸



Photo de Sam Greenhalgh via [flickr.com](https://www.flickr.com/photos/samgreenhalgh/).

²⁰⁹ GB-002-2011, GB-007-2011, GB-021-2011, GB-026-2011, GB-029-2011

²¹⁰ GB-007-2011

²¹¹ GB-030-2011

²¹² GB-029-2011

²¹³ GB-006-2011

²¹⁴ GB-008-2011, GB-010-2011, GB-019-2011, GB-026-2011

²¹⁵ GB-002-2011

²¹⁶ GB-007-2011

²¹⁷ GB-010-2011

En retour, les OLDDH apportent une formation sur l'approche en matière de droits de l'homme, les efforts de sensibilisation et de mobilisation, et des solutions de long terme aux inégalités socioéconomiques.²¹⁹ Les personnes interrogées insistent sur le fait que les OLDDH et les ONG locales « jouent un rôle complémentaire » avec les OLDDH « se focalisant sur les actions de sensibilisation alors que les ONG se concentrent sur les activités de proximité. »²²⁰ Du point de vue des personnes interrogées, tout comme les OLDDH ont besoin des organisations locales de développement, « il y a une très forte complémentarité entre les droits de l'homme et le travail de développement, »²²¹ et la contribution des OLDDH est nécessaire alors qu'elles « aident à mettre en œuvre les projets de développement en intégrant une approche fondée sur les droits de l'homme. »²²² Alors que les ONG locales aident les militants à élargir leur champ d'action, les OLDDH « leur apportent la dimension des droits. »²²³

Bien que la collaboration entre les OLDDH et les organisations locales de la société civile était le plus souvent abordée, certaines personnes interrogées mentionnèrent également les partenariats avec les ODDH locales et régionales,²²⁴ les partis politiques démocratiques²²⁵ et les ministères publics.²²⁶

Résumé

En parlant directement avec un échantillon représentatif d'OLDDH à Rabat et à Casablanca, nous avons trouvé un certain niveau de confiance et d'optimisme au sujet de leur travail. Les personnes interrogées considèrent que le discours des droits de l'homme rencontre un large écho au sein de la population, tant que leurs idées sont liées avec des actions concrètes et qu'elles sont traduites en des termes clairs et significatifs au niveau local. Bien qu'elles entrevoient certains obstacles à la diffusion d'une culture des droits de l'homme, leur sentiment général est que la situation s'améliore.

Les OLDDH dépendent largement du financement étranger bien qu'elles aient l'impression que leur organisation résisterait en cas d'arrêt des financements, en raison de l'esprit de bénévolat et de militantisme qui imprègne le travail dans le domaine des droits de l'homme. Les fonds locaux ne sont cependant pas pleinement utilisés et l'accès à ces financements est souvent biaisé en faveur des plus grandes organisations et de celles qui ont des connexions politiques.

Les professionnels des droits de l'homme perçoivent leur organisation comme étant en compétition directe avec les organisations religieuses qu'ils décrivent comme étant extrêmement efficaces pour

²¹⁸ GB-002-2011, GB-004-2011, GB-005-2011, GB-006-2011, GB-007-2011, GB-011-2011, GB-012-2011, GB-013-2011, GB-014-2011, GB-016-2011, GB-017-2011, GB-018-2011, GB-020-2011, GB-021-2011, GB-022-2011, GB-025-2011, GB-026-2011, GB-030-2011

²¹⁹ GB-007-2011, GB-012-2011, GB-013-2011, GB-016-2011, GB-019-2011, GB-026-2011

²²⁰ GB-010-2011

²²¹ GB-016-2011

²²² GB-013-2011

²²³ GB-007-2011

²²⁴ GB-002-2011, GB-006-2011, GB-008-2011, GB-009-2011, GB-010-2011, GB-011-2011, GB-012-2011, GB-015-2011, GB-016-2011, GB-022-2011, GB-024-2011, GB-025-2011, GB-027-2011

²²⁵ GB-001-2011, GB-006-2011, GB-009-2011, GB-026-2011, GB-029-2011, GB-030-2011

²²⁶ GB-004-2011, GB-010-2011, GB-016-2011, GB-030-2011

mobiliser les populations locales. Ils considèrent que leurs valeurs sont fondamentalement incompatibles avec la plupart des organisations religieuses, mais ils cherchent volontiers des relations complémentaires avec d'autres organisations, en particulier avec les ONG locales de développement.

Partie III : L'opinion publique à Rabat, à Casablanca et dans les environs ruraux

La section précédente a donné une évaluation des personnes travaillant au sein des OLDDH et la partie III vérifie ces perceptions en les confrontant à l'idée que l'ensemble de la population se fait des droits de l'homme et des OLDDH.

Aperçu méthodologique

Nous avons sondé un total de 1100 personnes en septembre et en octobre 2012, dont 800 venaient des zones urbaines de Rabat et de Casablanca et 300 de zones rurales dans un rayon de 70 à 80 kilomètres de ces deux villes, comme montré dans le diagramme 3.1. Nous avons mené l'enquête en conjonction avec [LMS-CSA](#), une grande société marocaine de sondages.

L'échantillon est un échantillon proportionnel stratifié aléatoire, qui n'est pas représentatif sur le plan national, mais qui est représentatif des régions incluses dans l'échantillon.

Cette zone a été divisée en points d'échantillonnage primaire (PEP), basés sur la plus petite unité géographique précisément définie pour laquelle des chiffres fiables de population étaient disponibles;²²⁷ pour obtenir un échantillon proportionnel, nous avons aléatoirement sélectionné des PEP à Casablanca, à Rabat, et dans les zones rurales. Au sein de chaque PEP sélectionné, deux zones de travail furent sélectionnées aléatoirement à l'aide de Google maps. Les équipes d'enquêteurs ont voyagé vers

Graph 3.1
Zone d'échantillonnage



Source : Google

²²⁷ Les PEP correspondaient aux divisions administratives que sont les régions, les municipalités, et les communes rurales.

chaque zone de travail et ont commencé avec un point de départ fixe et reconnaissable, (comme une station service ou une mosquée), pour ensuite suivre une route spécifique afin de sélectionner systématiquement les ménages qui pourraient potentiellement être inclus.²²⁸



Un intervieweur contactant une personne pouvant éventuellement être interrogée. Photo de David Crow.

Au sein d'un ménage sélectionné, l'intervieweur a sélectionné au hasard une personne à interviewer selon un quota hommes-femmes assurant un échantillon équilibré. Les entretiens furent conduits dans le logement de la personne interrogée, en arabe marocain, avec un crayon et du papier, pour une durée moyenne de 21 minutes. Le questionnaire final incluait 42 questions qui avaient été revues pour incorporer les commentaires de la société de sondages, les enquêtes pilotes, et la formation de l'intervieweur.²²⁹ La plupart des questions avaient des réponses à choix fixe, avec seulement deux d'entre elles complètement ouvertes.

Nous avons contacté 3349 ménages pour un taux global de réponse d'environ 33%. Après la prise en compte des cas inéligibles (comme en cas d'absence de la personne du logement, de l'incapacité d'accéder au logement pour des raisons de sécurité, de l'indisponibilité de la personne à interroger, ou lorsqu'un logement est vacant), le taux de participation à l'enquête fut d'environ 57%, alors que le taux de refus était d'environ 27%. Pour les détails, voir l'annexe D.

Caractéristiques des personnes interrogées²³⁰

Les principales caractéristiques sociodémographiques sont indiquées dans le tableau 3.1.²³¹ L'échantillon était quasiment équilibré entre les hommes et les femmes, avec un âge moyen de 38 ans. Le revenu mensuel moyen par ménage des personnes interrogées était de 2 000 \$ à 3 000 \$, et juste un peu plus d'un tiers des personnes interrogées avaient le sentiment que leurs revenus pouvaient pallier à leurs dépenses mensuelles. Environ 60% des personnes interrogées n'avaient pas un niveau d'éducation au-delà du primaire et environ la moitié des personnes interrogées ne travaillaient pas à l'extérieur de leur logement. La plupart des personnes interrogées s'identifiaient en tant qu'arabe. Les personnes interrogées étaient très religieuses, ce qu'elles exprimaient à travers leurs prières personnelles quotidiennes plus souvent que par le fait d'aller à la mosquée. Finalement, la plupart des personnes interrogées ne soutenaient pas un parti politique et un peu plus de la moitié n'avait pas voté lors des dernières élections générales.

²²⁸ Les enquêteurs ont essayé de contacter un ménage sélectionné trois fois avant de sélectionner un ménage de substitution.

²²⁹ L'équipe de terrain a suivi trois jours de formation comprenant l'apprentissage des objectifs sous-jacents de l'étude et de la logique de chaque question, la conduite de simulations d'entretiens, et une formation sur les méthodes d'échantillonnage.

²³⁰ Les caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées sont décrites en détail en annexe E.

²³¹ Les pondérations sont dérivées des données de l'enquête et appliquées afin de corriger les déséquilibres sur l'âge et sur l'éducation pour le total de l'échantillon, et sur l'emplacement pour l'échantillon rural. Le processus de pondération utilisé était la technique statistique de RIM, utilisant les données de l'enquête du recensement marocain de 2004. Les détails sont disponibles sur demande. Tous les résultats présentés décrivent l'échantillon pondéré.

Tableau 3.1
Caractéristiques des personnes interrogées pour le
sondage de l'opinion publique

Sexe	52% femmes
Age	
Moyen	38 ans
Fourchette	18-82 ans
Revenu mensuel du ménage	
Moins de 2000 \$	36%
De 2000 à 3000 \$	25%
Plus de 3000 \$	39%
Niveau moyen de revenu	2000-3000 \$
Pense que le revenu ne couvre pas les dépenses	37%
Éducation²³²	
Pas d'éducation formelle	29%
Primaire	30%
Secondaire	32%
Tertiaire	8%
Principale activité économique	
Au foyer	47%
Travaille	37%
Ethnicité arabe	84%
Religion (Islam)	
Va à la mosquée au moins une fois par semaine	46%
Prie plusieurs fois par jour	84%
La religion est « très importante » dans sa vie	95%
Politique	
Ne soutient aucun parti politique	61%
Soutient le parti Justice et Développement	27%
N'a pas voté lors des dernières élections ²³³	53%

²³² Ces chiffres indiquent le pourcentage de personnes interrogées ayant complété au moins une année d'éducation à chaque niveau; par exemple, 32% des personnes interrogées avaient complété au moins une année d'études secondaires.

²³³ Environ 51% ont indiqué ne pas avoir voté lors des élections. De plus, environ 2% ont indiqué, sans y être invité, avoir annulé leur vote.

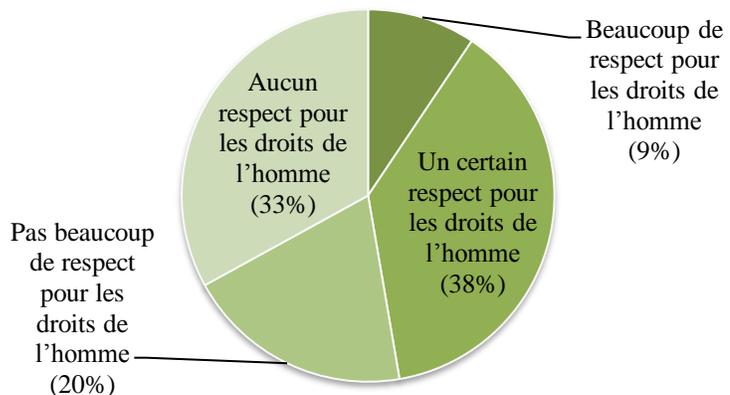
Les conditions des droits de l'homme au Maroc

Les adultes à Rabat, à Casablanca, et dans les environs ruraux, ont une vision pessimiste de la situation des droits de l'homme.

Nous avons demandé aux personnes interrogées d'évaluer la situation actuelle en matière de droits de l'homme au Maroc, en reprenant une question de la World Values Survey, « Jusqu'à quel point les droits individuels de l'homme sont-ils respectés ici au Maroc ? » En dépit des récentes réformes gouvernementales, les personnes interrogées étaient largement sceptiques au sujet de la protection des droits de l'homme, avec seulement 9% affirmant qu'il y avait « beaucoup de respect » pour les droits de l'homme dans le pays, et plus de la moitié disant qu'il n'y avait « pas » (33%) ou « pas beaucoup » de respect (20%). Ces résultats sont plus pessimistes que ceux de la World Values Survey cinq ans plus tôt.²³⁴

Diagramme 3.2
La plupart des personnes interrogées disent qu'il y a peu de respect pour les droits de l'homme au Maroc (N=1,048)

« Jusqu'à quel point les droits individuels de l'homme sont-ils respectés ici au Maroc ? »



L'écho rencontré par les droits de l'homme et leur portée

Les personnes interrogées étaient fortement exposées au terme « droits de l'homme. » Elles avaient une perception positive du concept des droits de l'homme ainsi que des organisations de défense des droits de l'homme. Leurs contacts directs avec les personnes travaillant dans le domaine des droits de l'homme, aussi bien que les organisations, sont cependant peu élevés.

Pour évaluer le degré de familiarité des personnes interrogées avec le discours sur les droits de l'homme, nous avons demandé, « Dans votre vie quotidienne, à quelle fréquence avez-vous entendu le terme

²³⁴ Ces résultats différaient de ceux de la World Values Survey (l'enquête mondiale sur les valeurs) en 2007, qui ont révélé que 7% pensaient qu'il y avait un grand respect pour les droits de l'homme, 58% pensaient qu'il y avait un certain respect, 30% pensaient qu'il n'y avait pas beaucoup de respect, et 5% pensaient qu'il n'y avait pas du tout de respect pour les droits de l'homme individuels au Maroc. Plus particulièrement, les personnes interrogées au cours de notre enquête étaient bien plus enclines à dire qu'il n'y avait pas de respect pour les droits de l'homme dans le Maroc actuel. Se référer à World Values Survey pour le Maroc, disponible en ligne à : <http://www.wvsevsvdb.com/wvs/WVSAnalyzeQuestion.jsp>. Accédé le 3 avril 2013.

'droits de l'homme' ? » Le diagramme 3.3 indique que les personnes interrogées entendaient souvent le terme, avec plus de la moitié rapportant l'entendre fréquemment dans leur vie quotidienne.

Diagramme 3.3
Les personnes interrogées entendent le terme "droits de l'homme"
fréquemment dans leur vie quotidienne (N=1,085)

“ Dans votre vie quotidienne, à quelle fréquence avez-vous entendu le terme ‘droits de l’homme’ ? ”

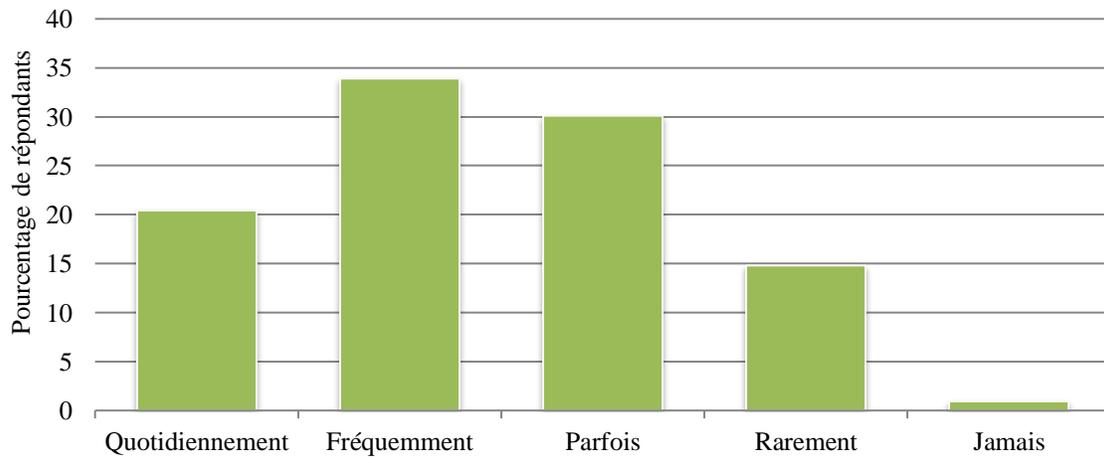
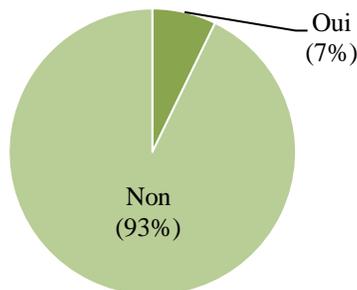


Diagramme 3.4
Peu de personnes interrogées avaient
rencontré une personne travaillant dans les
droits de l'homme (N=1,092)

*" Avez-vous déjà rencontré quelqu'un qui travaille
pour une organisation des droits de l'homme ? "*



D'un autre côté, peu de personnes interrogées avaient rencontré une personne travaillant dans le domaine des droits de l'homme. Seulement 7% répondirent « oui » à la question « Avez-vous déjà rencontré quelqu'un qui travaille pour une organisation des droits de l'homme ? ».

Nous avons trouvé que tous les individus n'étaient pas exposés de manière égale aux droits de l'homme.²³⁵

- 1. Les personnes interrogées qui étaient les plus éduquées avaient le plus souvent entendu le terme « droits de l'homme » :** Alors que les personnes sans éducation formelle avaient une probabilité²³⁶ d'environ 50% d'entendre le terme « quotidiennement » ou « fréquemment », celles qui étaient allées au bout de leur scolarisation dans le secondaire avaient une probabilité de 56%, et celles dont le niveau d'éducation était le plus élevé avaient une probabilité d'environ 63%.
- 2. Les personnes interrogées dont le niveau d'éducation était élevé étaient également plus susceptibles d'avoir rencontré une personne travaillant dans les droits de l'homme :** celles qui avaient le plus grand nombre d'années d'étude étaient environ huit fois plus susceptibles d'avoir rencontré une personne travaillant dans les droits de l'homme que celles dépourvues d'éducation (respectivement 24% et 3%).
- 3. Les utilisateurs d'internet étaient plus susceptibles de rencontrer des personnes travaillant dans les droits de l'homme :** Les utilisateurs d'internet avaient une probabilité de 11% de rencontrer des personnes travaillant dans les droits de l'homme contre juste 5% pour ceux n'utilisant pas internet. L'utilisation d'internet n'était cependant pas liée à une exposition plus fréquente au discours sur les droits de l'homme.
- 4. Les plus âgés rencontraient plus souvent les personnes travaillant dans les droits de l'homme :** La probabilité que les personnes interrogées rencontrent une personne travaillant dans les droits de l'homme augmentait avec l'âge.
- 5. Étonnamment, certains facteurs socioéconomiques n'importaient pas :** Vivre en milieu urbain et avoir un niveau de revenu plus élevé n'était pas lié de manière significative à une plus grande exposition aux droits de l'homme.

Nous avons demandé aux personnes interrogées d'évaluer le terme « droits de l'homme » en indiquant dans quelle mesure elles associaient le terme avec d'autres phrases : « *A votre avis, avec quelle force d'intensité allez-vous associer _____ avec le terme 'droits de l'homme' ?* » Bien que toutes les différences ne furent pas statistiquement significatives,²³⁷ comme l'indique le diagramme 3.5, la plupart des personnes interrogées associaient les "droits de l'homme" avec des phrases à connotation positive.

²³⁵ Ces résultats multi-variables sont statistiquement significatifs au niveau .10 dans une régression logistique ordinaire. Le modèle inclut également une mesure de la résidence urbaine, du revenu, du sexe, qui ne sont, pour aucun d'entre eux liés de manière significative à une exposition aux « droits de l'homme » ou au fait de rencontrer une personne travaillant dans les droits de l'homme. Pour tous les résultats, voir : Ron, James, David Crow, and Shannon Golden. 2014. "Human Rights Familiarity and Socio-Economic Status: A Four-Country Study." *Sur – International Journal on Human Rights*.

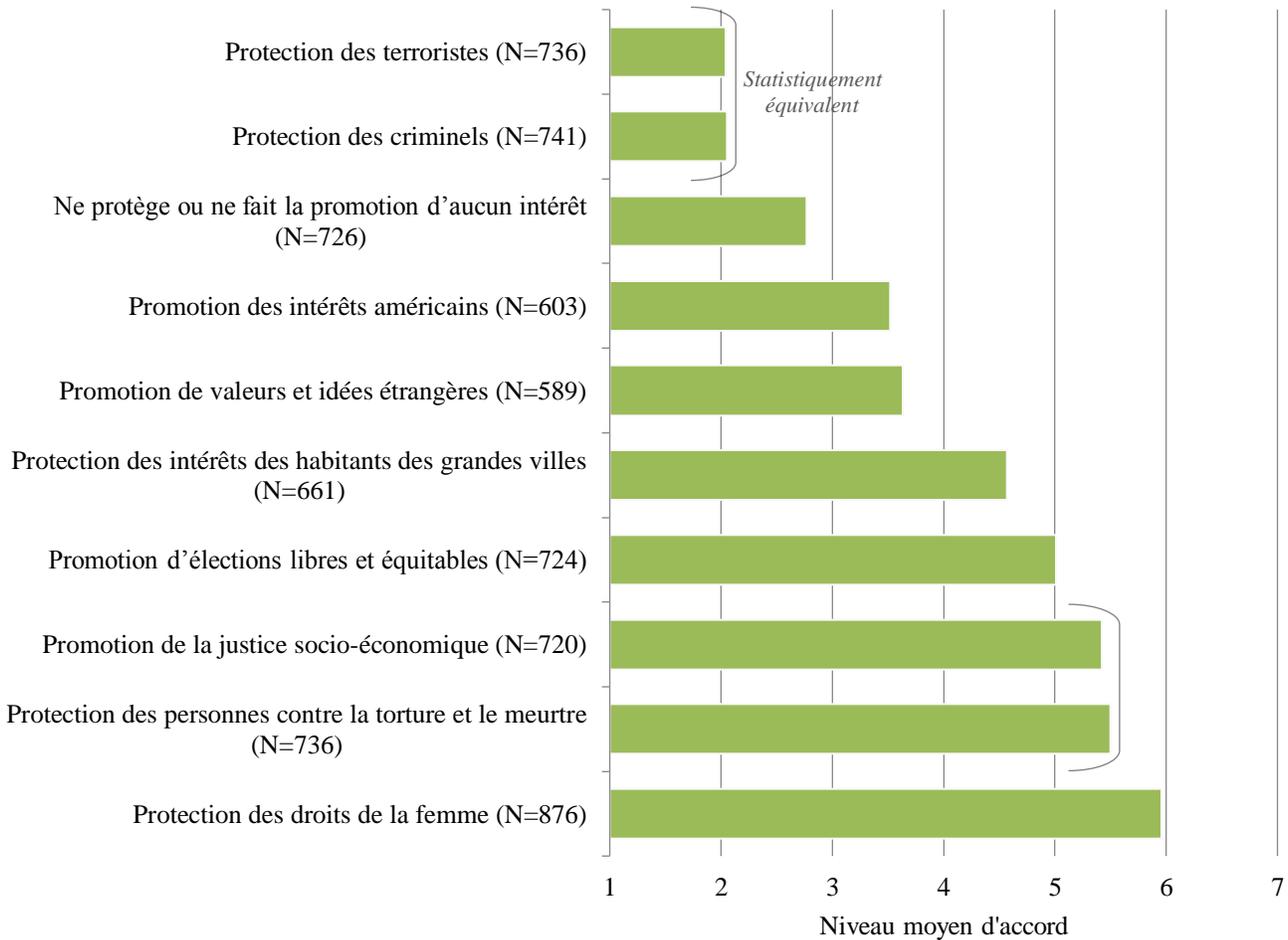
²³⁶ Les personnes sans éducation formelle avaient une probabilité de .50 d'entendre l'expression droits de l'homme quotidiennement ou fréquemment. En d'autres termes, sur 100 personnes interrogées n'ayant aucune éducation, nous nous attendons à ce que 50 personnes environ entendent le terme quotidiennement ou fréquemment

²³⁷ Les différences entre les catégories entre parenthèses dans le diagramme 3.5 (et les chiffres qui suivent) ne sont pas statistiquement significatives. Toutes les autres différences dans le diagramme 3.5 sont statistiquement significatives au niveau .05.

Diagramme 3.5

Les personnes interrogées associaient positivement les "droits de l'homme"

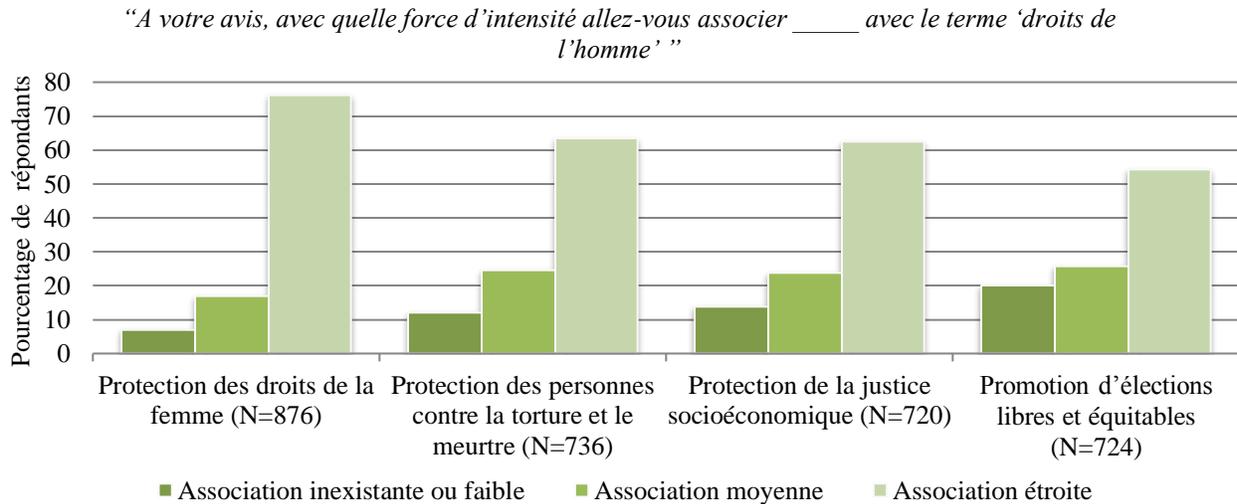
“A votre avis, avec quelle force d'intensité allez-vous associer _____ avec le terme ‘droits de l’homme’ ?”



Plus particulièrement, comme le démontre le diagramme 3.6, de nombreuses personnes interrogées associaient étroitement les droits de l'homme avec la « protection des droits de la femme » (76%), la « protection des personnes contre la torture et le meurtre » (63%), la « promotion de la justice socioéconomique » (62%), et la « promotion d'élections libres et équitables » (54%).²³⁸

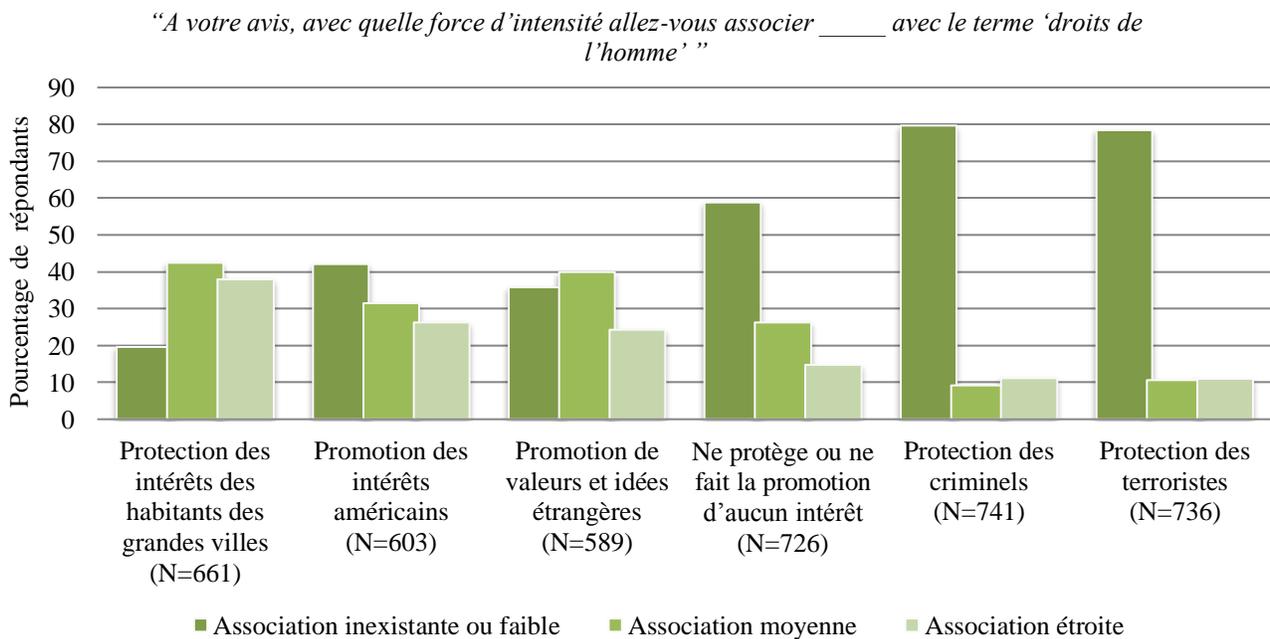
²³⁸ Une association étroite fait ici référence aux personnes interrogées qui ont sélectionné 6 ou 7 sur l'échelle; une association moyenne fait référence aux personnes interrogées ayant sélectionné 3, 4, ou 5; et une association faible fait référence aux personnes interrogées ayant sélectionné 1 ou 2.

Diagramme 3.6
Les personnes interrogées associaient fortement les "droits de l'homme" avec des définitions positives



Comme le montre le diagramme 3.7, une importante minorité associait cependant étroitement les droits de l'homme avec des phrases moins positives : « la promotion des intérêts des habitants des grandes villes » (38%), « la promotion des intérêts américains » (26%), et « la promotion de valeurs et d'idées étrangères » (24%). Quelques personnes associaient étroitement les droits de l'homme avec les phrases dont la connotation était la plus négative : « Ne protège ou ne fait la promotion d'aucun intérêt » (15%), « la protection des criminels » (11%), et « la protection des terroristes » (11%).

Diagramme 3.7
Certaines personnes associaient négativement les "droits de l'homme"



Pour aller plus loin dans leur enquête, les enquêteurs ont lu une liste d'adjectifs et ont demandé aux personnes interrogées d'utiliser une échelle ascendante à sept points pour spécifier dans quelle mesure ces mots, de leur point de vue, décrivaient les OLDDH. Cet élément de l'enquête stipulait, « J'aimerais que vous me disiez *jusqu'à quel point associez-vous les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme au Maroc à chacun des mots suivants.* » Comme l'indique le diagramme 3.8, les personnes interrogées étaient plus susceptibles de considérer les groupes de défense des droits de l'homme comme étant « courageux », « utiles », et « dignes de confiance, » que comme « élitistes, » « corrompus, » ou « inutiles. »²³⁹

Diagramme 3.8
Les personnes interrogées pensent que les OLDDH sont courageuses et utiles

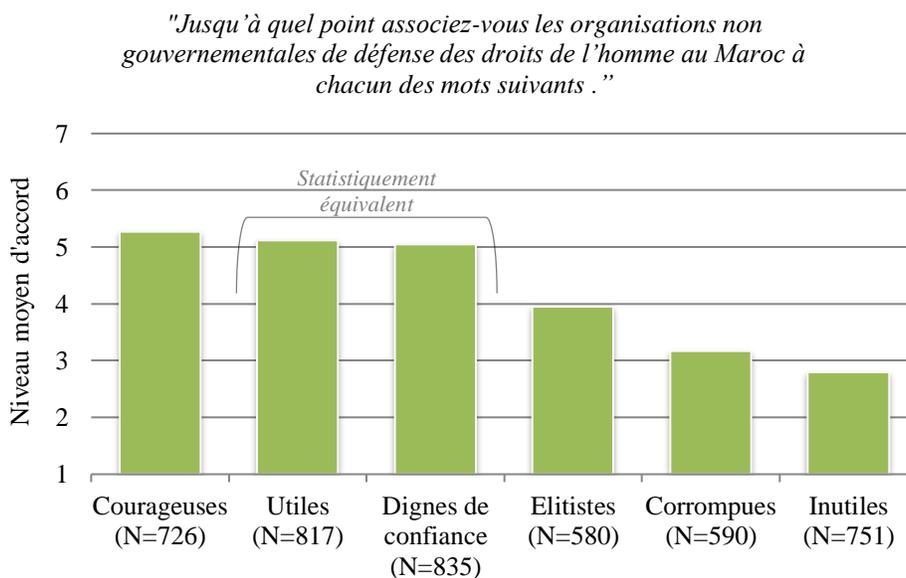
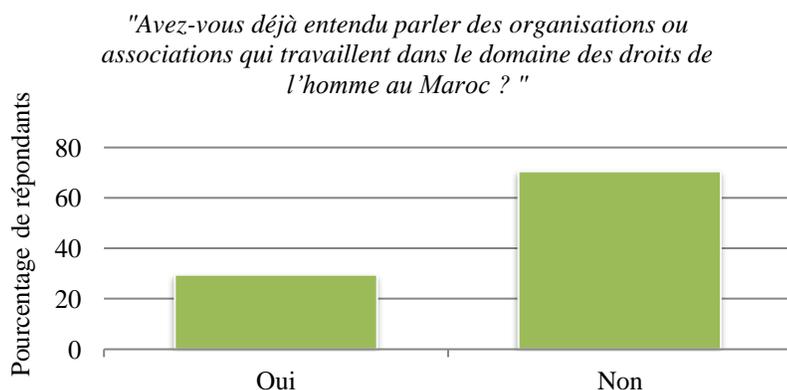


Diagramme 3.9
Une minorité de personnes interrogées pouvaient spécifier le nom d'une OLDDH (N=1,100)



La plupart de ces attitudes concernent les groupes marocains de défense des droits dans leur ensemble plutôt que des organisations spécifiques. Comme le démontre le diagramme 3.9, un peu moins de 30% des personnes étaient à même de spécifier le nom d'une ODDH marocaine.²⁴⁰

²³⁹ Bien que la différence entre « digne de confiance » et « utile » n'était pas significative (sig.=.221), toutes les autres différences étaient statistiquement significatives au niveau .001.

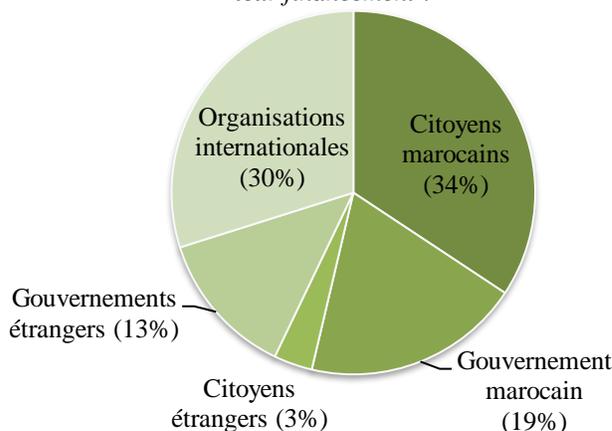
²⁴⁰ Nous n'avons pas exclus les réponses qui ne spécifiaient pas un nom correct. Notre but était plutôt de voir combien de personnes interrogées avaient la volonté et la capacité, de donner tout type de nom d'OLDDH en particulier.

Doter les OLDDH des ressources nécessaires

La plupart des personnes interrogées pensaient que les OLDDH étaient financées par les citoyens marocains et, dans une moindre mesure, par les organisations internationales. Très peu d'entre elles indiquaient avoir déjà procédé à un don financier au bénéfice d'une OLDDH marocaine.

Diagramme 3.10
La plupart des personnes interrogées pensent que les OLDDH sont financées localement (N=449)

“A votre avis, d'où les organisations non gouvernementales des droits de l'homme au Maroc reçoivent-elles la plus grande part de leur financement ? ”



A la question « A votre avis, d'où les organisations non gouvernementales des droits de l'homme au Maroc reçoivent-elles la plus grande part de leur financement ? », la plupart des personnes interrogées pensaient que le financement des OLDDH venait des citoyens marocains (34%) ou des organisations internationales (30%). Ces diagrammes doivent cependant être interprétés avec prudence car le taux de réponse à cette question fut faible.

En dépit du fait de penser que les autres citoyens marocains avaient donné de l'argent aux

OLDDH, seulement 1% des personnes interrogées indiquaient avoir donné de l'argent à ces groupes. Bien que ce nombre soit faible, le diagramme 3.13 (ci-dessous) suggère que les OLDDH marocaines pourraient attirer comparativement plus de dons que les autres organisations civiques.

La confiance dans les groupes locaux de défense des droits

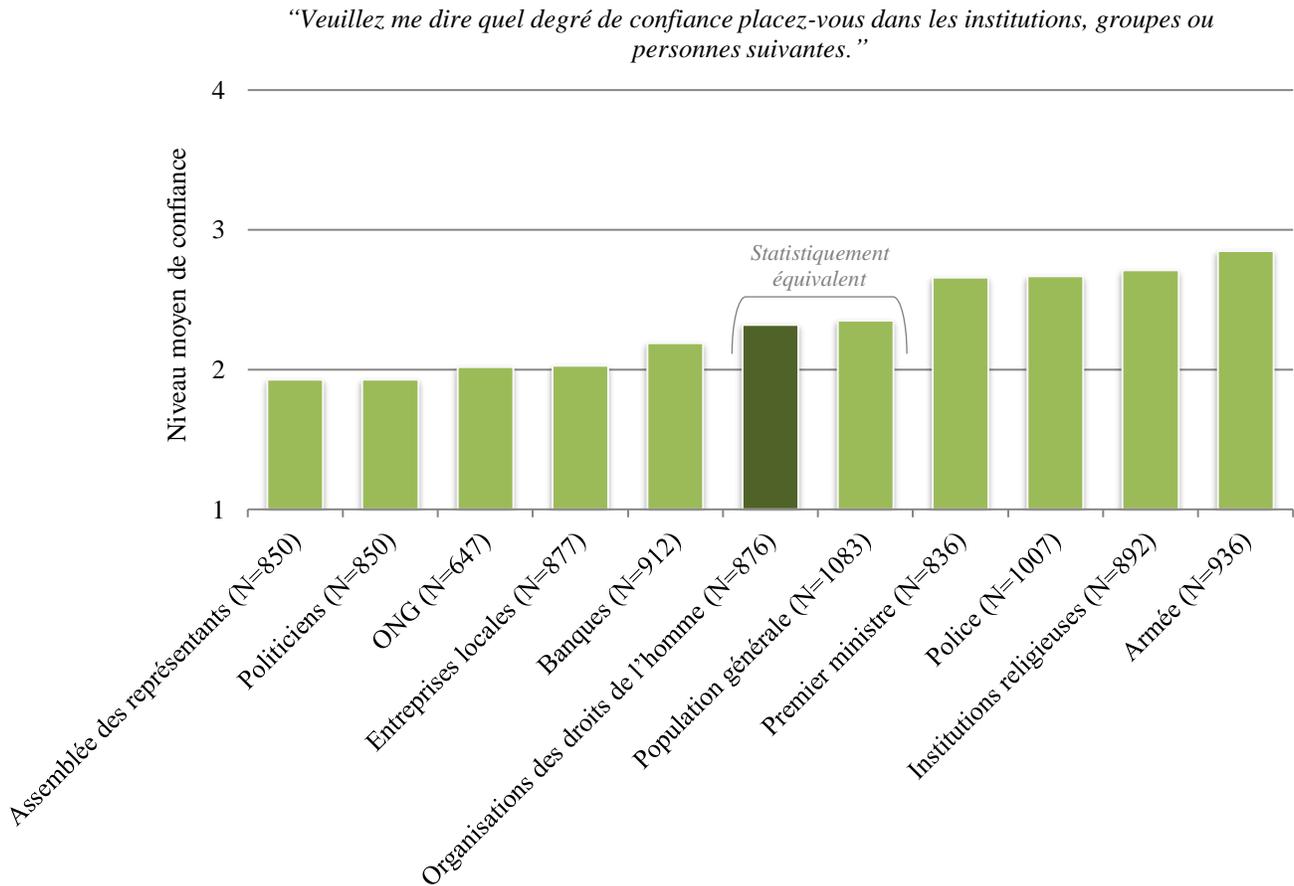
Les OLDDH sont situées dans la moyenne pour ce qui est du niveau de confiance, des personnes interrogées, dans les institutions nationales.

A la question, « Veuillez me dire quel degré de confiance est-ce que vous placez dans les institutions, groupes ou personnes suivantes », les personnes interrogées dirent que les acteurs nationaux en qui elles avaient le plus confiance étaient l'armée, les institutions religieuses, la police nationale, et le Premier ministre.²⁴¹ Au contraire, les institutions auxquelles elles faisaient le moins confiance étaient les représentants de l'Assemblée, les politiciens, les ONG marocaines, les entreprises privées, et les banques. Comme l'indique le diagramme 3.11, la confiance dans les OLDDH se situait entre ces

²⁴¹ La nouvelle constitution de 2011 parle de « chef du gouvernement » plutôt que de Premier ministre. Selon la loi marocaine, nous n'avions pas l'autorisation de questionner les personnes sur leur opinion au sujet de la monarchie.

extrêmes. Nous remarquons, cependant, que la différence dans le niveau de confiance moyen dans les ODDH marocaines et la population générale n'est pas statistiquement significative.²⁴²

Diagramme 3.11
En comparaison avec les autres institutions nationales, la confiance dans les OLDDH est modérée



Nous avons trouvé des caractéristiques clefs associées à la confiance dans les groupes marocains de défense des droits :²⁴³

- 1. La perception d'un financement étranger est liée à une confiance moindre dans les OLDDH :** Les personnes interrogées qui pensaient que les groupes de défense des droits recevaient la plus grande partie de leur financement d'organisations internationales étaient moins confiantes d'environ 8% envers les OLDDH que celles qui pensaient que les financements venaient de citoyens marocains.

²⁴² Il y a cependant une différence statistique significative dans le niveau moyen de confiance entre les ODDH marocaines et le Premier ministre (sig.=.000) ainsi que les banques (sig.=.000).

²⁴³ Ces associations sont statistiquement significatives au niveau .10 dans un modèle de régression MCO. Pour tous les résultats, voir : Ron, James et David Crow. 2015. "Who Trusts Local Human Rights Organizations? Evidence from Three World Regions." *Human Rights Quarterly*, à paraître.

2. **La politique locale a son importance** : Pour chaque augmentation d'un point (sur l'échelle à 7 points) de la confiance dans les politiciens, il y avait une réduction de 15% de la confiance dans les groupes de défense des droits. Aussi, les personnes interrogées dépourvues d'affiliation à un parti politique étaient moins confiantes d'environ 8% dans les OLDDH.
3. **Les personnes faisant confiance à la police font également confiance aux OLDDH** : Pour chaque point de plus dans la confiance à la police, il y avait une augmentation de 11% de la confiance dans les groupes de défense des droits.
4. **Vivre à l'étranger est lié à une confiance moindre dans les OLDDH** : Les personnes interrogées qui avaient vécu hors du Maroc étaient moins confiantes d'environ 11% dans les groupes nationaux.
5. **La confiance est la plus élevée au sein des classes moyennes** : En comparaison avec les plus pauvres et les plus riches des personnes interrogées, celles se trouvant dans la moyenne en matière de revenu faisaient davantage confiance aux OLDDH.
6. **Les hommes faisaient moins confiance** : En moyenne, parmi les personnes interrogées, les hommes faisaient moins confiance aux OLDDH de 8% que les femmes.
7. **La familiarité avec le mouvement des droits de l'homme n'augmentait pas la confiance** : Etonnamment, le fait d'entendre le terme « droits de l'homme » plus souvent, de rencontrer une personne travaillant dans les droits de l'homme, et de participer aux activités des OLDDH n'était pas lié à une confiance plus grande.²⁴⁴

La participation civique et les donations

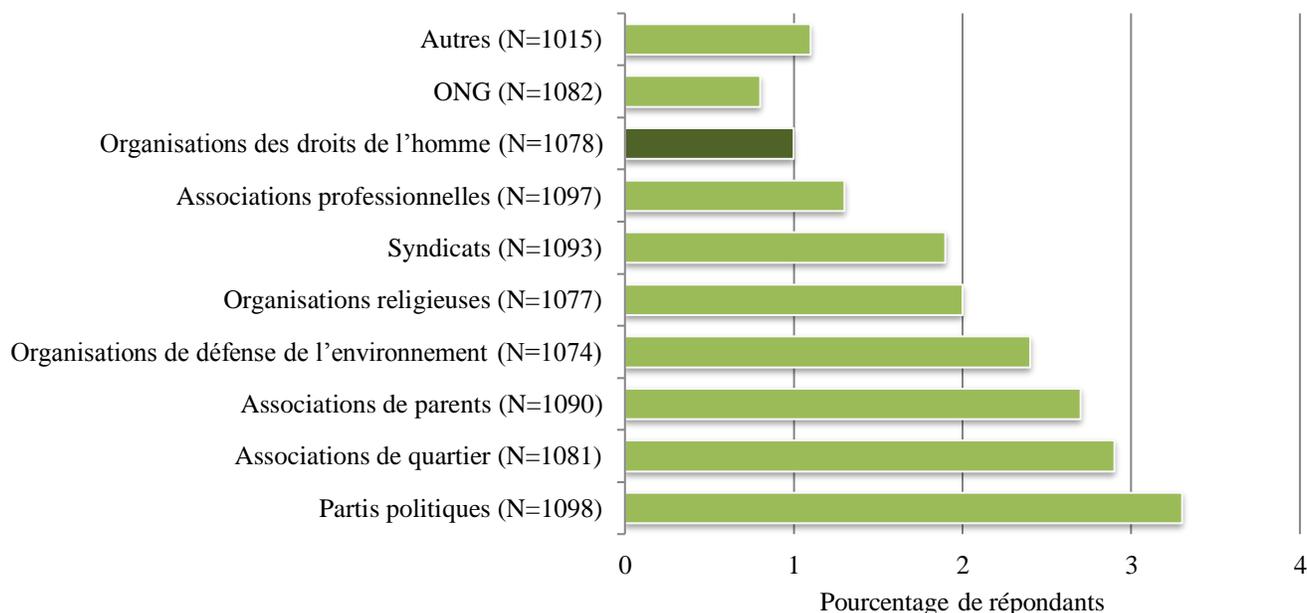
Les organisations de défense des droits de l'homme attirent moins de participants que les autres groupes civiques mais elles pourraient obtenir plus de dons caritatifs que les autres groupes civiques.

Pour étudier l'engagement civique dans les organisations officielles, nous avons demandé : « *Pourriez-vous me dire si vous avez participé ou non aux activités de l'une des organisations suivantes ?* » La participation active dans des OLDDH était l'une des formes les moins communes de participation (1%). Au contraire, le peu de ces personnes interrogées qui s'étaient engagées mentionnèrent les partis politiques (3%), les associations de quartier (3%), ou les association de parents (3%). La société civile organisée mobilise peu de personnes, et les OLDDH en mobilisent encore moins.

²⁴⁴ Le modèle incluait également d'autres variables, dont aucune n'était associée de manière significative avec la confiance : l'utilisation d'internet, le fait de parler une langue étrangère, le nombre de voyages à l'étranger, la résidence urbaine, l'éducation, le nombre de chambres du logement, le parti politique, les pratiques en terme de vote, l'ethnicité, la confiance dans le Premier ministre, l'Assemblée des représentants et l'armée.

Diagramme 3.12
La participation citoyenne dans les OLDDH est faible

“Pourriez-vous me dire si vous avez participé ou non aux activités de l'une des organisations suivantes ?”

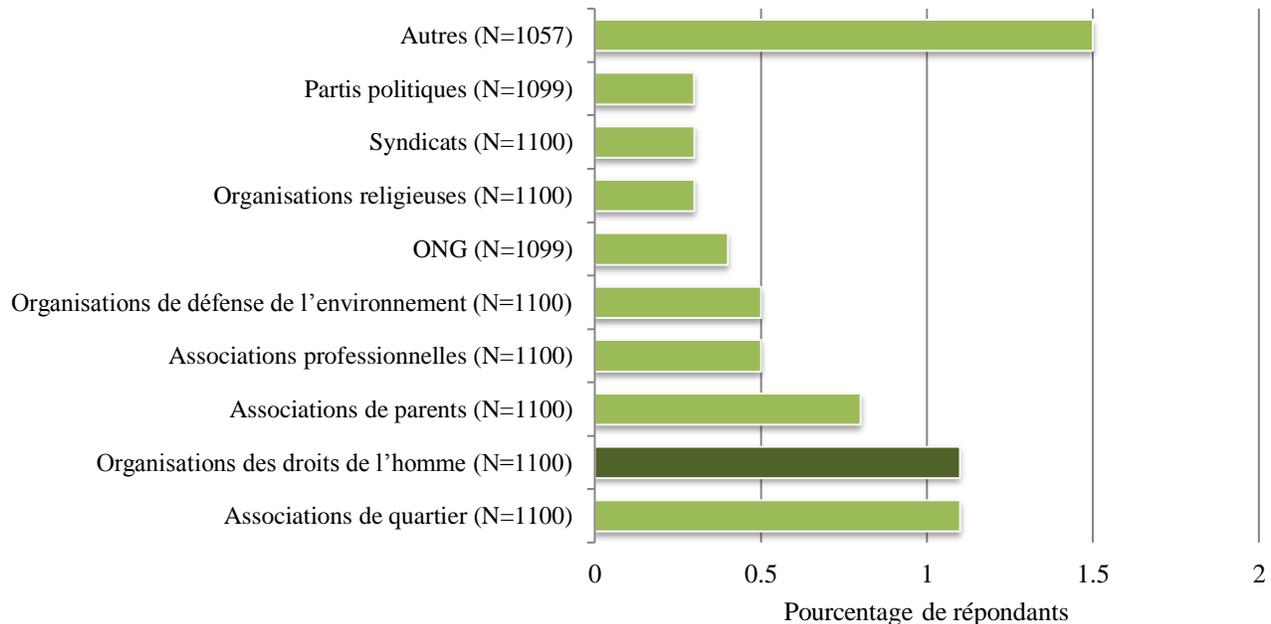


Les OLDDH marocaines faisaient cependant comparativement mieux dans le domaine des dons financiers. Nous avons posé la question : « Avez-vous déjà donné de l'argent à l'une des organisations suivantes ? » Seulement 6% indiquèrent avoir déjà donné de l'argent,²⁴⁵ mais les OLDDH sembleraient en avoir bénéficié plus que d'autres.

²⁴⁵ Le World Giving Index, basé sur les données collectées en 2011 par le sondage international de l'institut Gallup, a trouvé le même taux de dons caritatifs au niveau national. Comme dans notre enquête, Gallup n'a cependant pas posé de questions spécifiques au sujet de la participation dans la *zakat* islamique et a donc probablement largement sous-estimé cet élément essentiel dans le domaine de la charité. Le World Giving Index a également trouvé que 6% des personnes interrogées au Maroc ont indiqué avoir fait don de leur temps et que 42% ont indiqué avoir aidé un étranger. Voir page 36 du "World Giving Index 2012: A Global View of Giving Trends," par Charities Aid Foundation, disponible à : <https://www.cafonline.org/PDF/WorldGivingIndex2012WEB.pdf>. Voir également le Gallup World Poll, disponible à : <http://www.gallup.com/strategicconsulting/en-us/worldpoll.aspx>. Accédé le 23 mars 2012.

Diagramme 3.13
 Bien que peu de personnes ne donnent, il se peut que les OLDDH reçoivent plus que les autres

“Avez-vous déjà donné de l’argent à l’une des organisations suivantes ?”



Cependant, il est vital de noter que nous sommes probablement passés à côté d’une source importante de dons caritatifs au Maroc: la *zakat* islamique ou l’impôt religieux volontaire, généralement de 2,5% de la richesse et du patrimoine. Un sondage de 2012 du Pew Research Center avait révélé que 92% des musulmans marocains s’étaient engagés dans la pratique de la *zakat*,²⁴⁶ suggérant que notre enquête—qui interrogeait seulement sur les dons aux « organisations religieuses, »—n’avait probablement pas capté ce phénomène.

Points de vue sur les organisations internationales de défense des droits de l’homme

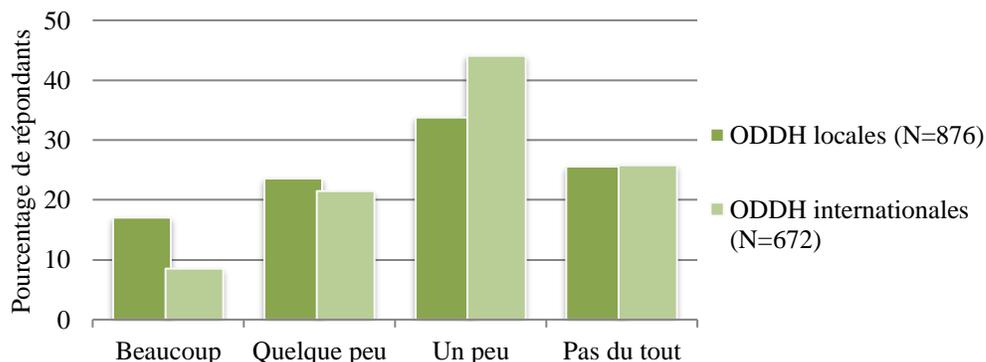
Les personnes interrogées faisaient davantage confiance aux OLDDH qu’à leurs homologues internationaux, mais avaient plus confiance en ces derniers qu’en tout autre acteur international. Dans l’ensemble, moins de personnes interrogées avaient une opinion sur les différents acteurs internationaux, peut-être en raison d’un manque de familiarité.

²⁴⁶ Le sondage Pew n’a pas demandé si les personnes interrogées avaient respecté le niveau de 2,5% mais si elles avaient participé à cette pratique. Voir “The World’s Muslims: Unity and Diversity,” 2012, du Forum Pew sur la religion et la vie publique, disponible à : <http://www.pewforum.org/Muslim/the-worlds-muslims-unity-and-diversity-2-religious-commitment.aspx#alms>. Accédé le 23 mars 2012.

En prenant à nouveau en considération la confiance populaire dans les institutions, le diagramme 3.14 démontre que les marocains dans notre zone cible ont davantage confiance dans les OLDDH que dans leur variante internationale.²⁴⁷

Diagramme 3.14
Les personnes interrogées font davantage confiance aux OLDDH marocaines qu'à leurs homologues internationaux

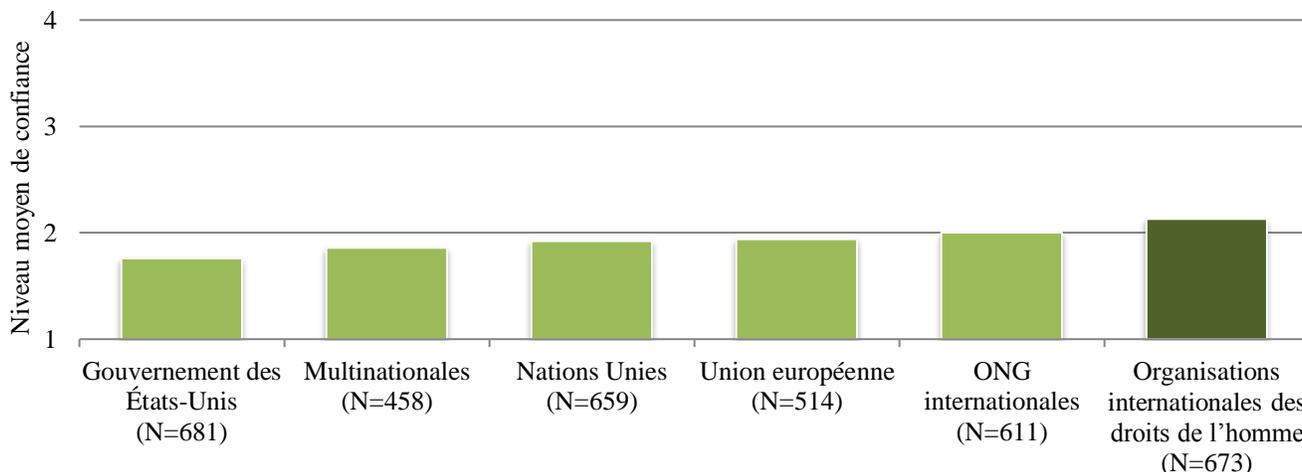
"Quel degré de confiance placez-vous dans les institutions, groupes ou personnes suivants ..."



Cependant, comme l'indique le diagramme 3.15, les personnes interrogées faisaient *plus* confiance aux ODDH internationales qu'à tout autre acteur international dans notre enquête. Bien que les différences dans les niveaux moyens de confiance soient faibles, ils sont statistiquement significatifs.²⁴⁸ Cependant, vu les faibles taux de réponse à la plupart des questions sur les acteurs internationaux, ces résultats doivent être interprétés avec prudence.

Diagramme 3.15
Les personnes interrogées font plus confiance aux ODDH internationales qu'aux autres acteurs internationaux

"Quel degré de confiance placez-vous dans les institutions, groupes ou personnes suivantes ..."

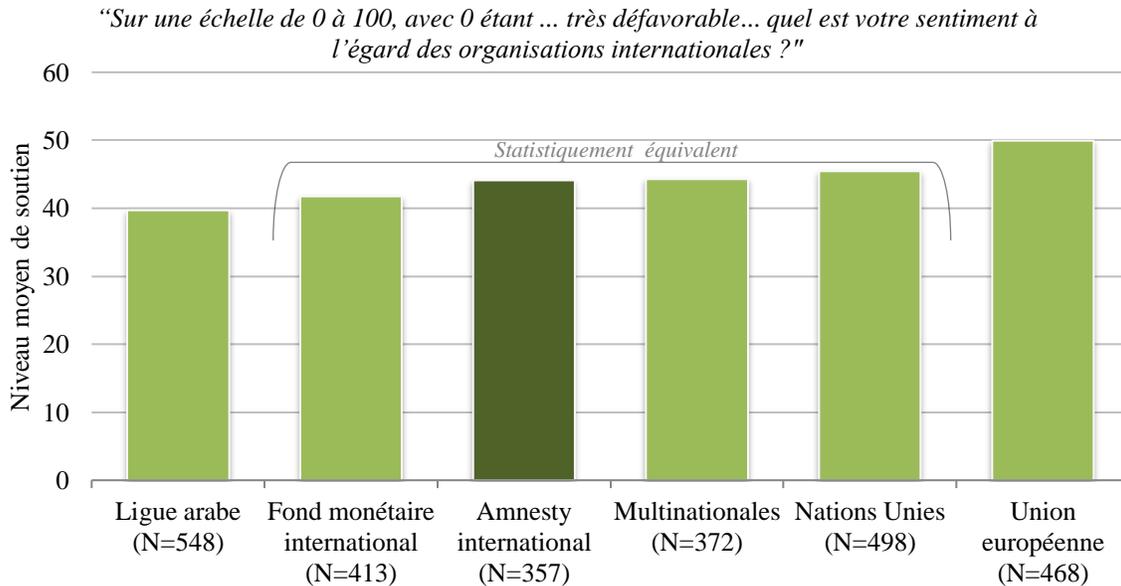


²⁴⁷ Il y a une différence statistique significative dans le niveau moyen de confiance entre les ODDH nationales et internationales (sig.=.000).

²⁴⁸ Il y a une différence statistique significative dans le niveau moyen de confiance entre les ODDH internationales et les ONG internationales (sig.=.064) ainsi que l'UE (sig.=.000).

Pour aller plus loin dans l'enquête, nous avons évalué dans quelle mesure les sentiments des personnes interrogées étaient favorables à l'égard d'une ODDH internationale très connue : Amnesty International. En donnant une liste d'institutions internationales, nous avons demandé, « Sur une échelle de 0 à 100, avec 0 étant un sentiment très défavorable, 100 étant très favorable et 50 étant un sentiment ni favorable ni défavorable, quel est votre sentiment à l'égard des organisations internationales suivantes ? »

Diagramme 3.16
Les personnes interrogées avaient un sentiment légèrement défavorable à l'égard de Amnesty International



Ces résultats sont également à interpréter avec prudence au vu du faible taux de réponse. En fait, le taux de réponse à notre question sur Amnesty fut particulièrement bas : seulement 301 personnes répondirent à cette question, résultant en une notation moyenne de 44, suggérant une reconnaissance limitée du nom au sein de notre population cible. Comme le suggère le diagramme 3.15, celles qui ont répondu ont placé Amnesty légèrement devant la Ligue arabe et le Fond monétaire international, mais légèrement derrière les multinationales, l'ONU et l'UE. Nous notons cependant que les différences dans les niveaux moyens de soutien ne sont pas statistiquement significatives entre Amnesty et le FMI, les multinationales, ou l'ONU, comme révélé par la zone indiquant l'équivalence statistique dans le diagramme 3.16.²⁴⁹

²⁴⁹ Il y a cependant une différence statistique significative dans le niveau moyen de soutien entre Amnesty et la Ligue arabe (sig.=.001) ainsi que l'UE (sig.=.002).

Conclusions

Les personnes travaillant dans les droits de l'homme au Maroc ont généralement confiance en elles et sont optimistes. Elles considèrent que les idées relatives aux droits de l'homme rencontrent un large écho et elles expliquent que la situation s'améliore alors que le soutien du gouvernement s'accroît, que les OLDDH adoptent une nouvelle approche centrée sur les droits socioéconomiques et que le travail dans le domaine des droits de l'homme commence à s'orienter davantage sur des actions directes dans les communautés locales. Bien que leur organisation dépende des financements étrangers, les personnes travaillant dans les droits de l'homme ont le sentiment que le bénévolat est au cœur du mouvement. Les groupes de défense des droits ont souvent des relations conflictuelles avec les groupes islamiques. L'attrait de ces organisations religieuses est important ainsi que leur capacité mobilisatrice, mais les OLDDH considèrent que leur travail est caractérisé par la contestation ou la diffusion d'une propagande contre les droits de l'homme. Les personnes qui travaillent dans les droits de l'homme sont par contre désireuses de collaborer avec les autres ONG et voient une complémentarité entre leur contribution et le travail local de développement.

À bien des égards, l'optimisme des personnes travaillant dans les droits de l'homme semble justifié. Les gens à Rabat, à Casablanca, et dans les zones rurales environnantes, entendent le discours des droits de l'homme et l'associent avec la promotion des droits de la femme, la justice sociale et économique, et la prévention de la torture et du meurtre. Ils considèrent que les OLDDH sont courageuses et utiles et ils ont plus confiance dans les groupes locaux de défense des droits que dans leurs homologues étrangers. Cette perception généralement positive ne semble cependant pas se traduire en actes et par des engagements. Le public ne connaît pas les personnes ou les organisations impliquées dans les droits de l'homme, ne participe pas à leurs activités et ne donne pas d'argent. Cela laisse à penser qu'il se peut que le terrain soit fertile pour la croissance des droits de l'homme au Maroc mais que le secteur n'a pas encore planté profondément ses racines.

Annexes

Annexe A : Description des informateurs clefs

L'informateur clef 1 est un militant et une figure proéminente de la société civile marocaine qui se préoccupe principalement des droits de l'homme. L'informateur clef 1 est membre de plusieurs organisations qui cherchent à promouvoir la société civile, à protéger les droits de l'homme, et à encourager la transparence au niveau gouvernemental. L'informateur clef 1 travaille actuellement dans la micro finance. Interviewé en janvier 2011.

L'informateur clef 2 est un militant des droits de l'homme et un pionnier qui a aidé à diriger l'une des premières grandes organisations de défense des droits de l'homme au Maroc à compter des années 1970. Interviewé en janvier 2011

L'informateur clef 3 est un éminent spécialiste des droits de l'homme, un militant, et le dirigeant actuel ou ancien de plusieurs organisations. L'informateur clef 3 travaille également en tant qu'expert des droits de l'homme et comme consultant avec des institutions nationales et internationales. Interviewé en décembre 2010.

L'informateur clef 4 est un juriste, conférencier et militant dans le domaine des droits de l'homme. L'informateur clef 4 a été impliqué dans les questions de droits de l'homme au Maroc depuis les années 1960, créant et dirigeant une grande organisation de défense des droits de l'homme. Il est un ancien prisonnier politique. Interviewé en janvier 2011.

L'informateur clef 5 est un universitaire, un militant, et un dirigeant spécialisé dans la promotion et la protection des droits de l'homme au Maroc. L'informateur clef 5 est particulièrement engagé dans le travail avec le gouvernement pour mettre en œuvre les réformes et la protection des droits de l'homme. Interviewé en décembre 2010.

L'informateur clef 6 est un pionnier et un militant spécialisé dans les droits de l'homme et en particulier dans les droits de la femme et des enfants. L'informateur clef 6 travaille sur les questions liées aux droits de l'homme à la fois au Maroc et à l'étranger, donne des conférences, et publie sur les droits de la femme. Interviewé en décembre 2010.

Annexe B : Méthodologie d'échantillonnage des OLDHH de Rabat et de Casablanca

L'équipe de recherche a créé l'échantillon agrégé Rabat/Casablanca de 56 OLDHH (inclus dans l'annexe C) et interviewé les représentants de 30 organisations (53%) de mars à mai 2011. Nous avons mis en commun les OLDHH de ces deux villes car elles sont proches géographiquement et souvent vues comme une seule unité. Casablanca est la capitale financière du Maroc et Rabat est la capitale politique.

Critères d'inclusion/exclusion : Pour être inclus dans l'échantillon, les organisations doivent : être des entités dotées d'une existence juridique; avoir leur siège dans les préfectures de Rabat ou de Casablanca²⁵⁰; ne pas faire partie d'une ONG internationale, et ; contenir le terme « droits » (dans la langue locale ou dans une langue étrangère) dans leur mission ou dans la description de leur activité principale.

Recherche sur le web : 35 des 56 OLDDH marocaines qui satisfont aux critères d'inclusion avaient une présence sur le web. Pour les identifier, nous avons mené les recherches notées ci-dessous, identifié les ONG candidates, et vérifié qu'elles correspondent à nos critères d'inclusion par téléphone ou via des contacts en personne. Dans un nombre de cas plus restreint, il fut possible de vérifier l'inclusion via une enquête sur le web.

- Google international (<http://www.google.com>) et Google Maroc (www.google.ma) en utilisant les mots clefs anglais et français : "rights-based organisations" + "Morocco" + "rabat" + "casablanca," "human rights organisations" + "Morocco" + "rabat" + "casablanca," « organisations de défense des droits humains » + « maroc » + « rabat » + « casablanca », « organisations de défense des droits de l'homme » + « maroc » + « rabat » + « casablanca. »
- Recherche sur Google en utilisant la traduction en arabe de « organisations de défense des droits de l'homme au Maroc. » Ceci ne généra pas d'organisation supplémentaire au-delà de celles déjà identifiées.
- Recherche sur www.tanmia.ma, une base de donnée extensive de 7492 ONG marocaines (en date de février 2012), parmi lesquelles 663 sont situées à Casablanca et 709 sont situées à Rabat. Nous avons recherché toutes les organisations dans chaque ville, ainsi que tous les groupes de « droits de l'homme » dans chaque ville.
- Recherche sur la base de donnée plus limitée des organisations de défense des droits de l'homme de l'UNESCO à : http://rabat.unesco.org/droits_humains/mot.php3?id_mot=1.

Informateurs clefs : Le président du *Conseil National des Droits de l'Homme* (CNDH) a partagé sa base de donnée sur les organisations de défense des droits de l'homme, que nous avons utilisée pour vérifier notre propre liste préliminaire. L'ancien président de *l'Association Démocratique des Femmes Marocaines* à donné des suggestions supplémentaires, ainsi que le président de *la Ligue Marocaine de Défense des Droits de l'Homme*.

Echantillonnage : Nous avons entré les URL des 35 OLDDH ayant une présence sur le web dans [Issue Crawler](#) du 23 février 2011, et nous avons fait une indexation pour identifier 12 (21% de la base

²⁵⁰ La carte administrative du Maroc divise le pays en 16 régions qui sont à leur tour divisées en provinces (48) et en préfectures (13). Les provinces et les préfectures sont le second niveau de division administratif, le premier se référant aux centres ruraux et le dernier se référant aux centres urbains ou aux villes. Les villes sont encore divisées en municipalités (communes) et en districts (arrondissements) dans certaines zones métropolitaines.

d'échantillonnage) groupes « clefs » qui avaient reçu au moins deux liens entrants des autres 34 URL, et 23 (41%) groupes « périphériques » qui avaient reçu un lien, ou moins, entrant des autres 34 URL. À cela, nous avons ajouté un troisième groupe de 21 organisations (38%) sans aucune présence web.

Nous avons ensuite utilisé un générateur de nombres aléatoires pour sélectionner 30 organisations à inclure dans l'échantillon, stratifiant l'échantillon d'après les groupes décrits ci-dessus. Sept des OLDDH sélectionnées faisaient partie des groupes « clefs », 12 étaient dans la catégorie « périphérique », et 11 faisaient partie de celles qui n'avaient aucune présence web.

Instruments de l'enquête : L'équipe de recherche avait conduit des entretiens similaires au Mexique. Pour cette collecte de données, nous avons traduit le questionnaire du Mexique en français et en arabe et nous avons conduit les entretiens dans les deux langues.

Durée de l'entretien : Les entretiens ont duré 67 minutes en moyenne, avec une fourchette de 40 à 92 minutes, et un écart type de 17 minutes.

Enregistrement des données et analyse : Les entretiens furent enregistrés numériquement et transmis au chef de projet. Les intervieweurs prirent des notes écrites lors des entretiens, en résumèrent le contenu une fois l'entretien terminé, traduisirent et ajoutèrent mot pour mot les citations tirées des entretiens.

Financement : Cette collecte de données fut financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Annexe C : La base d'échantillonnage des OLDDH de Rabat et de Casablanca

1. Al Wassit - Le Mediateur
2. Amicale Marocaine des Handicapes
3. Association ADALA-JUSTICE
4. Association AMAL femmes en mouvement pour un avenir meilleur
5. Association Chouala pour l'éducation et la culture
6. Association de Lutte Contre le Sida (ALCS)
7. Association Démocratique des Femmes du Maroc
8. Association des amis des centres de reforme et la protection de l'enfance
9. Association Espam pour la Protection des Personnes Agées au Maroc (ESPAM)
10. Association femmes pour l'égalité et la démocratie
11. Association Manbar Al Mouak
12. Association Marocaine d'Aide aux Enfants en Situation Précaire (AMESIP)
13. Association marocaine de la femme handicapée
14. Association Marocaine de Lutte contre la Violence à l'Egard des Femmes (AMVEF)
15. Association marocaine de recherche et d'échange culturel
16. Association Marocaine de soutien et d'aide aux handicapés mentaux AMSAHM
17. Association Marocaine des Déficients Moteurs
18. Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)
19. Association Marocaine pour Adultes et Jeunes Handicapés
20. Association Marocaine pour la promotion de la femme rurale
21. Association Marocaine pour les Droits des Femmes
22. Association Médicale de Réhabilitation des Victimes de la Torture (A.R.M.V.T)-Centre d'Accueil et d'Orientation des Victimes de la Torture
23. Association Ofok
24. Association Soleil pour le soutien des enfants affectés et infectés par le VIH/SIDA au Maroc
25. Association solidarité féminine
26. ATFAL
27. Bayti
28. Carrefour marocain des jeunes pour la modernité
29. Centre d'Etudes en Droits Humains et Démocratie (CEDHD)
30. Centre de Démocratie
31. Centre Marocain des Droits de l'Homme
32. Comité de Soutien à la Scolarisation des Filles Rurales
33. Défi environnement - Tahaddi Baya
34. Energie pour le développement Humain

35. Espace Associatif
36. Espace des jeunes pour l'innovation et le développement
37. Femme Action
38. Femme Activité Physique et sport
39. Fondation marocaine pour le développement de l'handicape
40. Forum des alternatives Maroc
41. Forum Vérité et Justice (FVJ)
42. Institution Nationale de Solidarité avec les Femmes en Détresse- INSAF
43. Jossour Forum des Femmes Marocaines
44. La Voix de la Femme Amazighe
45. Ligue Démocratique des Droits des Femmes
46. Ligue Marocaine pour la Défense des Droits de l'Homme
47. Montada Al Mowatana-Citizenship Forum
48. Mountada azzahrae pour la femme marocaine
49. Mouvement Mouwatinoun
50. Muntada Al Karama
51. Observatoire Marocain des Prisons
52. Observatoire marocain de l'intégration de la femme dans la vie politique
53. Organisation des libertés des médias et d'expression
54. Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH)
55. Réseau Amazigh pour la Citoyenneté
56. Union pour l'Action Féminine (UAF)

Annexe D : Méthodologie de l'enquête sur l'attitude envers les droits de l'homme à Rabat et à Casablanca

Nous avons fait un sondage des résidents marocains adultes (âgés d'au moins 18 ans) en collaboration avec [LMS-CSA](#), une société d'études marocaine. Pour obtenir des données cohérentes avec l'enquête menée sur les représentants des OLDDH finalisée en 2011, nous avons décidé de mener cette étude à Rabat, à Casablanca, et dans les zones urbaines environnante,²⁵¹ ainsi que sur un plus petit échantillon de municipalités rurales dans un rayon de 80 kilomètres des deux villes limitrophes.²⁵² Avec l'expertise de LMS-CSA, nous avons pris pour objectif de générer un échantillon urbain de 800 personnes et un échantillon rural de 300 personnes.

Echantillonnage : LMS-CSA a mené un processus d'échantillonnage aléatoire stratifié proportionnel pour l'échantillon urbain et rural. Chacun des deux échantillons (urbain et rural) fut stratifié selon deux régions à couvrir (Casablanca et Rabat – Salé et Skhirat Témara) et selon le poids relatif de leur population cible.

Pour l'échantillon urbain, les unités primaires d'échantillonnage étaient les municipalités locales, les unités secondaires d'échantillonnage étaient les points de repère permanents au sein des municipalités, et les unités tertiaires d'échantillonnage étaient les ménages et les individus au sein de ces municipalités. Casablanca avait 25 unités primaires d'échantillonnage et Rabat en avait 16. Pour l'échantillon rural, les unités primaires d'échantillonnage étaient les municipalités rurales, les unités secondaires d'échantillonnage étaient les mosquées au sein de ces municipalités, et les unités tertiaires d'échantillonnage étaient les ménages et les individus. La société de sondages sélectionna aléatoirement chaque unité d'échantillon et mena 30 entretiens au plus par municipalité urbaine et 12 entretiens au plus par municipalité rurale. Les personnes pouvant être potentiellement interrogées devaient être âgées d'au moins 18 ans et vivre dans l'un des ménages sélectionnés au moins six mois dans l'année.

Les entretiens : l'équipe locale de recherche était composée de trois enquêteurs : deux intervieweurs et un chef d'équipe. Les intervieweurs ont conduit six à huit entretiens par jour. Le chef d'équipe supervisait l'échantillonnage et contrôlait la qualité et la cohérence des interviews. Après un test pilote du questionnaire en septembre 2012, les intervieweurs menèrent les entretiens en arabe et en français en octobre 2012. Le questionnaire de l'enquête était constitué de 31 questions et durait entre 14 et 41 minutes. Les analystes qualifiés de l'enquête entraient les données et leurs superviseurs employaient une variété de méthodes d'encadrement pour garantir la précision et la fiabilité.

Pour plus de détails sur l'échantillonnage, la saisie de données, le processus de pondération, ou les instruments de l'enquête, un rapport méthodologique complet est disponible auprès des auteurs sur demande.

²⁵¹ Les échantillons urbains sont tirés du Grand Casablanca et de Casablanca, Mohammedia, Médiouna et Nouasseur et Rabat - Salé - Skhirat et Témara.

²⁵² Vu le haut degré d'urbanisation dans les deux régions d'étude ciblées, nous avons étendu le champ géographique de l'enquête et inclus dans les points d'échantillonnage éligibles certaines « communes rurales » qui, administrativement parlant, n'appartiennent pas aux régions urbaines ciblées mais qui se situent dans un rayon de 70 à 80 km des villes principales (Casablanca, Rabat, Salé, et Skhirat Témara). La sélection de points d'échantillon ruraux a été compilée en utilisant des cartes routières des régions avoisinantes de Casablanca et de Rabat-Salé-Skhirate-Témara.

Annexe E : Caractéristiques des personnes interrogées dans le cadre du sondage sur l'attitude envers les droits de l'homme

Statut socioéconomique

Il y avait 1100 personnes interrogées pour le sondage de l'opinion publique, dont 800 personnes échantillonnées dans les régions urbaines et 300 personnes dans les régions rurales. Les caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées sont décrites ci-dessous.²⁵³

Tableau E.1
Caractéristiques des personnes interrogées

Sexe	52% femmes
Age	
Moyen	38 ans
Fourchette	18-82 ans
Revenus mensuels du ménage (moyenne)	2000-3000 \$
Études secondaires complétées ou plus	16%
Expérience Internationale	
A vécu à l'extérieur du Maroc	5%
A voyagé à l'extérieur du Maroc	10%
Nombre moyen de voyages hors du Maroc	1 voyage
Actifs physiques	
Possède un téléphone fixe	14%
Possède un téléphone portable	88%
Pièces dans le logement (en moyenne)	3 pièces
Utilisation d'internet	25%
Au moins une fois par jour ²⁵⁴	14%

Comme illustré dans le tableau E.1, les femmes constituaient environ la moitié de l'échantillon. L'âge moyen était approximativement de 38 ans.²⁵⁵ Le ménage type gagnait entre 2000 \$ et 3000 \$ par mois, revenu combiné de tous les individus travaillant.²⁵⁶ Seulement 16% des personnes interrogées avaient terminé leurs études secondaires. Un petit nombre de personnes interrogées avaient vécu en dehors du Maroc, dont environ la moitié pour des raisons professionnelles. La plupart des personnes interrogées n'avaient pas voyagé hors du Maroc. La plupart des personnes interrogées possédaient un téléphone

²⁵³ Tous les pourcentages indiqués représentent un pourcentage valide, c'est-à-dire que les valeurs manquantes ou les réponses non-applicables sont exclues du calcul de pourcentage. Les données présentées sont pondérées pour ajuster l'échantillon à la population marocaine pour l'âge et l'éducation au sein des échantillons urbains et ruraux.

²⁵⁴ This is not a valid percent, but rather indicates that 14% of the total sample reported using the internet at least once a day.

²⁵⁵ D'après le CIA World Factbook, l'âge moyen au Maroc est de 27,3 ans. L'âge moyen des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête est ici de 36 ans. L'enquête n'incluait que des adultes. Les chiffres du CIA World Factbook s'appliquent à l'ensemble de la population marocaine, donc certaines divergences dans ces comparaisons sont à attendre. Voir "Morocco," CIA World Factbook à <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/mo.html>, accédé le 25 mars 2013.

²⁵⁶ Le PIB (PPA) par habitant au Maroc était de 5 300 \$ en 2012. CIA World Factbook, *op. cit.*

portable, plutôt qu'un téléphone fixe.²⁵⁷ Environ un quart des personnes interrogées indiquaient utiliser Internet.²⁵⁸ À l'exclusion de leur cuisine et de leur salle de bain, généralement les personnes interrogées avaient environ trois pièces dans leur logement.

Les personnes interrogées se virent demander, « *Quelle fut votre principale activité la semaine dernière ?* » Environ 37% travaillaient (incluant les personnes interrogées qui n'avaient pas travaillé la semaine précédente mais qui travaillaient habituellement) alors que 47% étaient restées chez elles, que 8% étaient étudiant, et que environ 5% ne travaillaient pas mais étaient à la recherche d'un emploi.²⁵⁹

Diagramme E.1
La plupart des personnes interrogées étaient à la maison ou travaillaient (N=1,099)

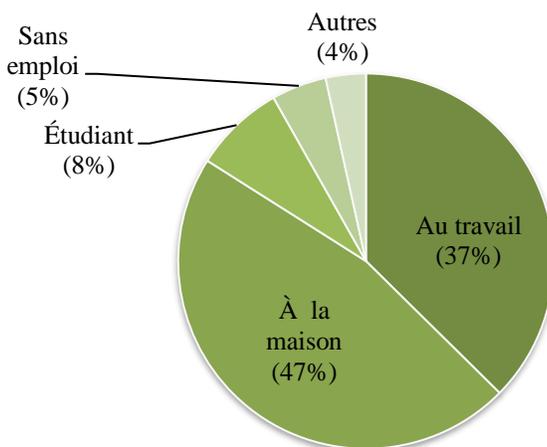
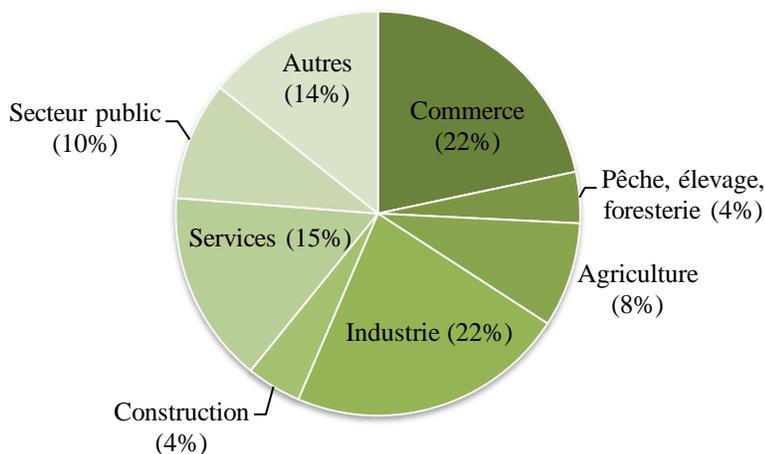


Diagramme E.2
Les personnes interrogées travaillaient dans le commerce, l'industrie et les services (N=391)



Les personnes interrogées qui travaillaient hors de la maison se virent demander « *Quelle est l'activité de l'institution ou de la société où vous travaillez ?* » Comme indiqué dans le diagramme E.2, parmi les personnes interrogées qui travaillaient, environ 22% travaillaient dans le commerce et 22% dans l'industrie. Une minorité significative travaillait également dans le service non commercial, dans le secteur public, et dans l'agriculture.²⁶⁰

²⁵⁷ En 2011, il y avait environ 36,6 millions de téléphones portables au Maroc pour une population nationale de 32 649 130 personnes en 2013. Ce chiffre indique que la plupart de la population avait au moins un téléphone portable. Il y avait également environ 3,7 millions de lignes téléphoniques au Maroc en 2011. CIA World Factbook, *op. cit.*

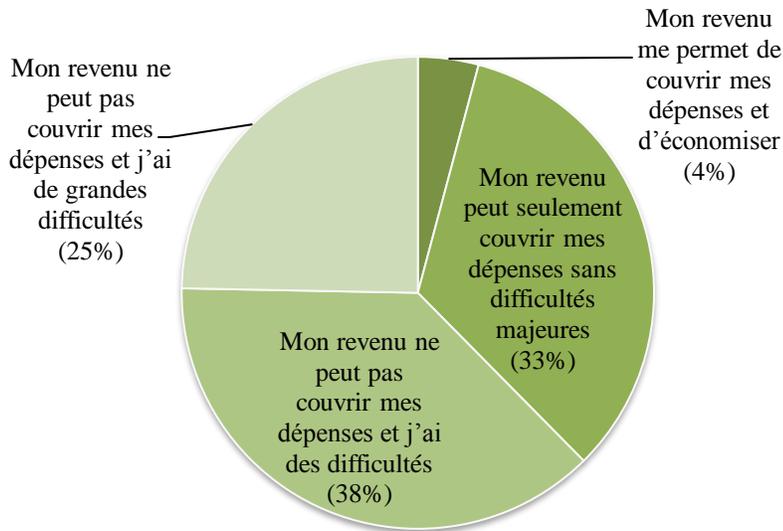
²⁵⁸ En 2009, il y avait environ 13,2 millions d'utilisateurs d'internet soit environ 40% de la population. CIA World Factbook, *op. cit.*

²⁵⁹ Le taux de chômage 2012 au Maroc était de 8,8%. CIA World Factbook, *op. cit.*

²⁶⁰ En 2006, 44,6% des actifs marocains étaient dans l'agriculture, 19,8% dans l'industrie, et 35,5% dans les services. CIA World Factbook, *op. cit.* Les zones rurales sont sous-représentées dans notre stratégie d'échantillonnage, donc le niveau de participation dans l'agriculture est certainement plus faible que sur le plan national.

Diagramme E.3

La plupart des personnes interrogées avaient le sentiment que leur revenu était insuffisant (N=1,061)

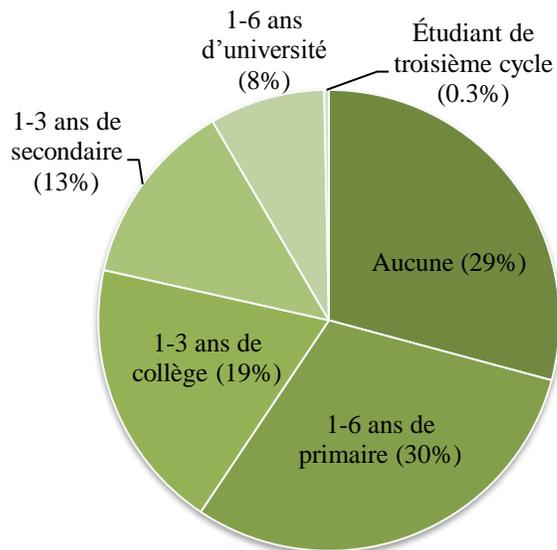


Ensuite, les personnes interrogées se virent demander, « Avec le revenu global de votre famille, laquelle des phrases suivantes décrit le mieux le niveau de revenu de votre foyer ? » La plupart des personnes interrogées avaient le sentiment que le revenu de leur ménage ne couvrait pas de manière adéquate leurs dépenses, et seulement environ 4% indiquaient que leur revenu leur permettait d'économiser.²⁶¹

Comme mentionné ci-dessus, environ 60% des personnes interrogées n'étaient pas allées plus loin que le primaire en matière de scolarisation. Environ 29% de l'échantillon indiqua n'avoir aucune éducation formelle et seul environ 8% indiqua avoir une éducation universitaire.

Diagramme E.4

Peu de personnes interrogées avaient poursuivi leurs études au-delà du primaire (N=1,100)



²⁶¹ En 2007, 15% de la population marocaine vivait sous le seuil de pauvreté. CIA World Factbook, *op. cit.*

Ethnicité et langage

Devant le choix entre arabe, berbère (Amazigh), ou arabo-berbère, la majorité de l'échantillon (environ 84%) s'auto-identifiait comme arabe.²⁶²

Diagramme E.5
La plupart des personnes interrogées étaient arabes (N=1,096)

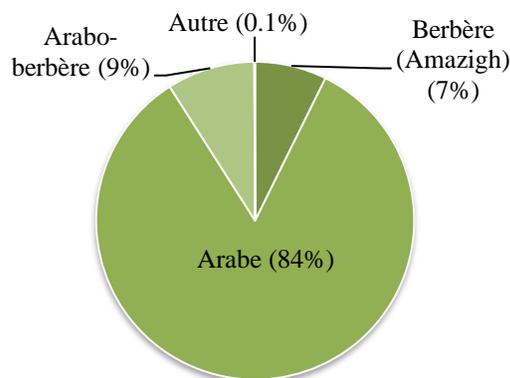
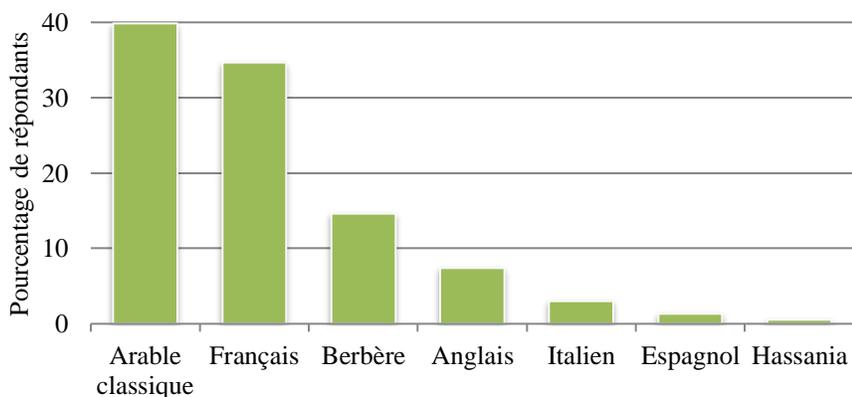


Diagramme E.6
L'arabe classique était la deuxième langue la plus couramment parlée



Comme prévu, toutes les personnes interrogées pouvaient parler l'arabe marocain (le darija). De plus, environ 40% des personnes interrogées pouvaient parler l'arabe classique, environ 35% le français, et 15% le berbère.

Pratique religieuse et prépondérance

Comme 99% de la population du Maroc, les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête étaient musulmanes.²⁶³ En moyenne, les personnes interrogées allaient à la mosquée pour les prières quotidiennes, ou pour la prière du vendredi, une ou deux fois par mois. Il y avait cependant des écarts considérables, alors que plus d'un tiers des personnes interrogées indiquaient y assister plus d'une fois par semaine, mais presque la moitié (environ 48%, combiné) indiquaient n'y assister que rarement ou jamais.²⁶⁴

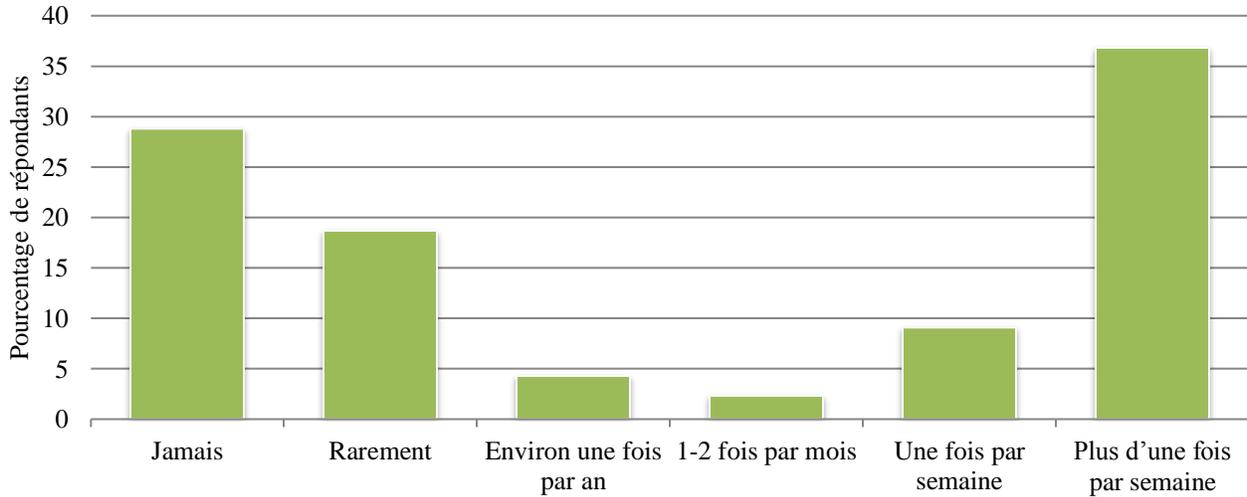
²⁶² Environ 99% de la population au Maroc est arabo-berbère et 1% est d'une ethnicité « autre ». CIA World Factbook, *op. cit.*

²⁶³ Environ 99% de la population du Maroc est musulmane, 1% est chrétienne, et 6000 personnes sont juives. CIA World Factbook, *op. cit.* L'équipe locale d'enquêteurs nous informa du fait que poser des questions sur l'identité religieuse était un sujet sensible et qu'il était peu probable que notre échantillon comporte des chrétiens ou des juifs. Ainsi, les intervieweurs ne posèrent pas de question sur l'appartenance religieuse.

²⁶⁴ C'est cohérent avec les données des enquêtes précédentes. D'après le Pew Research Center, 28% des musulmans au Maroc vont à la mosquée plus d'une fois par semaine et 26% y vont une fois par semaine pour prier. Voir

Diagramme E.7

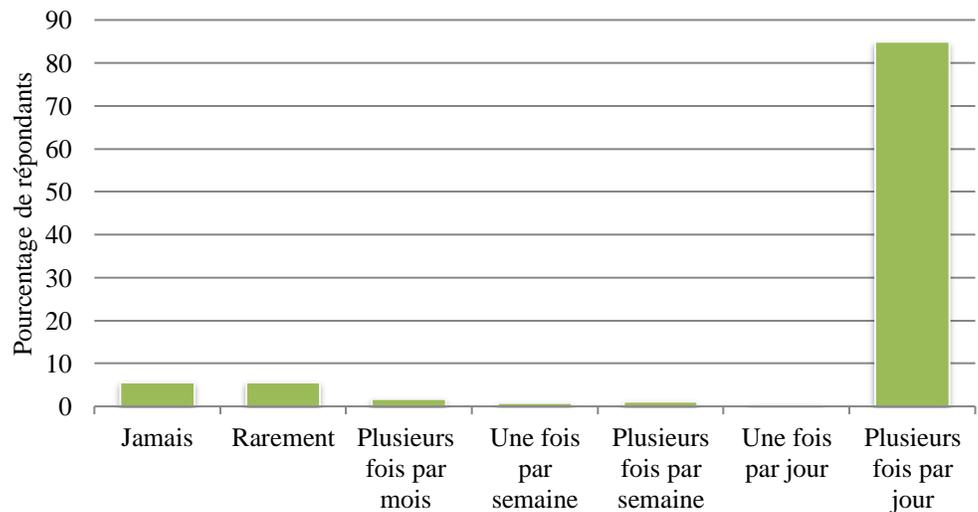
La pratique religieuse des personnes interrogées tendait vers les deux extrémités de la fourchette (N=1,095)



Bien que de nombreuses personnes interrogées n'allaient pas fréquemment à la mosquée, les personnes interrogées indiquaient généralement prier au moins une fois par jour. Outre les prières à la mosquée, la grande majorité des personnes interrogées (85%) priaient plusieurs fois par jour.²⁶⁵

Diagramme E.8

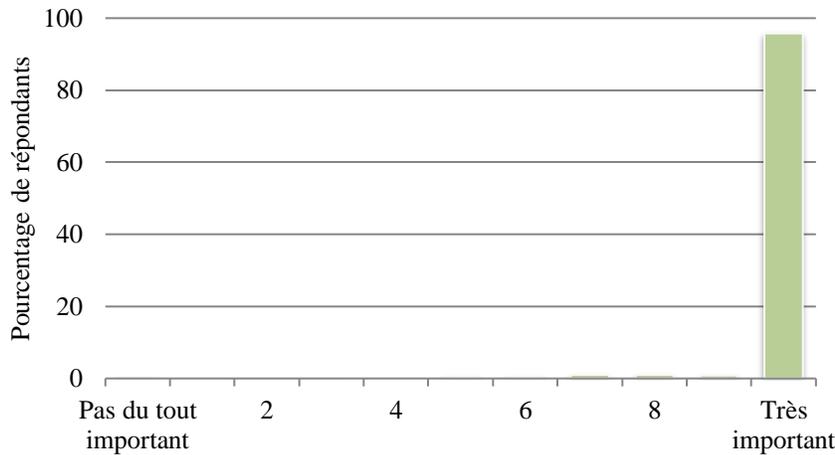
La plupart des personnes interrogées priaient plus d'une fois par jour (N=1,093)



<http://www.pewforum.org/Muslim/the-worlds-muslims-unity-and-diversity-2-religious-commitment.aspx#mosque> pour plus d'informations. Accédé le 23 mars 2013.

²⁶⁵ Cette constatation est également cohérente avec celle du Pew Research Center qui a trouvé que 67% des musulmans au Maroc indiquaient faire les cinq prières quotidiennement. Voir <http://www.pewforum.org/Muslim/the-worlds-muslims-unity-and-diversity-2-religious-commitment.aspx#prayer>. Accédé le 23 mars 2013.

Diagramme E.9
 Une très grande majorité de personnes interrogées
 dirent que la religion est très importante dans leur vie
 (N=1,085)

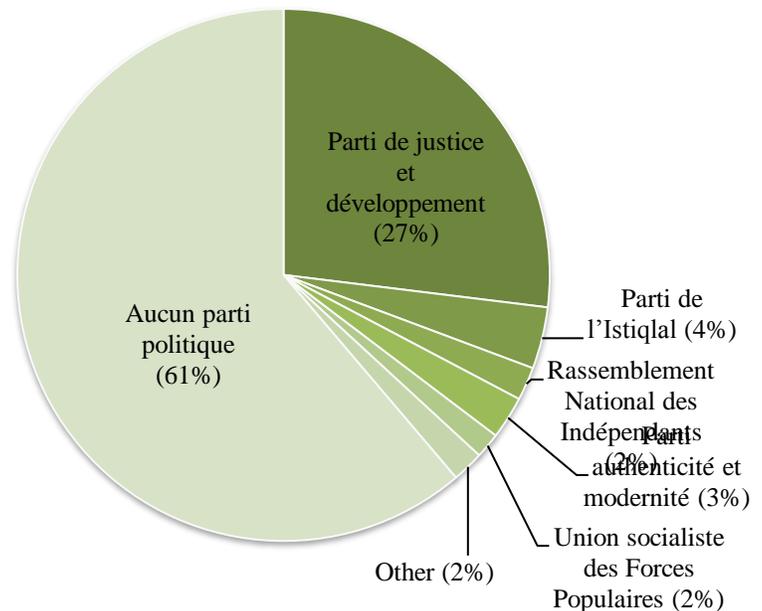


De même, les personnes interrogées indiquèrent que la religion était fortement prépondérante dans leur vie. À la question, « Sur une échelle de 0 à 10, où 0 veut dire pas important du tout et 10 veut dire très important, pourriez-vous me dire à quel point la religion est importante dans votre vie ? », environ 96% des personnes interrogées choisirent 10, la catégorie la plus élevée.²⁶⁶ La valeur moyenne de l'importance de la religion dans la vie des personnes interrogées était de 9,9.

Orientation politique et participation

Pour déterminer l'appartenance politique, les personnes interrogées se virent demander, « indépendamment du parti pour lequel vous avez voté, vous sentez-vous plus proche de [quel parti]? ». La majorité des personnes interrogées (61%) ne s'identifiait avec aucun parti politique; pour celles pour qui c'était le cas, la majorité (27% du total) s'identifiait avec le parti Justice et développement. Parmi celles s'identifiant avec un parti politique spécifique, il n'y avait pas d'écart important

Diagramme E.10
 La majorité des personnes interrogées n'était pas
 partisans d'un parti politique (N=1,039)



²⁶⁶ Une fois encore, c'est cohérent avec les données collectées par Pew Research Center, constatant que 89% des musulmans marocains indiquaient que la religion est très importante dans leur vie. Voir <http://www.pewforum.org/Muslim/the-worlds-muslims-unity-and-diversity-2-religious-commitment.aspx#importance>. Accédé le 23 mars 2013. De même, la World Values Survey demandait, « Quelle importance Dieu a-t-il dans votre vie ? ». Sur une échelle de 1 à 10, avec 10 étant « très important », 88% choisirent 10. Voir la World Values Survey, disponible en ligne à : <http://www.wvsevsdb.com/wvs/WVSAnalyzeQuestion.jsp>. Accédé le 21 avril 2013.

dans la force de leur soutien. Les personnes interrogées qui s'identifiaient avec un parti se virent demander, « *Diriez-vous que votre soutien pour ce parti est très fort ou assez fort ?* ». Pour tous les partis politiques, 65 à 76% des personnes interrogées qui s'identifiaient avec le parti indiquaient un soutien fort pour le parti.

Pour mesurer l'engagement politique, les personnes interrogées se virent demander, « *Il est connu que certaines personnes n'ont pas pu voter le jour des élections. Avez-vous voté lors des élections législatives de novembre 2011 ?* ». Les personnes interrogées étaient divisées de manière quasiment égale entre celles qui avaient, ou qui n'avaient pas, pu voter lors des dernières élections générales. Environ 47% indiquèrent avoir voté, alors que 51% n'avaient pas voté. Bien que le choix n'avait pas été donné en administrant cette enquête, environ 2% des personnes interrogées indiquèrent spontanément avoir voté blanc.

Les participants à l'enquête se virent demander de situer leur orientation politique sur une échelle de 0 à 10, avec 0 correspondant à la gauche politique et 10 correspondant à la droite politique. La plupart des personnes étaient incertaines sur la réponse à donner, et 57% des personnes interrogées dirent ne pas savoir à quel endroit sur l'échelle correspondait leur orientation politique. Parmi les réponses données, la plupart se regroupaient autour des valeurs du milieu (5 ou 6) ou à l'extrémité de l'échelle. La valeur médiane était de 5,5.

Diagramme E.11
Les personnes interrogées percevaient leur orientation politique comme étant modérée (N=219)

